

CAHIER DE ReCHERCHE

SEPTEMBRE 1996



N° 97

APPROCHE DE LA STRUCTURE DU PAYSAGE ASSOCIATIF DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

Bruno MARESCA

avec la collaboration de

Ari AZENCOT, René-Pierre CHIBRET et Cong Tam LÉ

Département "Évaluation des politiques publiques"

**Crédoc - Cahier de recherche. N°
0097. Septembre 1996.**

CREDOC•Bibliothèque



CRÉDOC

ENTREPRISE DE RECHERCHE





L'ANALYSE DE RÉSEAUX

**APPROCHE DE LA STRUCTURE DU PAYSAGE ASSOCIATIF
DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT**

DEUX ÉTUDES DE CAS

Bruno MARESCA

avec la collaboration de

René-Pierre CHIBRET, Cong Tam LE et Ari AZENCOT

Département "Evaluation des politiques publiques"

Septembre 1996

142, rue du Chevaleret
7 5 0 1 3 - P A R I S

SOMMAIRE

INTRODUCTION

L'exploration du tissu associatif dans le secteur de l'environnement.....	3
La question de la délimitation du champ des relations sociales soumis à l'analyse	5
Du recours à l'inventaire pour fonder l'enquête de réseau.....	7
L'enquête de réseau proprement dite.....	10
Deux contextes d'étude : les départements de Seine-et-Marne et du Puy-de-Dôme.....	13
1- la Seine-et-Marne.....	13
2- le Puy de Dôme.....	14
PREMIÈRE PARTIE. Deux angles d'analyse préalables. Distribution spatiale et typologie.....	16
I- Le réseau vu comme système de distribution spatiale	17
A- De l'inventaire des associations à leur répartition spatiale	18
B-Le processus de la diffusion spatiale : une colonisation territoriale progressive.....	23
C-Le tissu associatif en Auvergne et en Ile-de-France	26
II- Le réseau vu comme système de spécialisation fonctionnel des acteurs.....	30
L'exemple de la Seine-et-Marne	32
DEUXIÈME PARTIE. Le fonctionnement du tissu associatif appréhendé par l'analyse de réseau.....	42
I- La hiérarchie des positions et des rôles (rapport avec l'ancienneté et la localisation).....	44
A-Quelques concepts de l'analyse de réseau	44
B-Trois degrés de relation : l'interconnaissance, l'interrelation, l'interdépendance	46
C-La hiérarchie des positions.....	49
1. Les positions éminentes : types d'associations et localisations	55
1.1. la Seine-et-Marne.....	55
1.2. le Puy-de-Dôme.....	59
2. Les associations marginales.....	59
2.1. Le Puy-de-Dôme.....	59
2.2. La Seine-et-Marne.....	60
II- Les similarités de positionnement	62
1.1. le réseau de la Seine-et-Marne.....	62
1.2. le réseau du Puy-de-Dôme.....	65
III- L'existence d'un fonctionnement en sous-groupes.....	68
1.1. le réseau du Puy-de-Dôme.....	68
1.2. le réseau de la Seine-et-Marne.....	72
CONCLUSION.....	82
ANNEXES	89
Annexe 1. Liste des associations soumises à l'analyse de réseau	90
Annexe 2. Les données relatives aux indices de centralité	95

INTRODUCTION

L'EXPLORATION DU TISSU ASSOCIATIF DANS LE SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Une étude des groupes associatifs de défense de l'environnement a été réalisée en 1994 et 1995 à la demande du Ministère de l'Environnement. Ce travail qui portait sur l'exploration du tissu associatif dans trois régions, Auvergne, Ile de France et Provence-Alpes-Côte d'Azur, a fait l'objet d'un premier rapport ¹.

Il s'agissait, à l'origine du projet de recherche, d'engager une démarche de morphologie sociale susceptible de renouveler l'approche monographique ou typologique habituellement adoptée pour décrire les milieux associatifs ². L'ambition étant de pénétrer assez profondément ce tissu jusqu'au niveau des groupes locaux, pour éviter d'en rester aux seules associations ayant acquis une visibilité nationale ou régionale. Le projet d'en dégager une méthode pour procéder à une démarche d'inventaire systématique, à l'échelle régionale, était l'autre idée directrice du travail.

Le recours à l'analyse de réseau a offert à la démarche une structure méthodologique particulièrement féconde. L'analyse de réseau, développée par la sociologie américaine dès les années soixante, est une approche structurale des systèmes de relations liant les individus d'un groupe social. "En voie de constituer un véritable paradigme"³, cette approche permet de rendre compte, en les articulant, de la différenciation des positions sociales dans un champ donné et des flux d'interactions engendrés par l'action des individus dans ce champ. D'une manière générale, l'éclairage porté sur les relations structurales qui lient les individus dans un espace de la vie sociale enrichit la compréhension que l'on peut avoir des positions qu'ils occupent. Le paradigme du réseau a pour intérêt d'aborder les dynamiques sociales autrement que par la catégorisation des statuts, en déplaçant le regard sociologique : on sort du point de vue atomiste de la description des caractéristiques individuelles des acteurs sociaux (les positions définies par

¹ Le CRÉDOC, maître d'oeuvre de ce chantier de recherche, a associé à sa réalisation Jean-Louis Fabiani maître de conférence à l'EHESS à Marseille, et René-Pierre Chibret sociologue, auteur d'une thèse sur la comparaison des mobilisations sur l'environnement en France et en Allemagne. Au CRÉDOC, le travail dirigé par Bruno Maresca, a bénéficié du concours de Frédéric Agostini, doctorant en Sciences Politiques, qui a réalisé les enquêtes auprès des responsables d'associations, Ari Azencot et Ali Taki, statisticiens, qui ont assurés le traitement des données, et Cong Tam Le, informaticien.

Le recours aux techniques de l'analyse de réseau a bénéficié des conseils de Michel Forsé (OFCE) et de Emmanuel Lazzega (LASMAS), ainsi que de la compétence technique de Anne Valendru. Qu'ils soient tous ici remerciés de leur précieuse contribution.

² voir notamment Lascoumes, Pierre (1994). "L'éco-pouvoir", Paris, La Découverte, et Auclair et Benjamin. (1993) "Etude sur le développement de la vie associative du secteur environnement", Paris, FORS

³ pour une présentation synthétique se reporter à Degenne, Forsé (1994.). "Les réseaux sociaux", Paris, Colin

le genre, le statut professionnel, le capital social), pour appréhender les caractéristiques structurales de leur position dans le groupe où s'effectue leur socialisation.

Partant du constat que seules les grandes associations, partenaires des pouvoirs publics au niveau national et régional, sont actuellement bien connues, notre parti-pris a consisté à explorer des espaces régionaux, pour découvrir et observer le fonctionnement d'un tissu de groupes locaux articulés autour de quelques associations ayant vocation à les regrouper. Deux espaces régionaux ont bénéficié d'une investigation approfondie, l'Auvergne et l'Ile-de-France. Deux autres sont en cours d'étude, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Basse-Normandie.

Pour descendre aux niveaux territoriaux les plus locaux auxquels se cantonnent la majorité des groupes, la procédure de l'analyse de réseau procédant par enquête systématique auprès de tous les groupes repérés s'est avérée pertinente. En Auvergne, l'analyse a porté sur les 26 associations du Puy-de-Dôme qu'il a été possible de rencontrer (sur les 65 a priori actives) ; en Ile-de-France, la même démarche a pris en compte les 45 associations les plus connues, sur 110 finalement identifiées dans ce département. Cette investigation qui requiert d'établir auprès de chaque association rencontrée la liste des partenaires connus et ceux avec lesquelles sont entretenues des relations, mais aussi de décrire la nature et l'intensité de ces liens, est lourde et exigeante. Mais elle est seule en mesure de mettre en évidence la structuration des systèmes relationnels.

On utilise également, dans ce rapport, des données rassemblées par Olivier Zentay ⁴, concernant le tissu associatif de Basse Normandie, qui offrent une perspective complémentaire précieuse sur les aspects historiques et géographiques de la diffusion spatiale des associations.

Ces travaux, qui contribuent à explorer la structuration de l'espace des acteurs associatifs dans le domaine de l'environnement, se poursuivent actuellement sous l'impulsion d'un réseau de chercheurs animé par le CRESAL (A.Micoud, J.Ion, CNRS St Etienne). Des enquêtes sont en cours dans plusieurs départements (Vienne, Loire, Grenoble, Auvergne, PACA). Cette dynamique de recherche est le fruit d'une commande du Service de la Recherche du Ministère de l'Environnement, dont le soutien a été, et continue d'être essentiel pour la poursuite de ce programme.

⁴ Zentay, Olivier. "Ecomilitantisme et (re)conquête de l'espace en Basse-Normandie", mémoire de maîtrise de géographie, Université de Caen, 1995.

LA QUESTION DE LA DÉLIMITATION DU CHAMP DES RELATIONS SOCIALES SOUMIS À L'ANALYSE

Le concept de réseau, qui est utilisé en sociologie de manière fort diverse⁵, présente un grand intérêt méthodologique par le seul fait qu'il oblige à cerner la collection des individus dont on postule qu'ils fonctionnent en interaction.

Considérer qu'il y a quelque pertinence à parler de réseau, c'est dire que l'activité des individus auxquels on s'intéresse est en grande partie déterminée par un système de relations rendant ces individus dépendants les uns des autres. Une fois admis que la dynamique des relations est déterminante dans le phénomène que l'on veut étudier, il faut être en mesure de fixer le contour de la collection des individus que l'on doit prendre en compte pour s'assurer que l'on appréhende bien l'ensemble des liens potentiels.

C'est à ce niveau que s'affirme la spécificité de l'analyse explorant par des méthodes de quantification, utilisant les formalisations mathématique de la théorie des graphes, des réseaux dits "fermés". A la différence des approches sociologiques classiques décrivant les systèmes d'échange, dans lesquelles l'idée de réseau est utilisée en tant qu'image métaphorique pour demander à des individus de dessiner leur cercle d'interconnaissance⁶, l'analyse de réseaux "complets" requiert l'exploration systématique des flux relationnels pouvant exister entre les individus.

Cet objectif suppose de procéder à deux découpages également contraignants : délimiter la population des individus soumis à l'enquête et formaliser le type de relation étudié. L'enquête sur le réseau suppose en effet de parvenir à construire le tableau croisé (il s'agit d'une matrice carrée) qui indique pour chaque paire d'individus, s'il existe ou non un lien relativement à la relation prise en compte. Or, dès lors que l'on a affaire aux groupes sociaux des sociétés de masse, se limiter à des systèmes relationnels de faible taille (quelques dizaines d'individus) est forcément très contraignant. L'impossibilité de réaliser des enquêtes exhaustives de grande envergure (interroger, par exemple, tous les individus d'un quartier urbain, ou tous les agents d'une grande entreprise) oblige à se restreindre à des sous-ensembles aussi pertinents que possible.

⁵ voir Degenne, Forsé (1994.), op cit, p16

⁶ "L'analyse de réseau comme approche des processus d'interaction des acteurs sociaux" (Cahier de recherche du CREDOC n° 81, octobre 1995) présente une analyse de cas relevant d'une approche par le réseau personnel (il s'agit de réseaux de professionnels participant aux prises en charge de l'alcoolisme dans quelques départements significatifs)

Les choix du sociologue, en amont de la réalisation d'une enquête de type "réseau complet", sont déterminants pour l'interprétation des résultats. Dans le cas de l'étude du fonctionnement du tissu associatif dans le domaine de la défense de l'environnement, le recours à l'analyse de réseau se justifie par l'hypothèse de travail suivante : les groupes associatifs mobilisés par la protection de la nature entretiennent entre eux des liens réguliers, susceptibles d'éclairer le fonctionnement d'ensemble du paysage associatif, acteur important de la gestion des questions d'environnement.

La délimitation du champ supposant d'être en mesure d'inventorier l'essentiel des groupes qui participent à cette question, il faut pouvoir se fonder sur une définition des questions environnementales, et être en mesure de repérer les associations dont c'est l'objet principal d'action. En l'absence d'inventaire suffisamment large ⁷, mais aussi parce qu'il est difficilement envisageable de mener ce type d'enquête auprès de plusieurs milliers d'unités ⁸, il était d'emblée exclu de tenter cette approche au niveau national. Compte tenu de l'exigence de mener à bien une interrogation exhaustive de la population des individus retenus, le volume d'enquête devait rester inférieur à une centaine de structures associatives.

Cette contrainte posée, la problématique du projet d'analyse de réseau a été redéfinie de manière à ce que puissent se correspondre l'espace d'investigation et la question explorée. L'approche "réseau" du tissu associatif a été limitée à l'espace départemental, celui-ci s'avérant pertinent au regard des processus d'institutionnalisation des groupes associatifs. Dans une région dense comme l'Ile de France, le niveau du département joue un rôle important dans les rapports que les associations établissent avec les pouvoirs publics : négociations ou discussions en commissions avec le Préfet et ses services techniques, demandes d'agrément, recherche de subventions auprès du Conseil Général. En face d'un échelon associatif régional peu puissant, des associations inscrivent leur action dans les limites du département et acquièrent une capacité fédératrice importante, du moins dans les grands départements (Essonne, Yvelines surtout, Seine-et-Marne dans une moindre mesure) ⁹.

⁷ le Ministère de l'Environnement ne dispose que de l'annuaire des associations ayant obtenu un agrément, dont la dernière version date de 1991

⁸ on a estimé entre 5000 et 6000 le nombre des associations de défense de l'environnement en activité (voir Maresca, Bruno "L'environnement : une grande cause ... locale" in *Consommation et Modes de vie*, n°105, 1996)

⁹ on pourra se reporter à Agostini, Chibret, Maresca, Fabiani (1995) "La dynamique du mouvement associatif dans le secteur de l'environnement" (Tome 2, Paris, CREDOC) pour une présentation du tissu des associations de la région

Le contexte départemental est assez différent dans des régions moins peuplées, dont l'Auvergne est un bon exemple. Dans ce cas, les associations les plus actives sont généralement à vocation régionale, et sont le plus souvent implantées dans le département de la capitale régionale. A moins de se focaliser sur ce dernier, se limiter à un périmètre départemental excentré peut se révéler trop restrictif.

DU RECOURS A L'INVENTAIRE POUR FONDER L'ENQUÊTE DE RÉSEAU

L'analyse de réseau impose de procéder, quasiment dans tous les cas, à un travail préalable d'inventaire concernant les structures potentiellement actives. Cette phase peut être plus ou moins ambitieuse, selon que l'on en reste à une investigation formelle (dépouiller les registres de déclaration des créations d'associations en Sous-Préfecture), ou bien que l'on engage une exploration des acteurs réellement actifs dans le périmètre étudié, en se fondant sur des informateurs privilégiés.

Cette seconde voie est plus riche du point de vue sociologique, et s'apparente à une procédure d'échantillonnage de type "boule de neige". Elle consiste à interroger une série de personnes qui, en raison des missions de leur institution, sont en contact régulier avec les associations de défense de la nature et de l'environnement.

Ces informateurs privilégiés sont recherchés auprès des structures suivantes :

- | | |
|-----------------------------------|---|
| - des instances de l'Etat | Préfectures (de région et de département), DIREN, DDJS, DRE, DDE, DRASS, DDASS, DRAF, DDAF
Tribunaux administratifs, contentieux des administrations |
| - des instances des collectivités | Conseil régional, Conseil généraux, CAUE |
| - des instances associatives | au niveau régional ou départemental (fédérations, unions) |
| - des instances politiques | partis écologiques |
| - des canaux médiatiques | niveau régional : journalistes "environnement" de la presse et de la télévision régionales, presse spécialisée |
| - des instances d'expertise | laboratoires universitaires, sociétés savantes, ... |

**Nombre et types d'informateurs rencontrés pour l'exploration
du paysage associatif dans les départements d'Ile-de-France**

Départements	Associations	Services de l'Etat	Collectivités locales	Médias	TOTAL
Seine et Marne	10	6	3	2	21
Essonne	5	2	1	1	9
Yvelines	3	0	1	1	5
Val d'Oise	2	1	1	2	6
Val de Marne	0	0	1	-	1
Seine St Denis	5	0	1	2	8
Hauts de Seine	4	1	3	1	9
Niveau régional	4	5	2	1	13*
TOTAL	33	15	13	10	72

* aux informateurs mentionnés dans les quatre rubriques, s'ajoute un avocat expert en matière d'environnement

... et pour les départements d'Auvergne

Départements	Associations	Services de l'Etat	Services des Coll. locales	Médias	TOTAL
Puy-de-Dôme	20	3	1	2	26
Haute-Loire	5	2	1	1	9
Allier	4	2	1	-	7
Cantal	2	2	-	-	4
Niveau régional	8	6	2	3	19
TOTAL	39	15	5	6	

L'exploration du tissu associatif régional est engagée par une série d'entretiens : une trentaine auprès de présidents (ou membres du bureau) d'associations à caractère fédératif, un nombre équivalent auprès de chefs de services administratifs (services de l'Etat et des collectivités locales), une dizaine auprès de journalistes. Ces informateurs livrent les premiers éléments d'information concernant les associations actives : ancienneté de l'action des groupes et des personnes qui les animent, évolution des intérêts défendus, compétence territoriale, liens entretenus avec le tissu associatif du département et de la région, rapports avec les institutions politiques et administratives concernées par l'environnement. Ces entretiens ont été réalisés, pour l'essentiel, au cours de l'année 1994.

Cette investigation qui fait appel à la connaissance subjective du réseau associatif, utilise les listes d'associations produites par divers organismes, de manière à systématiser l'interrogation. Au fil des entretiens, on voit se dessiner les mécanismes d'un fonctionnement en réseau. On identifie les associations les plus connues, on hiérarchise leurs positions relatives. En rencontrant, de proche en proche, les acteurs "qui comptent", on assure une collecte cumulative d'informations, qui procède par rayonnement (au sens physique du terme) et par recoupement (par confrontation des discours). Cette approche permet d'esquisser progressivement une formalisation du système relationnel, et d'intégrer de plus en plus de ramifications à mesure que l'enquête avance. S'il n'est pas envisageable d'épuiser toute la complexité du réseau étudié, la démarche d'exploration présente l'intérêt de pouvoir être arrêtée en fonction du degré de précision recherché, mais aussi reprise pour atteindre un degré d'analyse plus fin. Pour le département de Seine-et-Marne, on a fait le choix de ne retenir que les associations qui ont été citées par deux d'informateurs au moins parmi la vingtaine de ceux qui ont été rencontrés. La structure relationnelle mise en évidence représente une partie seulement du tissu associatif, mais on peut la regarder comme la trame la plus active du réseau relationnel.

Cette procédure peut fonctionner en collectant simplement les noms des groupes cités spontanément par ces interlocuteurs "autorisés", mais elle est alors restrictive, car elle ne fournit que les associations les plus connues. Une méthode plus productive consiste à rassembler au préalable des inventaires (plusieurs institutions en établissent, DIREN, Conseil Général, CAUE, association à vocation fédérative, ...) pour établir une liste suffisamment large qui est soumise aux informateurs. Les commentaires et corrections fournis par ceux-ci sont une source de connaissance importante sur les liens existants entre groupes et leur degré de relation avec les pouvoirs publics. C'est la méthode appliquée pour l'analyse de réseau du tissu associatif départemental, dans le cas de la Seine-et-Marne et du Puy-de-Dôme ¹⁰.

Elle conduit à réviser les listes "support d'enquête" utilisées au départ : en éliminant les associations jamais citées (ou réputées disparues), en classant les autres en fonction du nombre de fois où elles sont évoquées par les informateurs. On dégage de cette investigation préalable l'enveloppe d'une population construite sur la base des systèmes communicationnels pris en compte. Ceux-ci amalgament un double flux d'interactions : 1) l'activité des associations est génératrices de relations avec des partenaires ou des interlocuteurs (relations conflictuelles ou de coopération), 2) l'activité des services publics (mais aussi des médias) alimente un processus d'identification et d'étiquetage des acteurs associatifs "qui font parler d'eux" ou qui appartiennent au paysage institutionnel (associations para-administratives notamment).

Une autre investigation en cours, dans la région Basse Normandie (trois départements), a utilisé une méthode plus systématique mais plus formelle. Elle consiste à relever parmi les associations déclarées en Préfecture, toutes celles qui inscrivent explicitement dans leur profession de foi la référence à des préoccupations de protection de l'environnement. Cette liste une fois constituée, une seconde étape consiste à établir le degré d'activité de ces structures en interrogeant les secrétariats des mairies où elles sont domiciliées. Outre son caractère fastidieux, ce travail oblige à opérer un découpage du champ "a priori", ce qui induit de nombreuses interrogations sur les limites du domaine à constituer : restriction aux seules préoccupations explicitement environnementales, ou prise en compte des divers groupes d'usagers de la nature, des associations de consommateurs, de propriétaires, etc. Cette démarche ne s'impose que s'il n'existe aucun inventaire préalable. Il est souhaitable de procéder ensuite à l'étape de validation auprès d'informateurs, telle qu'elle est décrite ci-dessus pour les études de la Seine-et-Marne et du Puy-de-Dôme.

¹⁰ Agostini, Chibret, Maresca, Fabiani (1995) "La dynamique du mouvement associatif dans le secteur de l'environnement", Tome 1, Paris, CREDOC

La complexité du mouvement associatif dans le domaine de l'environnement tient à la multiplicité des dimensions de l'idéologie écologiste. Les préoccupations qui structurent les actions poursuivies par les associations dans ce secteur se développent selon plusieurs registres qui, bien que d'inégales importances, sont rarement totalement absents.

- *la perspective naturaliste : exercer un rôle de veille, et si possible de gestion, sur le devenir des espèces et des milieux naturels ;
- *la perspective consumentiste : assurer la défense du cadre de vie contre les nuisances et les pollutions, mais aussi, pour certains, défendre les intérêts des usagers de la nature ;
- *la perspective éducative : remplir une mission de diffusion pédagogique et de vulgarisation scientifique et technique ;
- *la perspective politique : susciter des mobilisations, se situer dans un rôle de proposition ;
- *la perspective entrepreneuriale : développer des capacités d'expertise, de gestionnaire, de conseil, et pour certains, d'entreprises intermédiaires ou d'activités commerciales.

La démarche adoptée dans ce travail, aboutit à une délimitation du champ plutôt restrictive qu'extensive. Elle aboutit à ne retenir que deux grandes catégories : 1°) les associations exerçant une "action de veille, ou de surveillance, sur les problèmes d'environnement", et qui sont reconnues en tant que tel par les institutions publiques et les médias (celles que l'on appelle classiquement les "associations de défense"), 2°) les organismes de statut associatif créés pour défendre ou représenter les intérêts de groupes, ou d'institutions, directement impliqués dans les politiques d'environnement (les pêcheurs et les chasseurs, par exemple, mais aussi les collectivités territoriales).

L'ENQUÊTE DE RÉSEAU PROPREMENT DITE

L'approche raisonnée de l'inventaire des associations conduit à sélectionner, dans l'ensemble flou de tous les groupes cités par les informateurs, le noyau des associations dont l'existence et l'activité sont les mieux assurées. Ce parti pris revient à privilégier la partie la plus structurée de l'espace des acteurs que suscitent les enjeux environnementaux.

Dans notre approche, on limite la population étudiée aux associations qui ont été citées par deux informateurs différents au moins, ce qui permet d'assurer qu'il s'agit de groupes qui sont insérés dans un système relationnel a priori diversifié. On laisse de côté les structures dont on peut craindre qu'elles n'aient qu'un lien marginal ou bien unique dans le système d'acteurs participant à la gestion des questions d'environnement.

La démarche, par ailleurs, comporte une double entrée : on distingue au départ le réseau des liens mobilisant les structures en tant que personnes morales (relations institutionnelles entre groupes), et le réseau des acteurs, c'est-à-dire des liens d'interconnaissance existant entre les personnes actives de ces groupes. Finalement, on constate que les deux systèmes se superposent en raison de la très forte personnalisation de ces associations dont l'action est généralement identifiée à celle de leur président, ou d'un très petit noyau de personnes.

Le questionnement (cf grille ci après) permet d'appréhender quatre niveaux relationnels.

niveau 1 : il caractérise simplement l'interconnaissance ("quelles sont les associations que chaque acteur connaît simplement de nom ?") ;

niveau 2 : il définit les liens de relations proprement dit ("qui a des échanges avec qui ?") on est amené à distinguer deux niveaux d'intensité dans ce type de relations : le premier, le lien faible, caractérise les associations dont les relations se limitent à des échanges d'informations, de moyens matériels, voire de services ;

niveau 3 : le second niveau d'intensité correspond au lien fort, c'est-à-dire aux relations comprenant, soit l'adhésion à des actions communes, soit la participation conjointe à des institutions diverses (notamment des commissions avec les pouvoirs publics) ;

niveau 4 : il caractérise un lien d'intégration, signifié par l'affiliation, c'est-à-dire l'adhésion d'une association à une autre, ces affiliations étant assez fréquentes et parfois croisées.

Des informations précisant la fréquence et l'ancienneté des relations viennent compléter ces données.

LA DESCRIPTION DES RELATIONS ENTRE ASSOCIATIONS
Grille de questionnaire utilisée pour l'enquête

Pour toutes celles avec lesquelles vous êtes en contact:

Q.1 - Pouvez-vous préciser le contenu de vos relations?

Cochez les rubriques les plus importantes:

- 10- Echange d'information
- 20- Echange de moyens ou de services
- 21- Mise à disposition, offre de moyens
- 22- Sollicitation, demande de moyens
- 30- Actions communes
- 31- Actions de mobilisation collective, de protestation
- 32- Actions contentieuses administratives ou judiciaires
- 33- Actions de formation ou d'information
- 34- Actions de gestion ou d'entretien de l'environnement
- 40- Participations conjointes
- 41- A des structures institutionnelles (administratives)
- 42- A des commissions de travail associatives, ou d'une structure associative
- 43- Appartenance au CA ou au bureau de cette association
- 44- Participation à la vie de cette association (sorties, animations, AG, etc...)
- 45- Autre (précisez).....

Q.2 - Définissez la fréquence de vos relations:

- 1- Quelques fois par an (= peu fréquent ou irrégulier)
- 2- De l'ordre d'une fois par trimestre (= régulier mais peu fréquent)
- 3- De l'ordre d'une fois par mois (= régulier et assez fréquent)
- 4- Plus d'une fois par mois (= très fréquent)

Q.3 - L'ancienneté de vos relations:

- 1- Un an ou moins
- 2- Entre 1 an et 5 ans
- 3- Plus de 5 ans

Q.4 - Le sens de la relation:

- 1- C'est plus souvent vous qui êtes demandeur
- 2- C'est plus souvent l'association citée qui vous sollicite
- 3- Il existe une grande réciprocité

Q.5 - Dans cette association citée, quelles sont les personnalités que vous connaissez (indiquer le nom et la fonction occupée au sein de l'association)

Nom:..... Fonction:.....
 Nom:..... Fonction:.....
 Nom:..... Fonction:.....
 Nom:..... Fonction:.....
 Nom:..... Fonction:.....

RELATIONS AVEC LES STRUCTURES ASSOCIATIVES

Q.1 - Dans la liste d'associations ci-jointe, quelles sont celles que vous ne connaissez pas?

Les rayer sur la liste

Q.2 - Quelles sont celles que vous ne connaissez que de nom ou de réputation?

Entourez le numéro

Q.3 - Quelles sont celles avec lesquelles vous êtes en relation?

Les surligner

Q.4 - Quelles sont celles avec lesquelles vous avez un lien d'affiliation (adhésion à une fédération, appartenance à un collectif, un regroupement...)

Entourez le numéro et surligner

DEUX CONTEXTES D'ÉTUDE : LES DÉPARTEMENTS DE SEINE-ET-MARNE ET DU PUY-DE-DÔME

1- la Seine-et-Marne

Dans le cas de la Seine-et-Marne, le tissu des associations de défense de l'environnement se présente comme un semis de groupes dont les centres d'intérêt sont déterminés avant tout par des enjeux locaux. Ces groupes entretiennent entre eux des liens de proximité, mais en l'absence de véritable fédération les relations paraissent limitées. Les entretiens réalisés auprès d'une vingtaine d'informateurs donnent le sentiment que l'on a affaire à des nébuleuses dispersées dans l'espace, dont il est difficile de dire si elles constituent un réseau intégré.

A t-on affaire à un réseau structuré ou bien à une simple collection d'individus, poursuivant des objectifs similaires, mais n'ayant pas nécessairement d'échanges réguliers ? On peut penser que les liens se limitent à des interactions induites par la seule proximité, géographique voire thématique. Même s'il émerge des individus "remarquables", et reconnus comme tels, rien n'indique qu'ils occupent pour autant des positions centrales faisant d'eux des "têtes" de réseau.

En l'absence de fédération officielle, et compte-tenu de l'existence de quelques associations ayant un poids important en dehors de toute légitimité institutionnelle, le cas de la Seine-et-Marne se prête particulièrement à un questionnement sur la pertinence du modèle du réseau. On peut se demander en particulier si pour certaines structures locales ayant acquis de la notoriété, on a réellement affaire aux pôles les plus saillants du tissu départemental, ou s'il ne s'agit pas, plutôt, de "têtes de réseaux" échappant à l'observation parce que fonctionnant dans d'autres champs. Cette question se pose, par exemple, au sujet des quelques rares associations de scientifiques naturalistes : l'Atelier vert de la forêt de Fontainebleau est une association d'universitaires réalisant des inventaires et des études d'environnement, dont le siège administratif est à Fontainebleau et le siège social à Paris, et qui intervient sur toute la France.

Le tissu des associations locales de défense de l'environnement (ADE) seine-et-marnaises ne se donnant pas à voir, a priori, comme un réseau institutionnalisé, la question essentielle est d'approcher comment fonctionne le processus de reconnaissance qui produit les individus remarquables, et d'interpréter le rôle qu'ils remplissent dans la nébuleuse. On pourrait penser que cette reconnaissance résulte surtout de l'ancienneté, les structures les plus âgées ayant de bonnes chances d'être les plus connues. Ceci est loin d'être suffisant, la notoriété s'attachant souvent à une dynamique induite par des compétences particulières. Le RENARD, association

disposant d'une maîtrise très affirmée des questions juridiques, est un bon exemple de forte notoriété qui ne conduit pas pour autant à acquérir un rôle institutionnel.

Une autre hypothèse consiste à penser qu'en l'absence d'un processus de mobilisation, d'un révélateur, le réseau s'il existe ne se donne à voir que dans un état amorphe. Les cliques ne se révèlent vraiment que si la communauté est conduite à se polariser en sous-groupes, marquant des liens privilégiés ou des comportements de clans à l'intérieur du groupe. Or, pour que ce processus se développe, ou plus simplement soit observé, il peut être nécessaire qu'une dynamique sociale, notamment des enjeux conflictuels, suscite des flux d'échanges fortement polarisés refermant les individus sur des sous-ensembles plus cohésifs.

Dans un département où il n'y a pas de conflit ouvert, on peut faire l'hypothèse que les groupes ne sont pas nettement différenciés, parce que leurs interventions ne les conduisent pas à faire des choix de partenaires privilégiés. Dès lors, émergent les acteurs ayant des rôles singuliers (le RENARD déjà cité, la Fédération des chasseurs, PRO NATURA, ...), et ceux qui, suffisamment anciens et institutionnalisés, sont connus pour faire partie du paysage associatif départemental (les AAFF, l'ASMSN, ...). Cette reconnaissance des positions singulières ou éminentes donnerait l'image d'un paysage d'ensemble plutôt cohésif et polycéphale, mais serait insuffisante pour dessiner les liens d'affinités privilégiés.

2- le Puy de Dôme

En termes de géographie associative, les départements de l'Auvergne montrent de grandes disparités. A la relative pauvreté du tissu associatif du Cantal, s'oppose le dynamisme dont fait preuve celui-ci de la Haute-Loire, puisque l'on y trouve presque autant d'associations que dans le Puy-de-Dôme, pour une superficie et une population plus réduites. Il faut vraisemblablement y voir l'impact d'un conflit d'envergure, celui du barrage de Serre de la Fare, et plus largement des questions d'aménagement de la Loire et du Haut-Allier. Dans ce département S.O.S.-Loire Vivante a joué (avec le soutien du W.W.F.), un rôle catalyseur.

Pour développer l'enquête de réseau, le choix du Puy-de-Dôme s'est justifié par le fait qu'il s'agit du département-centre de la région, qui possède, par ce fait, la plus forte population associative. Très logiquement, la plupart des associations à compétence régionale ou inter-départementale (32 sur 35) ont leur siège et, bien souvent leur centre de gravité, dans ce département. Par ailleurs, une investigation plus poussée dans cette partie de la région nous a amené à vérifier davantage les informations recueillies et donc probablement à être plus précis pour construire l'inventaire initial indispensable à la démarche.

Il faut rappeler, à cet égard, la difficulté qu'opposent à tout recensement l'instabilité et la volatilité de nombreuses existences associatives, ainsi que la fluidité des frontières entre associations actives, en sommeil et décédées. Beaucoup d'importance a été accordé à l'information livrée par les militants associatifs concernant l'existence de relations avec les associations enquêtées, bien qu'ils soient parfois en contradiction entre eux. La délimitation du champ environnemental dans le Puy-de-Dôme s'appuie essentiellement -mais non exclusivement- sur le critère d'inter-connaissance dans le milieu local : presque toutes les associations recensées, avec lesquelles il a été possible d'établir un contact direct, sont connues d'au moins une des associations parmi la trentaine qui a été interrogée.

A l'échelle de l'Auvergne, la géographie associative marque une prédilection pour les zones de plaines fluviales, qui sont des axes de communication, et pour l'orbite des centres urbains. De ce fait, les zones de l'espace rural "profond", montagneuses ou enclavées, sont assimilables à des déserts associatifs.

Dans le Puy-de-Dôme, les associations supra-locales représentent la plus grosse partie des associations de l'agglomération clermontoise (20 sur 30), et sont en général domiciliées au centre même de celle-ci, tandis que les associations locales, moins nombreuses, se répartissent plutôt dans les communes périphériques de l'agglomération (Ceyrat, Gerzat, Aulnat, Lempdes), essentiellement des petites villes qui ont conservées une certaine spécificité. A Riom, autre centre urbain du Puy-de-Dôme, il n'existe pas d'association locale, à la différence de communes plus excentrées (Mozac, Marsat, Chatel-Guyon). En fait, beaucoup de villes d'importance notable (Cournon, Thiers) sont dépourvues de vie associative environnementale, et il semble bien que celles-ci s'épanouissent plutôt dans les petites villes fonctionnant dans l'orbite des agglomérations (voir carte page 28).

Première partie

Deux angles d'analyse préalables : distribution spatiale et typologie

Dans l'investigation du tissu associatif régional, l'analyse de réseau nous offre un moyen d'observation plus fin et plus dynamique du fonctionnement de l'ensemble des groupes en activité que les typologies classiques fondées sur l'objet d'action principal.

Pour développer la présentation régionale esquissée ci-dessus, on commencera par dégager de l'analyse spatiale de la distribution du tissu associatif, les premières hypothèses intéressant la structuration des réseaux. Cette approche est complétée par la présentation de la typologie des associations de défense de l'environnement qui a été tirée de l'analyse du cas seine-et-marnais¹¹. On tire de la projection territoriale des modèles-types d'association, des éléments sur la structure fonctionnelle de ce tissu associatif.

Dans une seconde partie, on aborde les résultats de l'analyse de réseau proprement dite. Dans une première étape, les indicateurs de centralité permettent de discuter la densité des liens dans les deux réseaux (Seine-et-Marne et Puy-de-Dôme), et la hiérarchie des positions des différentes associations. L'analyse des équivalences structurales vient, ensuite, éclairer les similitudes de position dans le réseau, par la comparaison des systèmes relationnels de chaque association. Enfin, l'analyse des cliques permet de discerner l'existence de sous-groupes ayant une cohésion interne forte.

C'est la synthèse de ces indicateurs évaluant la densité des échanges et les formes de ressemblance, qui permettent de discuter la consistance d'un fonctionnement en réseau.

I- Le réseau vu comme système spatial de distribution des groupes

La localisation géographique des groupes associatifs est un aspect peu étudié, alors même qu'il est particulièrement révélateur de l'inégale diffusion des préoccupations environnementales sur le territoire. Cet aspect est essentiel, dès lors que l'on s'intéresse à l'activité des groupes locaux et non plus seulement aux structures qui s'affranchissent d'un enracinement précis (les

¹¹ Rappelons que les réseaux étudiées comportent 45 associations pour la Seine-et-Marne et 26 pour le Puy-de-Dôme ; ils représentent l'ensemble des groupes de ces départements qui sont suffisamment actifs dans le domaine de la défense de l'environnement pour être cités comme tels par nos informateurs (soit, dans les deux cas, 40% des groupes dont l'existence est avérée, mais sans que l'on puisse toujours cerner leur niveau réel d'activité).

associations nationales, les fédérations régionales). Comme dans d'autres domaines où la mobilisation militante est nécessaire à l'apparition des groupes associatifs, la répartition et la densité de ceux-ci dans l'espace est d'emblée révélatrice : 1°) de l'intensité prise par certains enjeux, 2°) de la sensibilité des populations locales aux nuisances et aux dégradations de l'environnement.

L'un des intérêts majeurs de la sensibilité environnementale tient justement à ce qu'elle révèle de l'aspiration des populations à peser sur le devenir des espaces et sur la qualité des cadres de vie. A la différence des mouvements fonctionnant par le système de la procuration, élective ou financière (le consumérisme, l'humanitaire, le syndicalisme aujourd'hui), les mobilisations se réclamant des préoccupations écologiques expriment, en France¹², une aspiration à la démocratie directe. La multiplicité des groupes qui inscrivent la préoccupation environnementale à l'échelle de sites naturels ou résidentiels ne dépassant pas quelques communes, leur nombre même indépendamment des effectifs d'adhérents, sont une caractéristique du paysage de l'écologie française.

On n'a pas, jusque là, prêté suffisamment attention à cette dimension qui est pourtant à l'oeuvre depuis le début des années soixante-dix. Elle paraît d'autant plus importante qu'elle relaie, et incorpore, des préoccupations plus anciennes, telles la défense et la mise en valeur des patrimoines (les sites et les monuments remarquables, les sentiers de randonnée, la haute montagne, etc.). Dans cette perspective, l'analyse géographique de la localisation des groupes peut aider à formuler des hypothèses sur les ressorts de l'action, et permettre de comprendre, qu'au-delà de leur légitimation par le discours écologique, les thèmes de mobilisation sont d'abord des enjeux concernant la maîtrise du devenir et de l'usage des espaces locaux.

A- De l'inventaire des associations à leur répartition spatiale

Le souci de bon nombre d'administrations gestionnaires des questions d'environnement d'élaborer des inventaires des associations, illustre la volonté de maîtriser un jeu d'acteurs rendu complexe par le "spontanéisme", le caractère peu prévisible et peu suivi dans le temps, des mobilisations locales. De celles-ci, les inventaires ont surtout l'ambition de mesurer l'intensité, voire d'identifier les leaders ; ils proposent de ce mouvement une représentation

¹² Les études comparatives à l'échelle européenne, menées en particulier par Nicole Eizner, montre l'inversion de perspective qui caractérise l'opinion française par rapport à celle des sociétés du Nord de l'Europe. Les Français développent une perspective localiste, qui reste dans la tradition du développement local et des questions urbaines des années soixante et soixante-dix, alors que les opinions anglaise ou allemande sont surtout réceptives aux enjeux exotiques et planétaires.

comptable, destinée à jauger la réactivité revendicative de la société prise dans son ensemble¹³. La dimension idéologique l'emporte sur la question du territoire, c'est-à-dire sur l'appréhension de la défense de l'environnement comme vecteur renouvelant les objets de contestation dans l'usage de l'espace.

1-Un phénomène de croissance apparent : l'exemple de la Basse-Normandie

La croissance du nombre des associations se réclamant de la défense de l'environnement présente une courbe quasi exponentielle qui peut aisément laisser croire à une amplification massive de ce registre de préoccupations. L'effet d'inventaire induit une très forte distorsion de la réalité. Dans la multitude des groupes déclarés en Préfecture, selon la procédure de la loi de 1901, le travail de recensement qui a été mené en Basse Normandie a identifié toutes les associations qui ont mentionné des préoccupations environnementales dans leur profession de foi, depuis le début du siècle jusqu'aujourd'hui¹⁴.

La courbe du rythme annuel de créations de nouvelles structures illustre surtout l'incidence des conjonctures idéologiques de la société française. La diffusion locale de l'activisme écologique démarre en 1968. Jusque là, les préoccupations environnementales ou naturalistes n'ont suscité la création que de une ou deux associations au mieux, par an. A partir de 1968, le mouvement de création est globalement en croissance rapide, mais il est aussi traversé par des cycles de flux et de reflux qui esquissent une périodisation marquée.

Quatre cycles d'expansion découpent les 30 dernières années :

1- 1968-1975 (8 ans)

2- 1977-1982 (6 ans)

3- 1983-1986 (4 ans)

4- 1988-1993 (6 ans)

Le caractère remarquable de cette courbe est l'augmentation tendancielle du nombre de nouvelles associations apparaissant chaque année. Mais on aurait tort d'y voir une poussée propre à la sensibilité écologique. C'est avant tout l'usage de la loi de 1901 qui a connu une expansion accélérée, tendance qui décolle dans les années soixante-dix et s'accélère dans la décennie suivante.

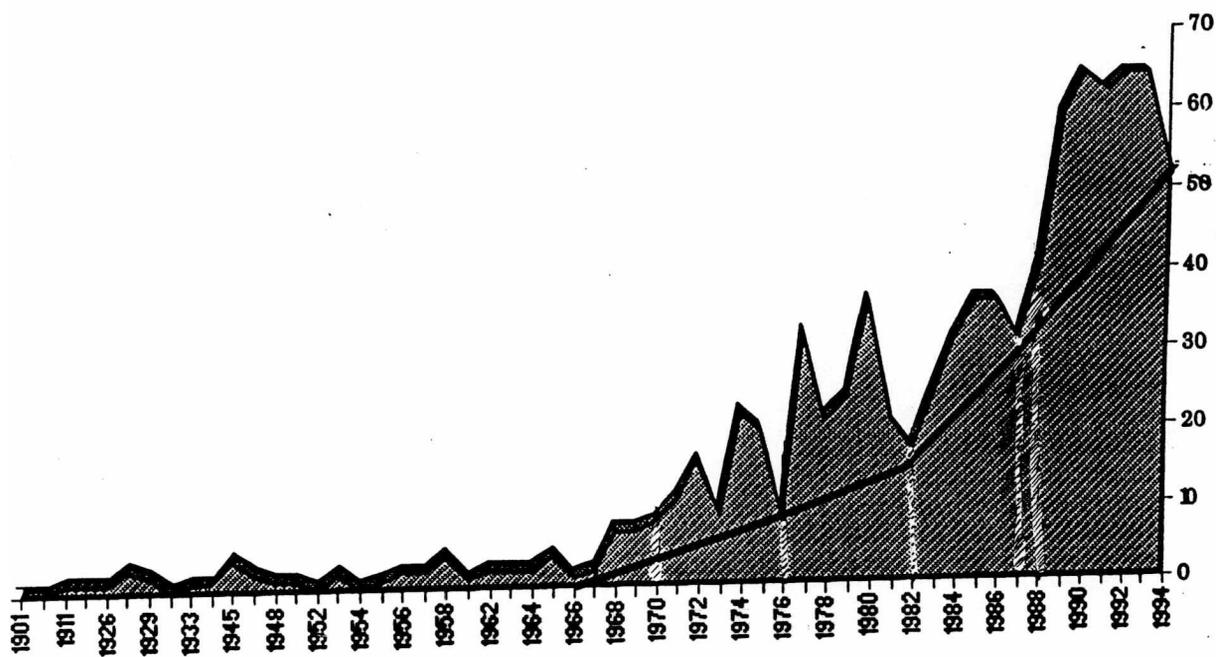
¹³ Le besoin d'inventaire est le fait de l'administration territoriale (Etat, collectivités locales) aux niveaux régional et départemental, mais aussi de gestionnaires techniques (EDF, ADEME, Agences de bassin, etc.). Les chercheurs eux-mêmes (Forsé, Lascoumes, Barthélémy) font de la quantification des groupes associatifs de défense de l'environnement, une question centrale ramenant, de facto, à la problématique du mouvement social.

¹⁴ O.Zentay, op.cit.

EVOLUTION DU NOMBRE ANNUEL DE CRÉATIONS DE NOUVELLES ASSOCIATIONS
dans les trois départements de la Basse-Normandie

(Inventaire pour la DIREN, Zentay, 1995)

Création des ADE en Basse-Normandie par année depuis 1901



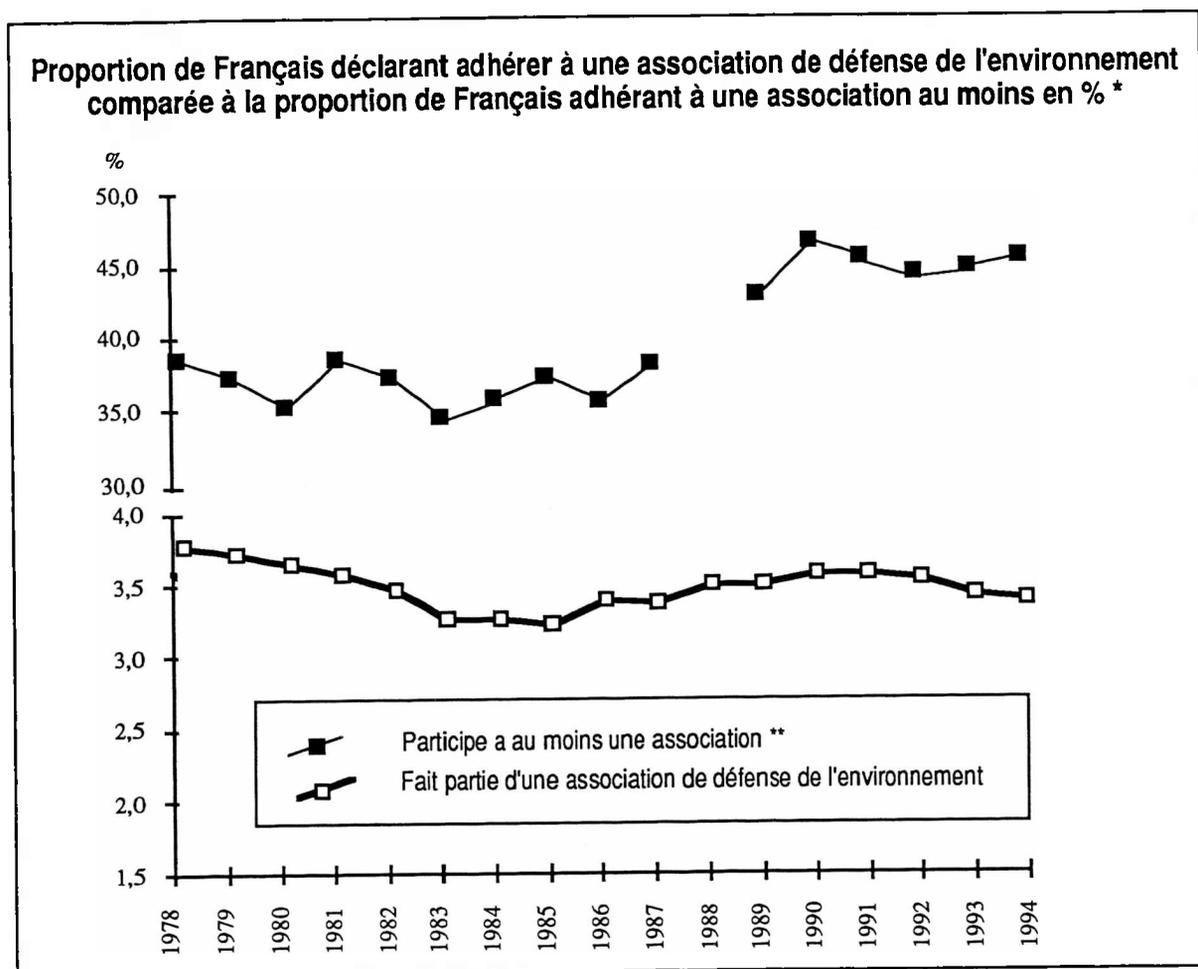
La périodisation de la courbe est, par contre, révélatrice de phénomènes, principalement idéologiques, influençant l'intérêt porté aux enjeux écologiques. En Basse-Normandie, la tendance à la multiplication des créations d'associations est marquée par des accélérations conjoncturelles : 1974, 1977, 1980, 1984-85, 1990-91. Pour une première période qui va de 1968 à 1987, la progression observée dans cet espace régional suit la périodisation que l'on observe au niveau national pour l'ensemble des associations : *“durant les années soixante-dix et jusqu'au milieu des années quatre-vingts, la multiplication des associations est spectaculaire ; de 1960 à 1982, les créations annuelles triplent, avec deux moments forts, 1976-78 et 1980-82”* (Barthélémy, 1996). S'agissant des associations de défense de la nature en Basse-Normandie, le rythme de création connaît exactement la même croissance : il passe de 10 par an en 1970 à 35 par an en 1985.

Toutefois dans une deuxième période postérieure à 1987, alors que Martine Barthélémy note que *“le taux de progression des créations se ralentit sensiblement”* pour l'ensemble des associations, on constate une accélération du nombre de nouveaux groupes de défense de l'environnement en Basse-Normandie. Celle-ci atteint un sommet entre 1990 et 1993 avec un rythme de création annuelle de 65 associations.

Toutefois au-delà de l'intérêt d'une périodisation de la dynamique associative, cette comptabilité cumulative des groupes nouveaux est une illusion. Elle ne dit pas, en effet, que dans le même espace de temps, se produit un processus de disparition ou de mise en sommeil des groupes existants, qui équilibre le mouvement des créations. Finalement, si l'on en juge par l'indicateur des adhésions déclarées par les Français, c'est la stabilité qui caractérise les 20 dernières années, plutôt que la croissance. *“Le taux d'associativité des Français ne semble avoir pris au mieux que 5 à 10 points entre 1975 et les années 1990”* (Barthélémy, 1996). Le nombre des affiliations à des associations, qui est suivi depuis 1978 par l'enquête du CRÉDOC *“Aspirations et Conditions de vie des Français”*, indique que la tendance est à la stabilité tant pour l'appartenance associative en général que pour le secteur de l'environnement en particulier. L'enquête *“Espace de vie et Environnement”* de l'INED (1991), réalisée auprès d'un échantillon de plus de 4000 ménages, confirme ce niveau d'adhésion, plutôt modeste (on peut l'évaluer à un million de personne), qui caractérise la société française.

La légère amplification du volume d'adhésion au cours de la dernière décennie (1987-1995) épouse manifestement le cycle de croissance du nombre des nouvelles associations. Mais la comparaison des deux phénomènes prouve surtout que la multiplication des groupes renouvelle les adhésions sans les accroître beaucoup.

L'ADHÉSION AUX ASSOCIATIONS DEPUIS 1978



Source CREDOC "Enquête Aspirations et conditions de vie des Français (1978-1995)"

* Il s'agit de courbes de valeurs lissées

** La rupture de la courbe est imputable à un changement de la liste des domaines associatifs pris en compte

source CRÉDOC "Enquête Aspirations et conditions de vie des Français" (1978-1995)

2-Le processus de la diffusion spatiale : une colonisation territoriale progressive

La projection cartographique des lieux d'éclosion des groupes de défense de l'environnement, selon un découpage séquentiel qui va de 1900 à aujourd'hui, offre en raccourci le "film" de la diffusion des préoccupations d'ordre écologique dans la région Basse Normandie.

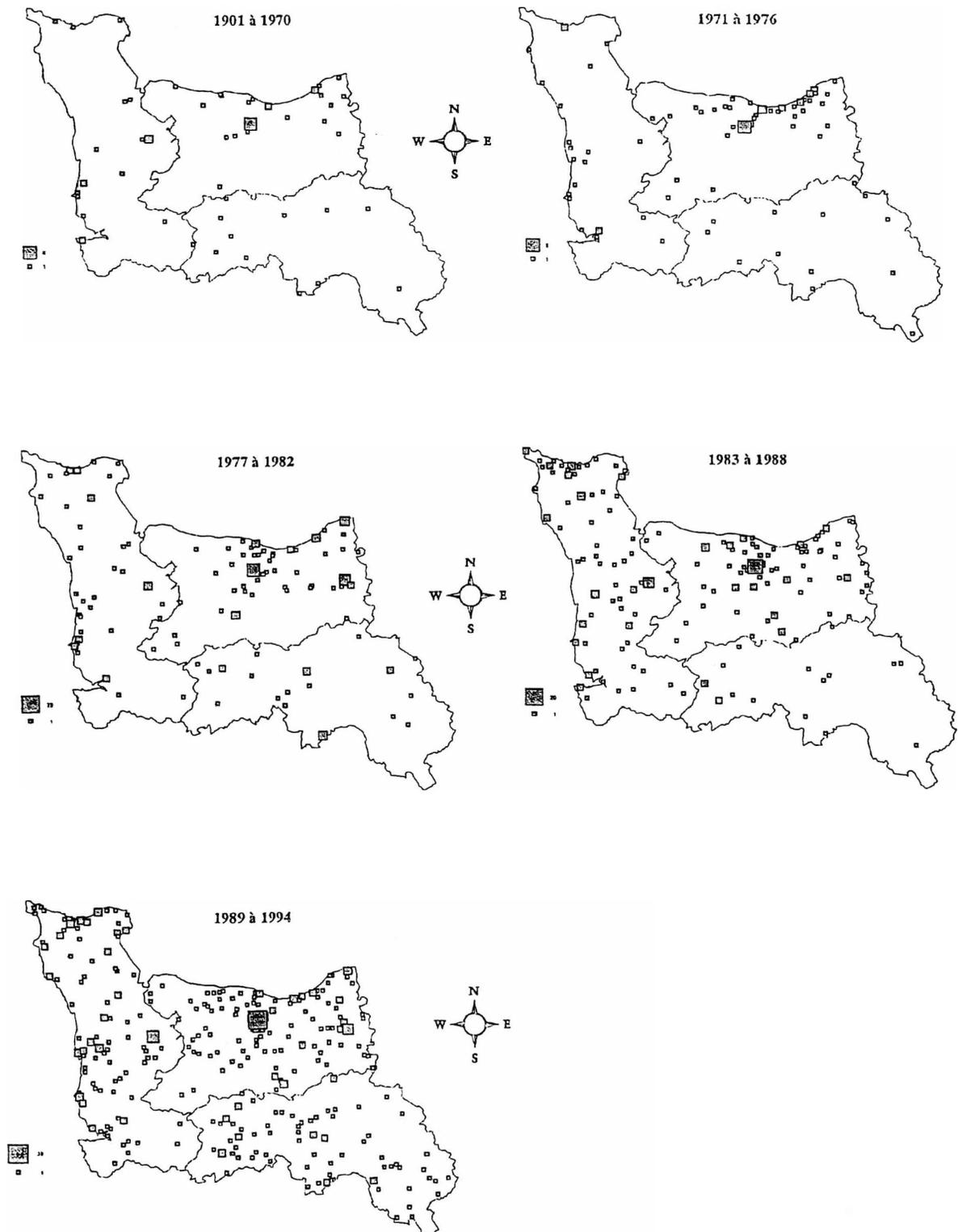
La multiplication des nouvelles associations s'effectue selon une géographie très ciblée, même si la dernière période donne l'impression d'une couverture généralisée de l'espace régional. La cinquantaine des groupes apparus avant 1970, privilégie d'abord les sites prestigieux (le Mont Saint Michel dès 1908) et la capitale régionale, et diffuse le long des axes de communication majeurs. Elle laisse vierges les espaces agricoles de faible densité, qu'ils soient riches (sud du Calvados) ou plus pauvres (Cotentin, collines de l'Orne). Dans la première moitié des années soixante-dix qui voit le véritable démarrage des mobilisations écologiques, les associations privilégient le littoral, particulièrement là où les fréquentations balnéaires sont importantes (à l'est de Caen, entre Avranches et Coutances). Ensuite, c'est dans les petites villes de l'intérieur que leur nombre s'accroît (cf cartes, p.24-25).

Il faut attendre les années quatre-vingts, qui sont marquées par une explosion du recours à la loi de 1901, pour que l'extension du tissu se fasse dans les zones les plus rurales : dans la Manche d'abord, dans le Calvados, dans l'Orne pour finir. Les vallées, les grands axes de circulation restent identifiables, mais dans l'Orne notamment, c'est le territoire du parc naturel régional de Normandie qui favorise la multiplication des groupes.

Sur la base de ces constats, on peut faire l'hypothèse, qui sera étayée dans ce qui suit, que les associations se développent dans deux types de territoire : les espaces les plus denses, qui sont des viviers de militants, mais aussi les lieux où la pression de l'urbanisation est la plus sensible; et les espaces naturels remarquables, littoral d'abord, zones protégées ensuite. La confrontation de l'implantation des groupes encore actifs et de ceux qui n'ont plus d'activité paraît en accord avec l'idée d'un renouvellement rapide des associations. Ce ne sont pas en effet des générations antérieures qui s'effacent : si tel était le cas, elles révéleraient des implantations spécifiques. Les disparitions se font surtout là où les groupes sont les plus nombreux, particulièrement dans les villes et sur le littoral (cf. cartes). Manifestement, la géographie des mobilisations concernant la défense de l'environnement épouse la répartition des densités de peuplement. Même si elle la déborde assez largement, elle s'accroche à l'armature urbaine. Les associations ne dessinent la carte des espaces naturels qu'à la condition que ceux-ci soient "remarqués", et non simplement remarquables, c'est-à-dire soient entrés dans des jeux de projections conflictuels (supports de développement économique d'un côté, demandes de patrimonialisation de l'autre).

LA DIFFUSION SPATIALE DES ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT
Evolution de 1901 à 1994 dans la région Basse Normandie

Cartes des créations des associations de défense de l'environnement en
Basse-Normandie

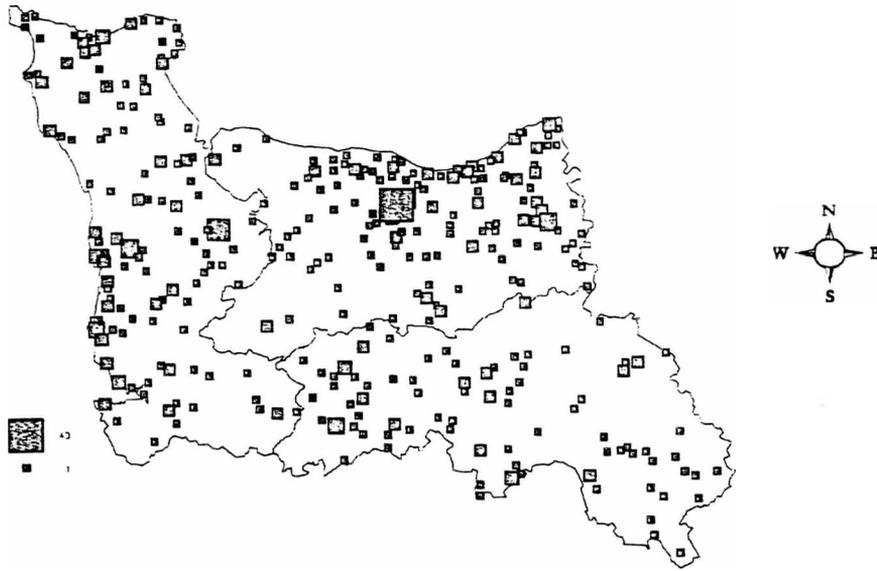


Échelle : 1 cm = 22 kilomètres

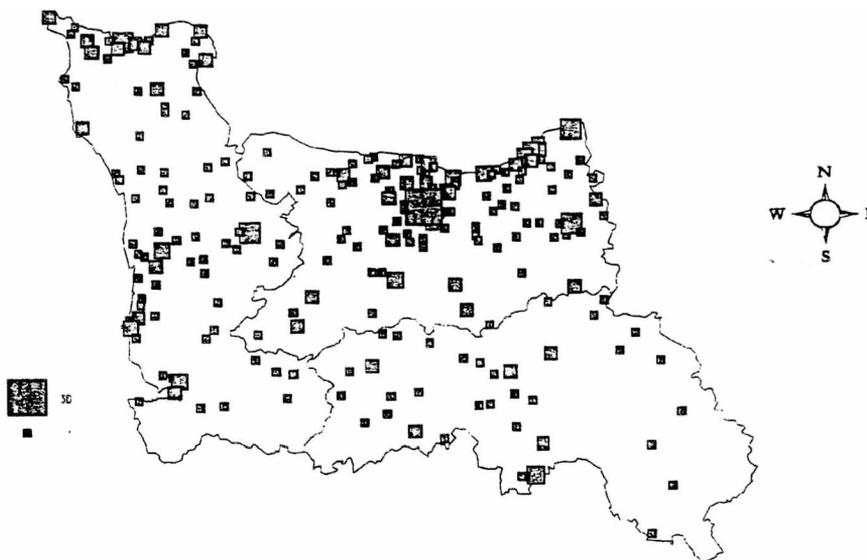
Source : Olivier Zentay, recensement des associations de défense de l'environnement en Basse-Normandie au 31 décembre 1994

LA DIFFUSION SPATIALE DES ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT
Comparaison de l'implantation des groupes en activité
et de ceux qui ont disparu ou sont en sommeil

Carte des associations de défense de l'environnement ayant encore une activité au
31 décembre 1994



Carte des associations de défense de l'environnement n'ayant plus d'activité au
31 décembre 1994



Échelle : 1 cm = 16 kilomètres

Source : Oliver Zentay, Université de Caen, recensement des associations de défense de l'environnement en Basse-Normandie au 31 décembre 1994

B-Le tissu associatif en Auvergne et en Ile-de-France

Les régions Auvergne et Ile de France qui sont suffisamment contrastées du point de vue de leur tissu socio-économique, confortent ce premier diagnostic. Pour ces deux régions, le repérage des associations s'est limité à celles qui sont actuellement réputées actives, telles du moins que les identifient et les localisent les informateurs les plus au fait des acteurs intervenant dans le domaine de l'environnement.

L'Auvergne présente un paysage associatif très orienté vers les préoccupations naturalistes, protection des milieux autant que défense des espèces, ce qui ne surprend pas au vu de l'emprise des espaces naturels. Tout aussi logiquement, le réseau d'associations de défense de l'environnement de l'Ile de France apparaît focalisé sur la sauvegarde d'intérêts résidentiels (protection du cadre de vie et oppositions aux nuisances).

Mais dans les deux cas, la conclusion est la même : la géographie des associations est largement lacunaire. S'agissant de l'Auvergne (cf carte p.28), les associations s'accumulent autour des pôles urbains et sur les voies principales (les grandes vallées) ; mais elles ne s'implantent pas dans les espaces ruraux de faible densité qu'ils soient de plaine (Allier notamment) ou de montagne (Cantal). Loin de signifier que les écologistes se désintéressent de ces espaces, la cartographie des groupes indique avant tout que les mobilisations sont le fait d'urbains et, peut-être plus encore de "péri-urbains", qui associent protection de la nature et défense de leur cadre de vie.

La caractéristique concentrique de l'urbanisation de l'Ile-de-France vient renforcer ce diagnostic. Les centres d'intérêts des groupes comme leur densité dans l'espace montrent une forte différenciation, depuis le cœur hyper dense de l'agglomération jusqu'aux marges agricoles de la région. Au cœur de l'agglomération (Paris, petite couronne) prédominent des comités de quartier, et les préoccupations naturalistes sont très peu présentes. Dans la partie encore dense des départements périphériques, on trouve des associations de sauvegarde des espaces résidentiels privilégiés (centres-villes d'habitat ancien, ensembles pavillonnaires, espaces verts), des associations d'usagers des transports et de défense contre les nuisances (routes, aéroports) ; c'est dans ces espaces que les clubs de découverte de la nature sont les plus nombreux. Dans les espaces péri-urbains de l'Ile-de-France, qui sont encore en partie agricoles, les objets d'action des associations changent sensiblement : partant toujours d'une problématique résidentielle, ils s'intéressent plus directement à la protection des espaces naturels, mais en l'associant souvent à une sensibilité patrimoniale (conservation des paysages, des architectures rurales) et à un souci d'animation locale. Les sources ponctuelles de

dégradation (décharges, carrières, permis de construire) et les projets de classement d'espaces remarquables (sites, zones naturelles d'intérêt écologique, parcs naturels régionaux) sont les sujets de mobilisations les plus fréquents. C'est dans ces espaces de "frontière", là où la progression du front de l'urbanisation réactive l'intérêt manifesté aux territoires ruraux, que les associations marient le plus souvent les deux registres de la défense de l'environnement et de la protection de la nature.

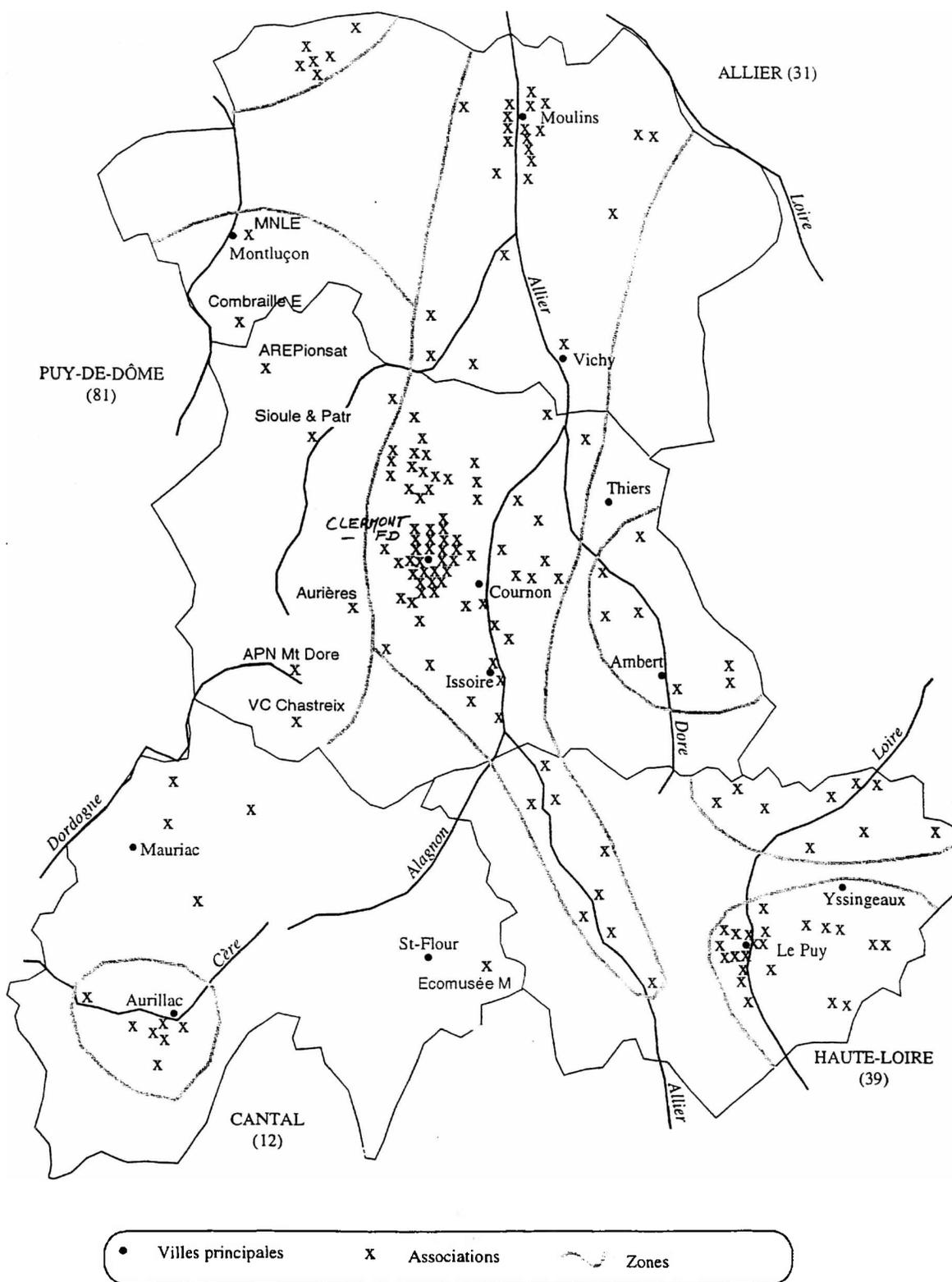
La partie Est de l'Ile de France, représentée par le département de la Seine-et-Marne, confirme ce schéma d'ensemble. Le réseau associatif prolifère dans l'aire d'influence des villes nouvelles (Marne la Vallée, Melun-Sénart) et sur le front de progression de l'urbanisation de l'agglomération parisienne. Il est par ailleurs fixé de longue date à Fontainebleau et autour du site que représente le massif forestier, objet d'intérêt depuis le début du siècle. Il s'étire, enfin, le long des vallées de la Seine, de la Marne, du Grand Morin, dans les communes à caractère résidentiel. Les secteurs agricoles du nord, du centre et de l'est sont, eux, quasi vides d'associations. Les quelques associations isolées en Brie, sont des structures dont le champ d'intervention est départemental (la Fédération des chasseurs, le Comité départemental de randonnées). (cf. carte, p.29)

La projection spatiale apporte à la compréhension de la structuration des réseaux d'associations une première série d'hypothèses : 1) le tissu associatif prend appui sur des lieux éminents, objets privilégiés de confrontation d'usages et d'enjeux patrimoniaux (le Mont Saint Michel, la Forêt de Fontainebleau, en fournissent des exemples emblématiques) ; 2) les associations, par ailleurs, se multiplient dans les espaces où la progression du système urbain (agglomérations et infrastructures) entre en contradiction avec la volonté des populations locales de patrimonialiser les espaces considérés comme remarquables (paysages, milieux naturels, habitat ancien, ...) ; 3) il en résulte que les espaces qui restent dévolus à l'agriculture paraissent à l'écart des enjeux environnementaux et s'avèrent quasi vides d'associations de défense de la nature.

Au vu de la diversité des espaces régionaux étudiés, on peut penser que les principes de cette structuration spatiale des associations locales présentent un grand degré de généralité.

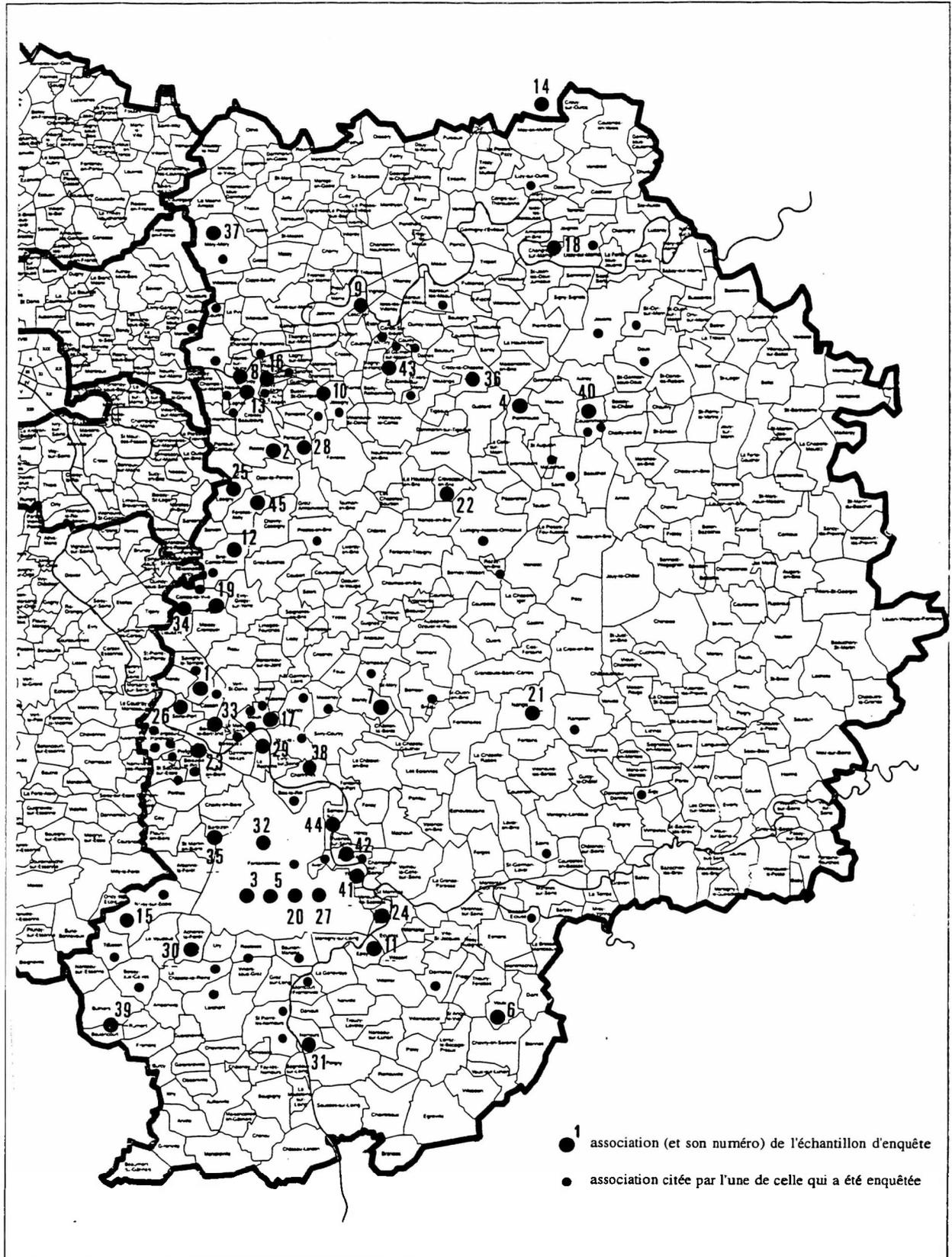
Toutefois cette structure des localisations n'apporte qu'un premier élément de compréhension du paysage associatif. Il appelle une exploration sociographique de la diversité des groupes. Une approche classique des réseaux associatifs consiste à recourir à l'analyse typologique, pour dégager les structures-types, à partir des centres d'intérêt, de l'espace et des modalités d'action, des formes de regroupement.

LOCALISATION DES ASSOCIATIONS dans la région Auvergne



source : R.P.Chibret (1995)

LOCALISATION DES ASSOCIATIONS dans le département de Seine-et-Marne



II- Le réseau vu comme système fonctionnel de spécialisation des acteurs

En s'intéressant aux recoupements existants entre la typologie des associations et leur fonctionnement en réseau, on fait l'hypothèse que chaque famille d'associations est susceptible de générer des structures de coordination qui lui sont propres. Le modèle classique de la fédération est effectivement la règle dans certains secteurs : les pêcheurs et les chasseurs, les clubs d'initiation à la nature, les comités de randonneurs, etc. Dans ce cas, les associations de base peuvent être considérées comme équivalentes structurellement, la fédération consacrant leur unanimité. La plupart des composantes du mouvement associatif qui fonctionnent sur une identité monothématique fortement spécialisée, particulièrement les plus anciennes, montrent ce modèle.

Ces univers qui diffusent leur modèle sur la base de la spécificité de leur objet, forment des réseaux a priori homogènes et fortement disjoints les uns des autres : il n'y a pratiquement pas de liens entre les associations de pêche et celles de chasse, entre celles-ci et les clubs d'initiation à la nature, entre ceux-ci et les comités de randonneurs, etc. On notera que ces ensembles plutôt bien structurés se situent aux marges plutôt qu'au cœur du mouvement environnementaliste. D'où notre parti-pris de limiter ce dernier aux associations de défense de l'environnement, souvent très locales, et aux associations de naturalistes, généralement composées de spécialistes. On y ajoute la grande variété des associations plus gestionnaires et à finalité plus institutionnelle, suscitée par le développement des préoccupations d'environnement dans la sphère publique (CAUE, Maisons de la nature, associations pour la gestion des déchets, l'entretien des rivières, ...). Cet ensemble est souvent qualifié de "nébuleuse", parce qu'il n'offre pas un paysage structuré en grandes familles. Ses contours sont flous et sa structuration interne peu lisible, y compris dans les quelques régions où de puissantes structures régionales (FRAPNA, SEPANSO, etc.) pourraient donner l'impression d'un mouvement "intégré".

La typologie est une approche commode pour tenter de clarifier la structuration interne de ce milieu. L'opposition cardinale entre "environnementalistes" et "naturalistes" est généralement le premier type de différenciation mis en évidence par les typologies, et cette distinction s'avère effectivement pertinente. Mais au-delà de ce clivage entre deux composantes majeures des préoccupations portées par l'écologie - l'environnement comme cadre de vie d'un côté, la nature comme sanctuaire de l'autre -, les typologies proposées par différents auteurs (Lascoumes, Auclair) proposent des découpages fonctionnels qui ne valent qu'en référence à un point de vue normatif : oppositions entre associations à horizon local et associations à vocation régionale ou nationale, entre thématique étroitement spécialisée et thématique large, entre mode d'intervention basée sur la capacité d'expertise et mode d'action fondée sur la capacité mobilisatrice, etc.

LE DÉCOUPAGE FONCTIONNEL DE L'UNIVERS ASSOCIATIF
DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

La typologie de la FORS pour le CNVA (Auclair, Benjamin, 1993)

II-Objet principal	I-Champ d'intervention	Associations dont le champ d'intervention principal est lié à l'environnement		Associations dont le champ principal se situe dans un autre secteur
		1) Associations généralistes	2) Associations spécialisées	
	III-Niveau territorial d'intervention			
1) Etude, gestion et protection du milieu naturel et de l'environnement	1) Associations non-localisées	par exemple : "Green Peace" "Amis de la terre" "MNLE" "France Nature Environnement" ...	par exemple : ass. de protection du littoral ligue de protection des oiseaux "Bulle bleue"...	par exemple : ass. agriculture biologique ...
	2) Associations localisées	par exemple : "Alsace nature" FRAPNA ...		
2) Promotion, information, documentation et initiation à l'environnement et à la nature	1) Associations non-localisées	par exemple : "UNCPIE" "COLINE"	par exemple : Comité de liaison pour les énergies renouvelables...	par exemple : Féd. des CAUE
	2) Associations localisées	par exemple: un écomusée un centre d'initiation nature pour jeunes		
3) Valorisation des patrimoines et traditions sociales et culturelles liées à l'environnement et à la nature	1) Associations non-localisées	par exemple : "Ligue urbaine et rurale" FNASSEM	par exemple : "Maisons paysannes de France"	par exemple : Club alpin français Scouts de France
	2) Associations localisées	par exemple : une ass. locale de promotion du patrimoine ...	par exemple : ass. de chasse ass. départem. de pêche ...	ou par exemple : une ass. pour chemins pédestres
4) Défense des habitants et de leur cadre de vie	1) Associations non-localisées		par exemple : FNAUT Féd° Nat des ass des usagers des transports. ass. pour la prévent. des pollut. atmosph. ass. "Loire vivante"	par exemple : une association de consommateurs "Comité contre le bruit"
	2) Associations localisées		par exemple : ass. de défense du cadre de vie d'un quartier ou d'une petite commune. ass. de lutte contre un aménagement ass. de défense d'un site naturel..	

Extrait du rapport : E. Auclair et I. Benjamin. "Etude sur le développement de la vie associative du secteur environnement". FORS, 1993.

A- L'exemple de la Seine-et-Marne

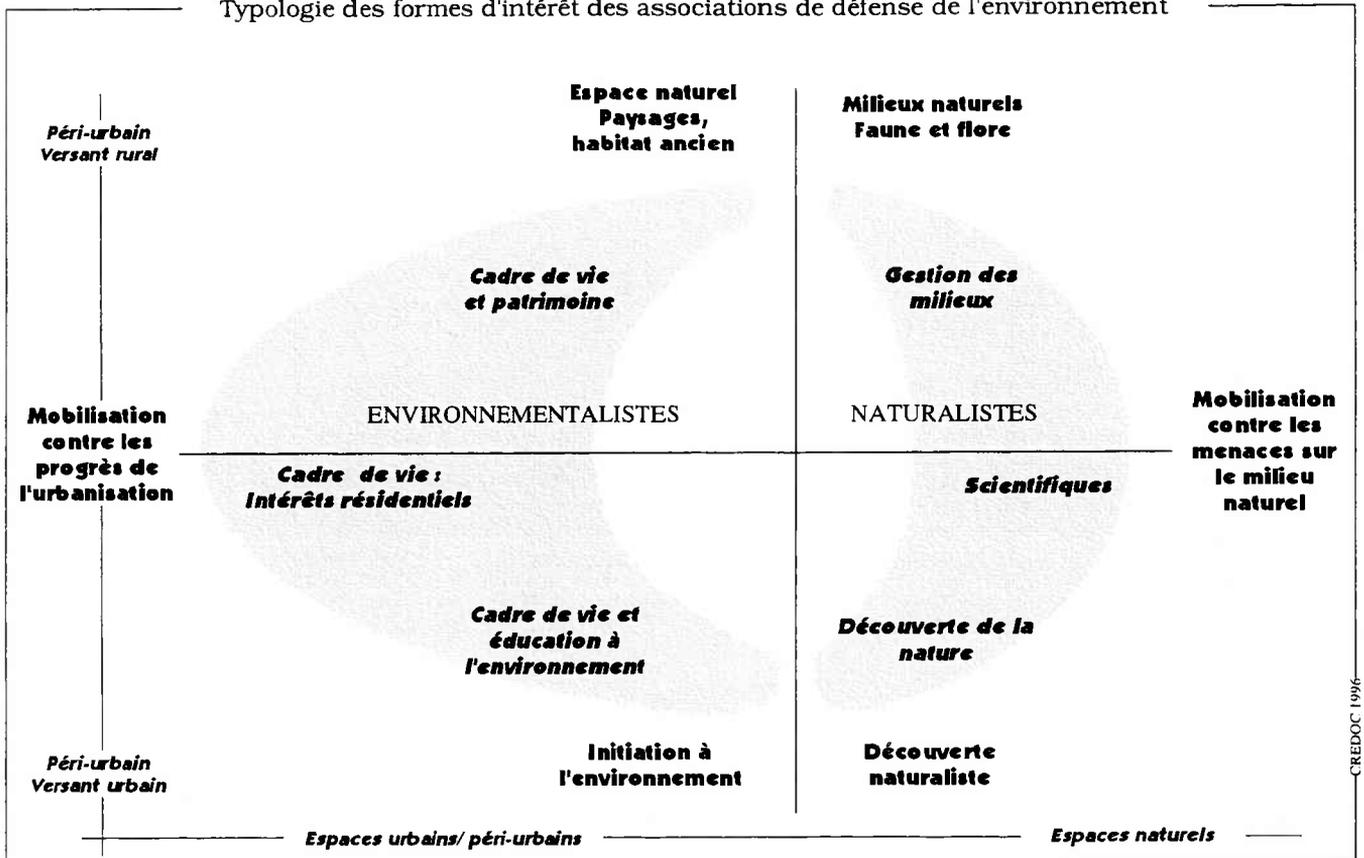
De l'analyse des associations de Seine-et-Marne on tire une représentation typologique qui esquisse une lecture dynamique de la structuration interne des groupes de protection de la nature et de défense de l'environnement. A un premier niveau, la diversité des associations apparaît, d'abord, comme le fruit de la dualité des enjeux de la question environnementale. Les objectifs et les moyens d'action distinguent fortement des "naturalistes" et des "environnementalistes", selon une opposition qui recoupe la dichotomie établie notamment par Lascoumes, entre "enjeu local" et "enjeu général". Les premiers poursuivent, dans une perspective scientifique, la sauvegarde des milieux et des espèces ; si leurs centres d'intérêt sont généralement focalisés sur un type de milieu, un groupe d'espèces, c'est-à-dire spécialisés, leur aire d'intervention n'est pas étroitement définie ; elle est souvent régionale, voire nationale.

A l'inverse, ceux que l'on dénomme "environnementalistes" ont des préoccupations touchant au cadre de vie et engageant, peu ou prou, des intérêts résidentiels. Selon la terminologie des typologies formalistes (Lascoumes), on constate qu'une part d'entre eux ont des centres d'intérêt ponctuels (par exemple l'opposition à une nuisance particulière dans un quartier, ou une commune), tandis que d'autres ont des interventions diversifiées (vigilance contre les atteintes à l'environnement local, initiation à la nature, participation à des actions de sauvegarde du patrimoine, ...). Leur unité réside plutôt dans le fait que ces groupes, quelle que soit leur largeur de vue, se mobilisent sur des espaces locaux très circonscrits, quartier, ville, commune, site (vallée, rive, etc.).

L'opposition cardinale, "naturalistes" versus "environnementalistes", n'est pas suffisante pour restituer la structure qui caractérise ce paysage associatif. Derrière l'opposition des objets, fonctionne un mouvement dialectique entre un principe de focalisation, résultant du centrage sur un enjeu unique, et un principe de spécialisation, allant de pair avec l'élargissement du champ des préoccupations. Cette tension dynamique se comprend surtout comme un processus de structuration dans le temps. Dans la plupart des cas, les groupes nouveaux se constituent autour d'une préoccupation centrale, qui est soit un enjeu ponctuel et local par rapport au cadre de vie (pollution, projet d'infrastructure, altération du paysage, etc.), soit une préoccupation naturaliste ciblée sur un intérêt particulier (pour un milieu, une espèce, etc.), ou encore les intérêts spécifiques d'un usage de l'espace naturel (pêche, chasse, randonnée, etc.).

DE LA TYPOLOGIE DES CENTRES D'INTÉRÊT EN SEINE-ET-MARNE
à la représentation dynamique de la structure du tissu associatif

Typologie des formes d'intérêt des associations de défense de l'environnement



L'autre axe qui structure la diversité des formes d'action des associations repérées en Seine-et-Marne oppose des "animateurs" et des "gestionnaires". On qualifie d'animateurs, des groupes qui élargissent leurs préoccupations, et donc leurs actions, vers l'information, l'initiation, et pour certains vers l'action fédérative. A l'inverse, la perspective gestionnaire reste généralement associée à un intérêt focalisé (celui d'usagers, de naturalistes, de défenseurs d'un patrimoine, de groupes assurant une veille sur l'environnement) ; mais elle traduit l'acquisition de compétences d'expertise permettant d'accéder à une fonction de co-gestionnaire reconnue par les pouvoirs publics.

Le schéma proposé (cf page précédente) synthétise la dynamique observée, du moins pour ce qui fait le coeur de la nébuleuse des associations de défense de l'environnement et de protection de la nature ¹⁵.

1) Les associations qui se créent se différencient d'abord par leur logique d'intérêt selon qu'il s'agit de préserver la qualité de l'environnement, de défendre un usage, de s'intéresser à la nature ou de tenter de la protéger.

2) Les nouveaux groupes de défense de l'environnement se mobilisent avant tout sur un espace local à partir d'un ou de quelques enjeux fondateurs. Quand leur action reste concentrée sur l'enjeu initial, leur durée de vie s'en trouve généralement limitée (en moyenne trois à cinq ans). Leur existence ne se pérennise dans le temps que s'ils trouvent le ressort de renouveler leurs centres d'intérêt et leur capacité d'intervention ; selon les cas, ils diversifient leur action sur un espace qui reste local, ou bien ils élargissent leur rayonnement en acquérant de la notoriété sur un domaine.

3) Les nouvelles associations à préoccupations naturalistes sont soit des équivalents de sociétés savantes (groupes à vocation scientifique), soit des associations de défense d'un milieu ou d'un site naturels, soit des groupes de découverte de la nature (clubs d'initiation). A la différence des "environnementalistes", ces associations ont des durées de vie longue, même en restant centrées sur leur centre d'intérêt fondateur, ce qui est le cas le plus fréquent. Néanmoins, comme pour les précédents, certains acquièrent de la notoriété avec le temps, généralement en développant une capacité d'expertise. Ils peuvent aussi être conduits à assurer des fonctions de gestionnaires de milieux (sites protégés, parcs naturels, réserves).

¹⁵ on parle ici des associations "spontanées" résultant d'effets de mobilisation de la société civile, en laissant à la marge les associations "institutionnelles" créées par divers organismes, surtout publics ; on ne prend pas non plus en compte des associations s'intéressant pour partie au domaine de l'environnement mais poursuivant des actions d'un autre ordre (associations d'insertion, de consommateurs ou d'usagers des services publics, associations familiales, etc.)

4) L'évolution dans le temps que connaissent ces associations locales ¹⁶, traduit un processus d'institutionnalisation de l'action, sans qu'il faille donner à cette notion une acception étroite. Ce processus prend en effet de multiples formes, qui ne se limitent pas à l'intégration au système politique et administratif local (municipal, départemental, régional) de gestion des questions d'environnement. Le caractère "pluridimensionnel" ou bien "focalisé" des formes d'intérêt et d'action (selon la terminologie proposée par Lascoumes¹⁷) ne s'affirme vraiment qu'avec le temps. Ou bien l'association est conduite à diversifier ses interventions, au point de devenir un partenaire capable d'intervenir sur l'ensemble des questions d'environnement dans une aire territoriale bien précise ; ou bien c'est la spécialisation sur une question qu'elle affirme, la conduisant à élargir ses capacités d'intervention, dans le registre du conseil, de l'expertise, voire des compétences gestionnaires.

Ces tendances qui agissent sur le devenir de toutes les associations, sont les principales voies par lesquelles quelques unes d'entre elles acquièrent une position éminente au niveau régional, et deviennent par la même des pivots du milieu associatif et des partenaires des pouvoirs publics. Celles-ci polarisent la structuration en réseau des associations locales qui sont en constant renouvellement, et assurent, à l'échelle d'une région, une relative convergence des formes de mobilisation sur les enjeux de l'environnement.

B- Position fonctionnelle et degré de notoriété au sein du milieu associatif

L'exploration du réseau permet à un premier niveau d'analyse de définir le degré de notoriété de chaque association, critère qui se fonde sur le nombre de fois où celle-ci est déclarée connue des autres. La confrontation de cette caractéristique avec la position sur le diagramme typologique met en évidence le processus décrit plus haut (cf. p.36)

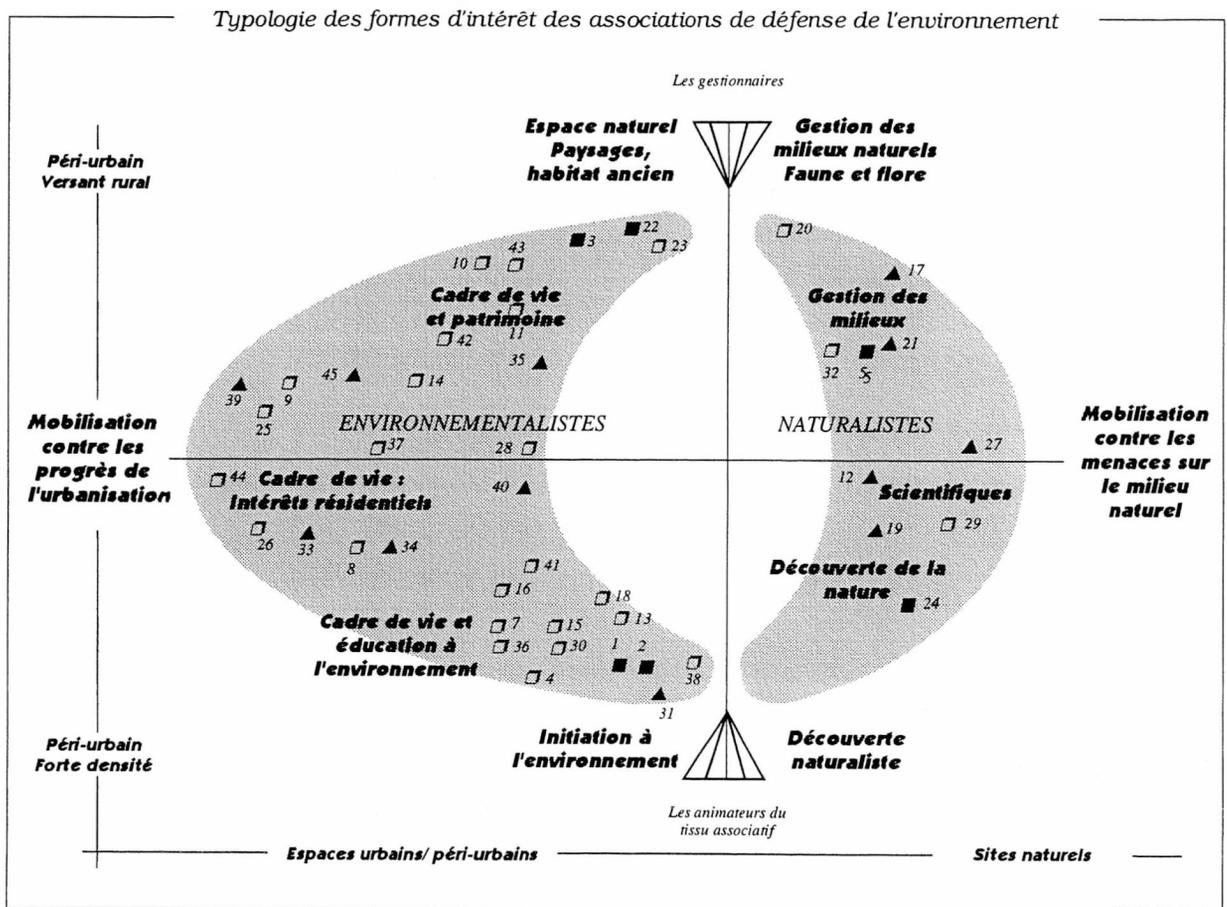
Les trois associations qui cumulent les indices de notoriété les plus élevés se situent au pôle de la typologie correspondant aux formes d'intérêt "pluridimensionnels" conduisant aux fonctions d'animation. Les autres associations ayant une position de notoriété significative se répartissent à l'un des deux pôles opposés de l'institutionnalisation ("animateurs" et "gestionnaires").

¹⁶ par association locale, on entend des groupes qui ont un enracinement spatial circonscrit, même si leur échelle peut aller d'un espace résidentiel très limité (quartier urbain, commune) jusqu'à l'espace régional ; cette perspective exclu les associations nationales ou non spatialisées, dont les interventions sur des questions localisées n'induit pas d'implication dans le réseau des acteurs locaux

¹⁷ Lascoumes, Pierre (1994), op.cit.

POSITIONS ÉMINENTES ET MARGINALES dans le réseau des associations de Seine-et-Marne

Dans ce graphique les associations de la Seine-et-Marne sont positionnées en fonction de la dominante de leurs objectifs d'action. Les associations "ayant le plus de liens" sont celles qui sont les plus souvent citées dans le réseau étudié, s'agissant des liens d'interrelation. Les associations "ayant le moins de liens" sont les moins souvent citées (il s'agit des deux extrêmes du point de vue de l'intensité relationnelle).



CREDOC 1996

□ n° des associations (voir liste en annexe)

■ Associations ayant le plus de liens

▲ Associations ayant le moins de liens

A l'inverse les associations les moins connues, qui sont de fait les moins intégrées au réseau, se situent parmi les groupes de défense du cadre de vie ayant les centres d'intérêt les plus étroitement localisés. Du côté du pôle "naturaliste", les clubs d'initiation à la nature occupent également une position faiblement intégrée.

Dans le cas de la Seine-et-Marne, l'acquisition de positions fortes s'est effectuée principalement à partir des préoccupations environnementalistes, selon une dynamique qui conduit à élargir les mobilisations contre les nuisances à une prise en charge plus vaste, et surtout plus raisonnée, des questions de protection de l'environnement. Les groupes naturalistes, malgré leur ancienneté et leur notoriété scientifique, se cantonnent à des espaces (et dans de très rares cas à des espèces) privilégiés. Préférant la voie de la spécialisation dans leur champ d'action, ils peuvent acquérir le statut d'expert, mais non pas celui d'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics.

Acquérir ce statut privilégié dans l'espace départemental ou régional, suppose d'être en mesure de représenter la part la plus significative des mobilisations ou des groupes locaux, de pouvoir s'instituer comme leur porte-parole, mais aussi, vis à vis des interlocuteurs administratifs, d'exercer un certain contrôle sur la nébuleuse associative. Si en Seine-et-Marne ce sont des environnementalistes qui assurent ce rôle cela n'est pas généralisable. Dans le Puy-de-Dôme, ces positions éminentes de contrôle du réseau sont occupées par des associations créées par des naturalistes. Mais dans les deux cas, la position suppose d'avoir acquis la capacité d'intervenir sur les deux registres de préoccupations, nature et cadre de vie, et d'être reconnu par les groupes locaux comme un fédérateur de fait, et un intercesseur auprès des pouvoirs publics. On constate, en particulier en Ile-de-France, que ces positions privilégiées s'acquièrent et se confortent avec le temps au terme d'un processus d'élargissement du champ des préoccupations, stimulé par l'acquisition d'un rôle de référent auprès de l'administration. A l'inverse, les structures créées de toute pièce pour remplir ce rôle (c'est le cas de quelques associations à vocation départementale de la petite couronne suscitées par Ile de France Environnement) ne sont bien souvent que des coquilles vides.

L'autre voie de l'affirmation d'un rôle privilégié, lui aussi porteur d'une intégration dans les rouages de la co-gestion des questions d'environnement, se fait par la spécialisation. C'est un processus qui concerne tous les types d'acteurs associatifs, naturalistes, environnementalistes, usagers, etc. Dans ce cas la notoriété consacre la reconnaissance d'une fonction de spécialiste, souvent limitée d'ailleurs à une ou deux personnes incarnant l'association. Si, là encore, il faut y voir le fruit d'une évolution qui se fait avec le temps, son effet est de structurer le réseau des individualités remarquables, promues au rôle de référents, mais qui n'acquièrent pas le statut de

fédérateurs. De cette manière, s'élabore une diversité potentielle des rôles que seule l'analyse de réseau permet de caractériser avec précision.

III- Espace fonctionnel et distribution spatiale des associations

Avant d'aborder les apports de l'analyse de réseau, on peut s'interroger sur les conclusions qui se dégagent de la confrontation entre répartition spatiale des associations et structuration fonctionnelle. Peut-on inférer de la superposition des caractéristiques de l'implantation territoriale et de la distribution selon des modèles "types", la structure du fonctionnement de ce tissu associatif ? La typologie et sa projection spatiale sont-elles suffisantes comme outils d'analyse des réseaux ?

La confrontation deux deux montre une série de configurations éclairantes.

Les groupes de naturalistes, notamment, se trouvent localisés pour l'essentiel autour du massif de Fontainebleau, en particulier les deux associations les plus anciennes du département (1907 et 1913). Ceci s'explique aisément par l'importance nationale de ce site naturel : Fontainebleau est le siège de quelques sociétés savantes qui rayonnent sur toute la France. Hors de cet espace polarisateur, existent quelques clubs d'initiation à la nature, dans des communes qui se trouvent sur les franges de l'agglomération parisienne.

Finalement, le pôle naturaliste ne montre aucune tendance à la diffusion dans l'ensemble du département. Le poids de l'urbanisation de la région parisienne, mais aussi de la grande culture intensive de l'Ile-de-France, explique que la composante naturaliste se cantonne aux quelques espaces naturels remarquables. De ce point de vue, la région Auvergne offre un contexte très différent. Dans cette région, le "bloc naturaliste" (Chibret, 1995) occupe les positions éminentes du réseau et intervient sur l'ensemble de l'espace (départemental et régional).

A l'inverse, les associations de défense qui se créent pour la sauvegarde du cadre de vie s'éparpillent partout où la croissance de l'urbanisation entre en contradiction avec l'aspiration à la conservation des éléments du patrimoine naturel et rural : les forêts, les rives des grandes rivières, les paysages (surtout dans les vallées), l'architecture rurale traditionnelle, ... Les mouvements d'opposition aux projets d'urbanisation et d'extension des infrastructures montrent sont nombreux, en particulier le long de la zone d'expansion de l'agglomération parisienne.

Un autre groupe, celui des associations de défense du cadre de vie qui élargissent leurs centres d'intérêt aux préoccupations patrimoniales (paysages, architecture rurale) et à l'animation de la

vie locale, présente une localisation spécifique dans les parties franchement péri-urbaines (qui restent semi rurales) de l'Ile-de-France.

Enfin la situation des trois associations qui ont le plus de notoriété, suggère qu'en Seine-et-Marne le tissu associatif paraît s'être aggloméré en trois blocs : un bloc sud ancré sur le site de Fontainebleau (pôle le plus ancien des mobilisations à caractère écologique) ; un bloc nord dont le développement, plus récent, est en rapport avec l'apparition de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée ; et entre les deux, un ensemble intermédiaire associé à la ville de Melun (siège de Préfecture) et à la ville nouvelle de Melun-Sénart.

La comparaison avec l'Auvergne montre le rapport étroit que la structure du tissu associatif entretient avec la configuration spatiale de la dynamique économique régionale. Dans le réseau associatif du département du Puy-de-Dôme, ce sont les associations de naturalistes qui occupent les positions les plus éminentes et forment un bloc très cohérent, constituant le moteur des actions sur l'environnement dans le département, mais aussi à l'échelle de la région.

"Le "bloc naturaliste", expression appropriée pour dénoter cet ensemble cohésif, est structuré par de multiples liens, notamment *interlocks* (c'est le seul cas où l'investigation (...) sur les listes à jour des membres des organes dirigeants associatifs révèle des cumuls significatifs) et par la continuité historique d'un noyau militant, ayant préservé une identité naturaliste homogène et dominante dans les instances fédératives (...). Ce bloc regroupe, sur le Puy-de-Dôme et l'Allier, les associations suivantes : FRANE, FDEN, SEPNUMC, LPO, CPA, Société scientifique du Bourbonnais, Allier Nature ; très intégrée à lui et d'un profil similaire, quoique plus récente, plus ouverte à une vision de l'environnement et moins marquée par le moule naturaliste, figure l'association régionale Espaces et Recherches. Elle continue à s'investir dans son département d'origine, le Cantal, dont elle épuise presque à elle seule (à côté du CPIE des Volcans, de quelques groupements météoriques et surtout d'associations péri-environnementales) le paysage associatif environnemental, au service d'une action multiforme incluant la protection des tourbières, des zones humides et de la Dordogne. Moins proche encore, malgré sa relation fonctionnelle avec la FRANE, Nature 43 (...) est étrangère au maillage des liens croisés constitutifs du bloc. Restent très à l'écart les deux autres associations régionales que sont d'une part Auvergne et Nature, issue dès 1974 du cœur même du bloc naturaliste mais qui a consommé sa rupture avec lui à la suite de conflits et survit dans une position assez isolée autour de son président-fondateur (il le fut aussi de la FRANE au début des années 1980) et de sa revue (vendue en kiosque) Le Mulot dont le lectorat (2000 abonnés)

constitue le poumon (...) ; d'autre part Bio Nat, qui derrière cet intitulé est en fait une association de vulgarisation scientifique spécialisée sur les expositions entomologiques dont le "concept" (travail de professionnels bénévoles et exploitation lucrative) la démarque -dans les deux sens- des autres associations." (Chibret, 1995, p.74-75)

La présence de la capitale régionale, Clermont-Ferrand, polarise fortement l'implantation des associations du Puy de Dôme : celles qui ont le rayonnement le plus grand (tant pour la notoriété que pour l'aire d'intervention) sont à Clermont tandis que les plus locales se situent dans les petites villes de la périphérie clermontoise. Par ailleurs, en matière d'aire d'intervention, on note une nette polarisation de la population associative aux deux échelles des niveaux territoriaux, la commune d'une part, la région d'autre part. Peu d'associations fonctionnent à l'échelle départementale (la FDEN, fédération départementale, la section départementale de Nature & Progrès, et Chamina) ; moins nombreuses encore sont celles qui adoptent un découpage multicommunal infra départemental (on trouve une seule association cantonale, dans l'Allier).

En Auvergne comme en Ile de France, la majorité des associations sont des groupes "locaux" qui s'inscrivent de manière privilégiée dans la commune où ils se sont constitués. Ceci n'empêche pas les plus actifs de rayonner sur des communes voisines, mais ne les conduit pas pour autant à rechercher une légitimité territoriale plus vaste. En fait, les actions menées se développent le plus souvent dans la "région" qui entoure la localité, ou le site, où s'est créée l'association, cet espace restant généralement flou, indéterminé, n'étant pas objet d'affirmation d'une identité. Plus généralement, on peut dire du mouvement environnementaliste qu'il est très peu préoccupé de régionalisme.

Le caractère périurbain des implantations associatives se révèle être une caractéristique majeure des mobilisations sur les questions d'environnement. Mais selon que l'on se situe dans un département "central" intégrant la capitale régionale, ou plutôt "périphérique" (cas de la Seine-et-Marne), le tissu associatif sera concentré dans l'orbite de la ville-capitale ou bien distribué par paquets, là où les classes moyennes et supérieures se mobilisent pour leur cadre de vie (sites naturels, axes de communication, petites villes, ...). Il est par contre difficile de déduire de cette approche les raisons qui font que dans un cas ce sont des groupes naturalistes qui seront en position dominante (cas du Puy-de-Dôme), et dans un autre des environnementalistes (cas de la Seine-et-Marne). Même si cela est à mettre en relation avec l'importance respective des processus d'urbanisation et des richesses naturelles, la structuration du tissu en un réseau hiérarchisé n'est pas strictement déterminée par des facteurs externes d'ordre géographique.

Finalement approches fonctionnaliste (diversité des groupes) et géographique (localisation) apportent à la compréhension du fonctionnement du tissu associatif quelques hypothèses éclairantes, notamment sur l'implantation des nouveaux groupes et leur évolution par élargissement des centres d'intérêt et des modes d'action. Toutefois ce regard typologique ne dit rien de la structure relationnelle à la lumière de laquelle on pourrait juger du fonctionnement interne de cette nébuleuse associative, où l'interconnaissance remplit une rôle déterminant.

Deuxième partie

Le fonctionnement du tissu associatif appréhendé par l'analyse de réseau

La notion de réseau appliquée à la sociologie s'intéresse au principe de relation vu comme la formalisation des systèmes de liens existant entre des individus ou des structures. Quatre postulats étayent cette approche :

- 1-les acteurs du réseau sont considérés comme interdépendants,
- 2-les liens entre ces acteurs sont des moyens de transférer des ressources, qu'elles soient ou non matérielles,
- 3-dans un réseau d'individus, la structure de celui-ci est susceptible d'induire soit des facilités, soit des contraintes, pour les actions individuelles,
- 4-l'analyse de réseau modélise des relations durables, voire structurelles, existants entre des acteurs dépendants.

Par rapport aux analyses "usuelles" de type statistique qui décrivent les caractéristiques des individus pour établir leurs positions sociales, une analyse de réseau traite des informations décrivant les **relations** entre les individus, en introduisant des concepts et en utilisant des algorithmes (tirés de la théorie des graphes) spécifiques à ce type de données.

L'analyse de réseau cherche à restituer les effets structurels propres à la dynamique d'individus formant groupe. Les données analysées dans un réseau ne sont donc pas les caractéristiques individuelles mais les propriétés des relations observées entre les individus. A partir de celles-ci, l'analyse de réseau propose la formalisation du fonctionnement d'un groupe et permet de juger de l'influence sur les individus de cette dynamique structurelle.

Ronald Burt a résumé les différences entre l'atomisme et l'individualisme structural de la manière suivante : "La perspective structurale est déductivement supérieure à la perspective normative parce que les modèles de réseau qu'elle utilise lui permettent une représentation algébrique rigoureuse des systèmes de stratification sociale, à partir de laquelle des hypothèses peuvent être correctement formulées. Elle est descriptivement supérieure à la perspective atomistique parce qu'elle prend en compte le contexte social à l'intérieur duquel les acteurs font des évaluations" ¹⁸.

¹⁸ Burt R., 1982, *Toward a structural theory of action*, New York, Academic Press, cité par Degenne, Forsé (1994)

I- La hiérarchie des positions et des rôles (rapport avec l'ancienneté et la localisation)

A- Quelques concepts de l'analyse de réseau

Le tableau croisé des liens déclarés par les individus interrogés permet de représenter, paire par paire, si les associations prises en compte ont ou n'ont pas des relations entre elles (relations qui peuvent être de simple connaissance ou bien plus poussées). Ce tableau constitue la matrice dite "d'adjacence" du graphe (le graphe représentant la structure du réseau étudié), sur laquelle sont effectués tous les calculs de l'analyse de réseau.

Si les relations indiquées par les acteurs du réseau ne sont pas systématiquement réciproques (par suite des effets sélectifs de la mémoire) le graphe ne peut être considéré comme étant symétrique. L'information collectée par l'enquête auprès des associations est déclarative, et donc foncièrement subjective : la hiérarchie implicite des rôles fait qu'une association jugée importante dans le milieu sera moins souvent oubliée qu'une association plus modeste. De ce fait, l'information relative à l'existence d'une relation entre i et j , peut être différente selon qu'elle est exprimée par i pour j . Le tableau des données collectées lors de l'enquête est pour une bonne part dissymétrique.

Si tel est le cas, il est nécessaire de différencier les choix effectués par les deux acteurs nous ayant renseigné sur la relation i,j . En se centrant sur le cas de i :

- 1- on parle de liens "émis", pour désigner l'ensemble des choix effectués par i dans la liste d'associations qui lui était proposée (c'est la série des associations qu'il dit connaître),
- 2- on parle de liens "reçus", pour désigner l'ensemble des associations qui ont désigné i quand on leur a demandé de lister les groupes qu'elles connaissent.

Dans la terminologie de l'analyse de réseau, les acteurs (ici des associations) sont appelés "sommets" et les "arcs" indiquent l'existence d'une relation entre un couple d'individus i, j : sommets et arcs matérialisent le graphe sur lequel s'effectue l'analyse de réseau.

Dans ce graphe, la distance est la longueur du plus court chemin entre deux sommets : soit il existe un arc entre ces deux sommets et la distance est égale à 1 (on parle de lien "direct") ; soit il n'en existe pas, et il faut passer par un ou plusieurs sommets intermédiaires pour relier les deux acteurs (la distance est dans ce cas le nombre d'arcs permettant de les relier).

Les différentes mesures que l'on peut établir par le comptage de ces liens permettent de caractériser la centralité d'un acteur i dans le réseau. Par sommation des mesures relatives à chaque acteur, on obtient une mesure caractérisant la densité de l'ensemble du réseau (plus les liens déclarés sont nombreux, plus le réseau vu dans son ensemble est dense). La centralité d'un acteur est, classiquement, appréhendée par trois indicateurs.

1) la centralité, dite de "**degré**", caractérise le nombre de liens directs de l'individu ; elle est une mesure simple de l'importance relative des individus dans le réseau ;

11- s'il s'agit des liens émis, on parle de degré d'activité, en postulant que si un responsable d'association déclare connaître un grand nombre de ses partenaires potentiels, c'est qu'il développe une activité importante dans ce réseau, et inversement ;

12- s'il s'agit des liens reçus, on parle de degré de prestige (ou notoriété), le fait d'être cité par des partenaires étant très directement un indicateur de l'importance de la place occupée dans le réseau étudié ¹⁹.

2) la centralité dite de "**proximité**", est une mesure plus élaborée, complémentaire de la précédente ; là où le degré est le calcul des liens directs d'un acteur i à tous les autres sommets, la proximité a pour objet d'intégrer les sommets qui peuvent être atteints par i même de façon indirecte (liens émis), ou bien de prendre en compte tous les acteurs pouvant atteindre i sans pour autant avoir un lien direct avec lui (liens reçus) ; le calcul de la proximité repose sur la sommation des longueurs des chemins les plus courts partant de i , ou bien arrivant à i . C'est une mesure qui peut rendre compte du degré d'isolement, ou encore de repli sur un cercle plus ou moins limité.

3) la centralité dite "**intermédiarité**", permet de rendre compte d'une autre dimension de la centralité ; l'intermédiarité cherche à traduire le fait qu'un acteur se trouvant sur le chemin qui permet à deux sommets d'être reliés (on raisonne sur les chemins de longueur minimale), exerce potentiellement un contrôle sur l'interaction entre ces sommets. Cette notion de contrôle de l'activité relationnelle dans le réseau est une autre façon de voir la centralité. Pour un acteur i , on compte le nombre de chemins de longueur minimale qui relient les paires j, k en passant par i : évaluer son intermédiarité revient à calculer la probabilité que i se trouve sur les chemins les plus courts reliant toutes les paires de sommets.

De la confrontation de ces trois niveaux de représentation de la centralité, on peut tirer une analyse fine de la hiérarchie des positions dans le réseau, et de la diversité des rôles.

¹⁹ La dissymétrie de l'information permet de déceler des anomalies : l'une des associations de Seine-et-Marne (n°26) arrive largement en tête pour l'indice d'activité alors que sa place est nettement plus modeste vue au travers de la notoriété. Cela signifie simplement que notre informateur dans cette association peut avoir exagéré le nombre de groupes qu'il a déclaré connaître.

B- Trois degrés de relation : l'interconnaissance, l'interrelation, l'interdépendance

L'enquête permet d'appréhender trois niveaux de liens, sur la base des réponses obtenues aux questions posées lors des entretiens auprès des responsables d'associations.

1° niveau- le degré d'interconnaissance

L'information est tirée des réponses à la question suivante : "*Parmi la liste suivante (liste des associations inventoriées), quelles sont les associations que vous connaissez au moins de nom ?*".

Dans le cas de la Seine-et-Marne, comme pour le Puy-de-Dôme, on observe un degré de centralisation global du réseau de 60% (cf définition p.48). On peut en conclure que l'on a affaire à des réseaux où l'interconnaissance est plutôt bien développée.

2° niveau- le degré d'interrelation

"*Quelles sont les associations avec lesquelles vous avez des contacts (réguliers ou non) ?*"

Cette question conduit à un indicateur d'interrelation simple (existence ou non de relation quelle qu'en soit l'intensité). Une approche complémentaire permet de caractériser la nature de ces échanges et la fréquence des relations. On distingue quatre niveaux d'échange censés fournir une gradation selon une échelle lien faible-lien fort : l'échange d'informations, l'échange de moyens, les actions communes, la participation conjointe à des collectifs, des commissions, ... On en déduit un indicateur de lien fort qui correspond à des liens comportant des actions communes et/ou des participations conjointes.

3° niveau- le degré d'interdépendance

"*Quelles sont les associations auxquelles vous êtes affilié (par une adhésion officielle) ?*"

L'adhésion à des associations assurant une fonction fédérative, qu'il s'agisse de fédérations sensu stricto (les randonneurs par exemple) ou de collectifs à la durée de vie plus ou moins longue, caractérise le degré d'intégration institutionnelle des acteurs du réseau.

Pour ces trois indices, la densité globale du réseau (valeur moyenne de la centralité de degré) observée dans les deux réseaux étudiés va en diminuant, ce qui indique que les liens forts sont le fait d'une part minoritaire des individus. Le réseau de Seine-et-Marne est caractérisé par une fréquence de liens forts plus élevée que celui du Puy-de-Dôme.

Indices de densité global du réseau	Interrelation simple	Lien fort	Affiliation
Seine-et-Marne	53%	45%	40%
Puy-de-Dôme	47%	29%	nc

PRINCIPES DE CONSTRUCTION DES INDICES DE CENTRALITÉ

1- La centralité de degré

Le degré extérieur de l'acteur i est le nombre d'arcs ayant pour origine i : c'est donc une mesure de centralité de i . Le degré intérieur de l'acteur i est le nombre d'arcs atteignant i : c'est donc une mesure du prestige de i . Généralement on utilise, aussi bien pour le degré extérieur qu'intérieur, une version normalisée de ces indices. Ceci revient à diviser le degré par la valeur maximale que celui-ci pourrait avoir compte tenu de la taille du réseau, c'est à dire $n-1$.

Un acteur avec un degré extérieur fort est considéré comme d'autant plus actif. Un acteur avec un degré intérieur fort est reconnu par les autres comme un noeud important par où transite l'information circulant dans le réseau. Pour résumer ces deux suites d'indices propres à chaque acteur plusieurs moyens ont été trouvés :

Freeman a calculé la centralité globale du réseau par la formule

$$C = \frac{\sum_i [c(n^*) - c(i)]}{\max. (\sum [c(n^*) - c(i)])}$$

où $c(n^*)$ au numérateur est la valeur maximale atteinte pour un degré dans le graphe étudié. Le dénominateur est le maximum théorique que peut atteindre le numérateur ; ce dénominateur est égal à $(n-1)(n-2)$:

- on peut plus simplement, pour évaluer le degré global du graphe, calculer la variance de chacun des deux degrés ;
- on peut enfin calculer la densité du graphe qui est la proportion des arcs présents par rapport au nombre d'arcs qui serait présents si le graphe était complet. La densité est donc égale à :

$$\frac{\text{nombre d'arcs}}{n(n-1)}$$

Cette dernière mesure est spécifique aux graphes non orientés, car on ne distingue pas les arcs sortants des arcs entrants.

2- La proximité

Là où les degrés sont des calculs des liens directs d'un acteur i à tous les autres sommets, la proximité a pour objet de tenir compte des sommets qui peuvent être atteints par i de façon indirecte (liens émis), ou bien de tous les acteurs pouvant atteindre i sans pour autant avoir un lien direct avec i (liens reçus).

La façon la plus simple de calculer la proximité est de faire la somme des longueurs des chemins les plus courts partant de i , pour ce qui concerne la centralité, ou aboutissant à i , pour ce qui concerne le prestige, et de prendre l'inverse de cette somme. En effet s'arrêter à faire la somme de ces longueurs revient à calculer l'éloignement entre tous les sommets et i . Pour normaliser cet indice on multiplie l'inverse de la somme trouvée par $(n-1)$ qui est le niveau minimal que puisse atteindre l'éloignement. On obtient donc :

$$p(i) = (n-1) / \sum_{j=1}^n d(i,j)$$

où $d(i,j)$ est la longueur du plus court chemin entre i et j ; pour la proximité de prestige on considérera donc les $d(j,i)$ pour trouver la proximité de i .

Cet indice est néanmoins faux quand il n'existe pas de chemin entre i et au moins un autre sommet. En effet la distance dans ce cas là est considérée comme infinie (UCINET* code une distance infinie par n). On utilise donc un indice qui prend en compte "le domaine d'influence de i " ; c'est à dire qu'on fait intervenir le nombre de sommets que i peut réellement atteindre ou de sommets qui peuvent réellement atteindre i . Ce nombre est noté J_i .

On obtient donc comme indice de proximité pour la centralité:

$$p(i) = \frac{J_i / (n-1)}{\sum d(i,j) / J_i}$$

la somme au dénominateur ne portant que sur les sommets j que peut atteindre i ; pour la proximité de prestige on considère les $d(j,i)$ pour les sommets j pouvant atteindre i .

* UCINET IV est le logiciel utilisé pour cette étude ; logiciel conçu par des universitaires américains, c'est l'un des outils les plus utilisés.

PRINCIPES DE CONSTRUCTION DES INDICES DE CENTRALITÉ (suite)

3- L'intermédiarité

L'intermédiarité est un indice qui a pour objet de traduire le fait qu'un acteur se trouvant sur de nombreux chemins qui sont le meilleur moyen pour des sommets d'être reliés (chemins de longueur minimale reliant les sommets) exerce un contrôle sur l'interaction entre ces sommets. Cette notion de contrôle de l'activité de communication dans le réseau est une autre façon de voir la centralité.

Pour un acteur i , calculer l'intermédiarité revient donc à calculer la probabilité que i se retrouve sur les chemins les plus courts reliant toutes les paires de sommets. Pour calculer cette probabilité, Freeman a considéré pour toute paire j, k de sommets le nombre de chemins les plus courts reliant j à k - ce nombre étant noté n_{jk} . La probabilité d'emprunter l'un ou l'autre de ces chemins les plus courts est de $1/n_{jk}$. Freeman considérant que tous les chemins ont la même probabilité d'être emprunté. Enfin on considère le nombre de chemins de longueur minimale qui relie j à k en passant par i - ce nombre étant noté $n_{jk}(i)$. On obtient l'expression de la probabilité que i se retrouve sur les chemins les plus courts reliant j à k de la manière suivante :

$$\frac{n_{jk}(i)}{n_{jk}}$$

Pour obtenir l'intermédiarité de i , on somme sur toutes les paires de sommets j, k :

$$I(i) = \sum_{j < k} (n_{jk}(i) / n_{jk})$$

Gould a étendu cet algorithme au cas où le graphe est orienté : en tenant compte de l'ordre entre les sommets ($j > k$) on différencie un chemin allant de j à k d'un chemin allant de k à j . Malheureusement, UCINET n'effectue le calcul de l'intermédiarité que pour des graphes ayant la propriété de symétrie.

Dans le cas non orienté, l'intermédiarité maximale est de $(n-1)(n-2) / 2$ qui est le nombre de paires dans un ensemble à $(n-1)$ éléments. L'intermédiarité normalisée d'un sommet i est donc dans le cas non orienté :

$$I(i) / [(n-1)(n-2) / 2]$$

et, dans le cas orienté, elle est égale à :

$$I(i) / [(n-1)(n-2)]$$

4- Centralité globale d'un réseau

La centralité de degré d'un réseau permet d'apprécier son niveau global de centralité. Un réseau est central à 100% s'il existe un seul et unique sommet central, a contrario un réseau est central à 0% si tous les sommets sont centraux.

On considère pour chaque sommet la quantité $C_{\text{maxi}} - C_{\text{du point}}$, qui exprime la différence entre la centralité du point s'il était central et sa centralité effective.

On somme cette valeur sur tous les sommets: $\sum (C_{\text{maxi}} - C_{\text{du point } i})$.

Déterminer un ratio qui reflète le niveau de centralité du réseau revient à rapporter cette quantité à la même quantité qui serait obtenue si le réseau était central à 100%. S'il existe un et un seul sommet central, la centralité vaut:

$$(n-1)(n-2) = n^2 - 3n + 2$$

Ainsi la centralité globale du réseau s'exprime par :

$$\frac{\sum (C_{\text{maxi}} - C_{\text{du point } i})}{n^2 - 3n + 2}$$

Le même raisonnement s'applique pour la centralité de proximité globale et l'intermédiarité globale du réseau, sachant que :

- la valeur maximale de la proximité d'un réseau, central à 100%, de n sommets, est $(n-1)(n-2) / (2n-3)$
- la valeur maximale de l'intermédiarité d'un réseau, central à 100%, de n sommets, est $(n-1)(n-1)(n-2) / 2$

Les indicateurs globaux servent à caractériser la densité des réseaux vus dans leur ensemble. Ils indiquent en effet la moyenne des densités relationnelles de chacun des individus du réseau. Pour analyser la hiérarchie des positions des différentes associations, on établit le classement du degré de centralité de chaque acteur, chacun d'eux exprimant le rapport entre le nombre de liens effectifs d'un individu et le nombre théorique de liens possibles compte tenu de la taille du réseau.

C- La hiérarchie des positions

Le réseau de Seine-et-Marne est dominé par une association, l'Association Seine et Marnaise de Sauvegarde de la Nature (ASMSN, créée en 1972) : remplissant de fait une fonction fédérative (mais sans en avoir officiellement le statut) elle se détache nettement des autres sur tous les critères. Quatre autres associations néanmoins ont une centralité élevée : le RENARD, association de défense de la nature et du cadre de vie du secteur de Marne-la-Vallée (créée en 1978), l'Association des Amis de la Forêt de Fontainebleau (AAFF), association très ancienne (1907) à vocation patrimoniale, le Comité de défense, d'action et de sauvegarde de Fontainebleau (CDASF, 1971), et la Maison départementale de la Nature, de création récente (1991) mais que le statut institutionnel (c'est une émanation du Conseil général) place d'emblée dans une position éminente.

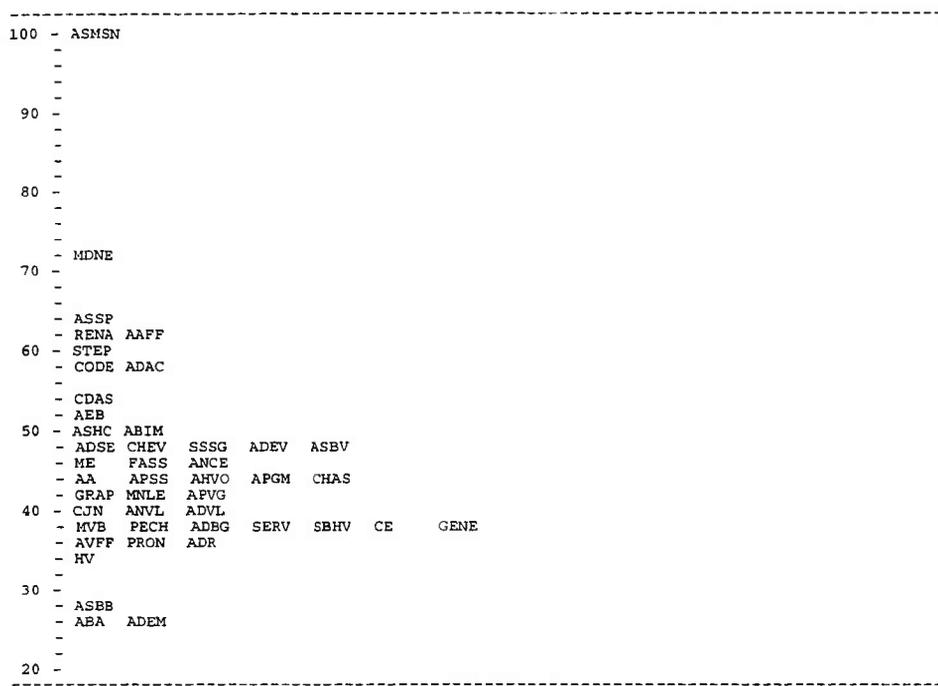
Dans le cas du Puy-de-Dôme, deux associations occupent une position également élevée, au vu des différents critères relationnels : il s'agit de deux associations à vocation départementale (par statut ou de fait), la FDEN (Fédération départementale d'étude de la nature) à vocation naturaliste, et l'AEDELEC qui est au cœur de la mouvance écologiste. D'autres sont très proches d'elles, l'AEPANA (Association d'étude et de protection de l'Allier et de sa nappe alluviale) et la LPO (Ligue de protection des oiseaux) en particulier.

Le réseau de Puy-de-Dôme se présente de manière moins hiérarchisée, d'une part parce qu'il est polycéphale, d'autre part parce qu'il n'y a pas d'individus très périphériques, c'est-à-dire très distants des individus les plus centraux. Il faut néanmoins relativiser cette dernière conclusion dans la mesure où, dans les deux cas, ce n'est pas l'intégralité du réseau associatif départemental que l'on a exploré mais seulement sa partie la plus active : soit 26 associations sur 65 dans le Puy-de-Dôme et 45 sur 110 pour la Seine-et-Marne (ce qui, dans les deux cas, représente 40% du réseau potentiel).

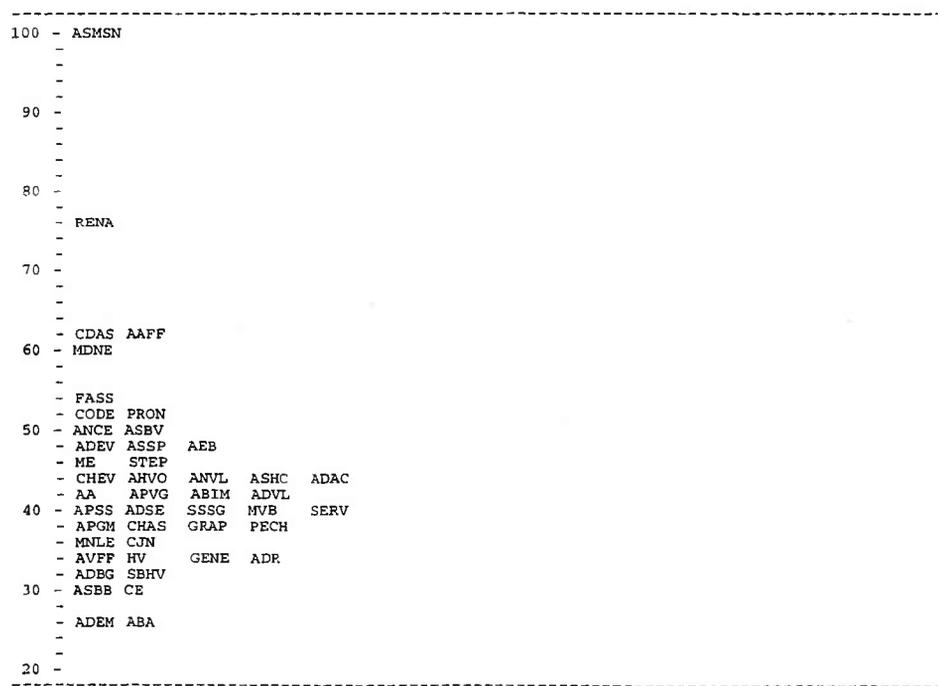
Hierarchie des centralités en Seine-et-Marne concernant l'interrelation

Sur ce graphique, les acteurs sont représentés sur l'axe des ordonnées en fonction de la moyenne des centralités de degré et de proximité rapportée à 100. Ces deux critères de centralité étant complémentaires, leur présentation synthétique se révèle pertinente. L'individu le plus central est pris comme repère : l'échelle (dont l'écart des graduations vaut 2%) exprime la distance des autres sommets vis-à-vis du plus central, mesurée à partir de l'indice moyen de centralité. Les exæquos sont inscrits sur la même ordonnée dans l'ordre croissant de la centralité d'intermédiation.

Centralité (liens émis)

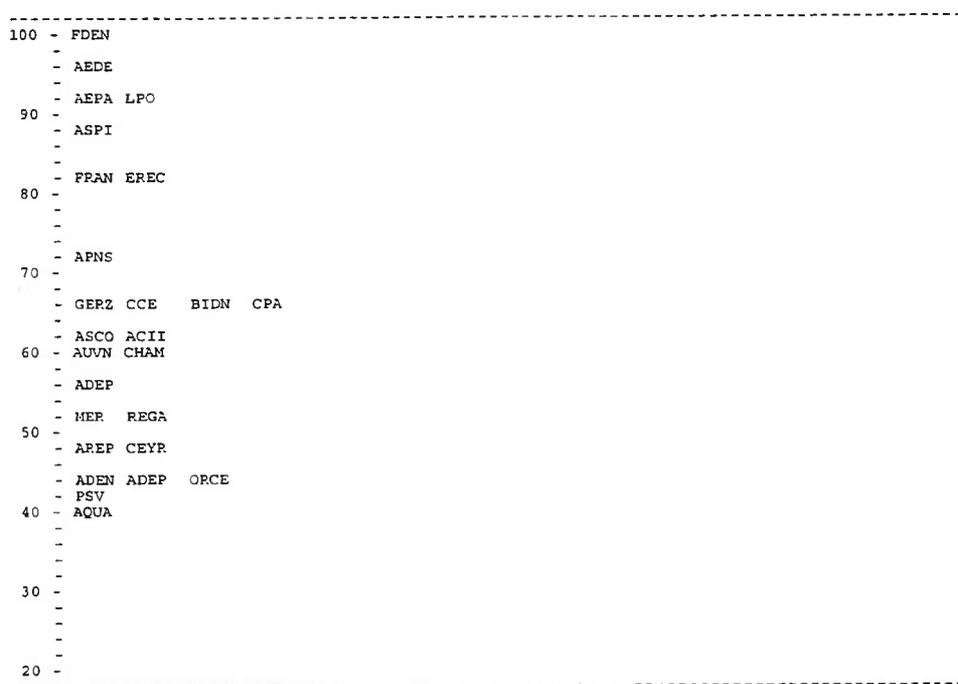


Centralité (liens reçus)

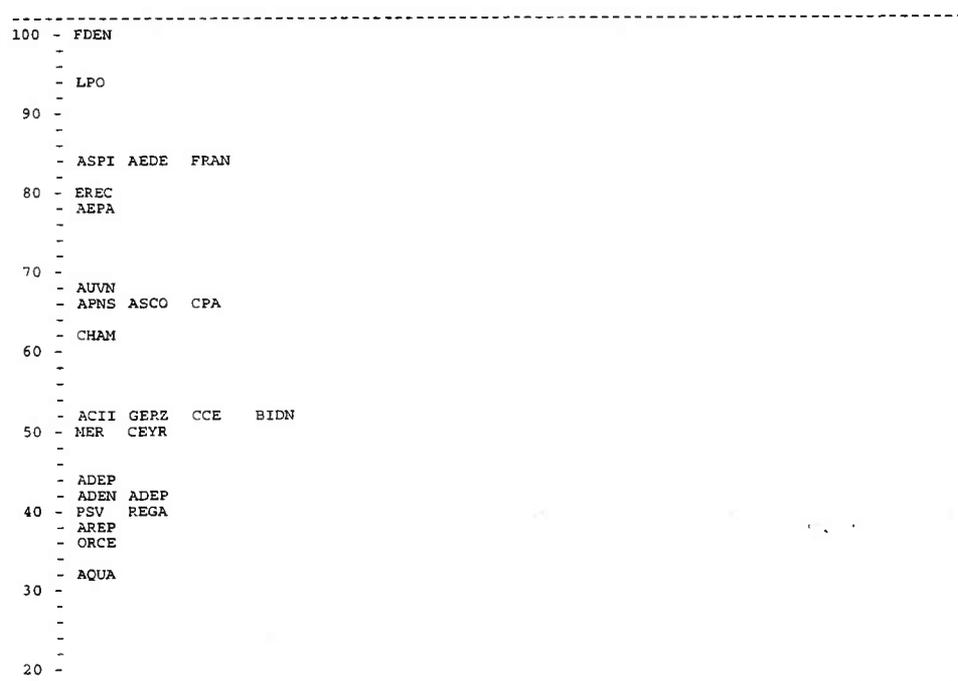


Hiérarchie des centralités en Puy-de-Dôme

Centralité (liens émis)



Centralité (liens reçus)



La comparaison des deux diagrammes de centralité montre bien ce qui différencie les réseaux de Seine-et-Marne et du Puy-de-Dôme : 1) la position éminente de l'ASMSN en Seine-et-Marne se trouve beaucoup plus affirmée que celle de la FDEN dans le Puy-de-Dôme ; dans ce dernier, 7 associations montrent une centralité peu éloignée de la position la plus centrale (déficit ne dépassant pas 20%) ; 2) en Seine-et-Marne, la plupart des associations ont une centralité inférieure au moins de moitié par rapport à l'ASMSN.

LES POSITIONS DANS LE RÉSEAU DE LA SEINE-ET-MARNE
Les acteurs les plus centraux selon les différents niveaux de relation *

	Degré d'activité (liens émis)	Degré de notoriété (liens reçus)
interconnaissance	26 - 1 - 3 - 24 - 23	1 - 2 - 5 - 3 - 24
interrelation simple	1 - 24 - 26 - 2	1 - 2 - 3 - 5 - 24
interrelation lien fort	26 - 22 - 5 - 1 - 2	1 - 2 - 5 - 24 - 3
interdépendance	1 - 22	1

Approfondissement concernant la caractérisation des relations

fréquence de relation	1 - 24 - 5	1 - 2 - 3
ancienneté de relation	1 - 5 - 24	1 - 2 - 3
échange d'informations	1 - 24 - 26	1 - 2 - 24
échange de moyens	2 - 23	1 - 2 - 24
actions communes	26 - 5 - 22	1 - 2 - 5
participations conjointes	26 - 5	1 - 2 - 22

* NB les associations sont identifiées ici par leur numéro d'ordre (voir en annexe la liste des associations)

Ces résultats amènent à dresser plusieurs constats.

Le premier, d'ordre méthodologique, tient à la dissymétrie de l'information : on constate que les indices calculés sur les liens reçus fournissent des résultats d'une plus grande stabilité. L'approche par la notoriété apparaît plus sûre, particulièrement dans le cas de la Seine-et-Marne (la différence de résultats entre lien émis et liens reçus est moins sensible dans le cas du Puy-de-Dôme).

Le cas de l'association n°26 (Association pour la sauvegarde de Seine-port et ses environs) paraît résulter d'un biais déclaratif : cette association n'a aucun des caractères permettant d'en faire un pôle du milieu environnementaliste du département.

Si l'ASMSN est toujours en position de prééminence, les quatre autres associations les plus centrales (n° 2, 3, 5, 24) se distribuent différemment selon le sens de la relation (liens émis ou liens reçus). Le RENARD (n° 2) et le CDASF (n° 3) ont une plus grande notoriété que les deux autres, alors que ces dernières sont mieux placées si l'on s'en tient au degré d'activité. Cela se comprend pour la Maison départementale de la nature (n° 24) qui n'avait que quatre années

d'activité. C'était beaucoup moins prévisible pour les AAFF (n° 5) de loin la plus ancienne des associations du département.

On peut néanmoins l'expliquer en admettant qu'il y a une nette différence de positionnement entre : 1°) des acteurs qui jouent un rôle effectif de centre de ressources et de rassemblement (RENARD et CDASF), et 2°) des acteurs qui ont un important carnet d'adresses, sans que cela signifie pour autant qu'il s'agisse de fédérateurs (MDNE, AAFF).

Alors que deux associations sont largement dominantes (ASMSN 1 et RENARD 2), l'analyse de réseau permet de conclure qu'une seule remplit une fonction fédérative. L'analyse des liens d'affiliation (interdépendance) montre l'écart des positions imputables aux effets déclaratifs : si le Comité départemental des randonneurs (CODERANDO 22) constitue, lui aussi, un pôle de rassemblement (beaucoup d'associations s'affilient à ce comité), l'importance de ce lien est moins centrale pour les acteurs interrogés que celui de l'ASMSN. De ce fait, alors que le CODERANDO va effectivement signaler que beaucoup de groupes adhèrent à sa structure, ces derniers risquent d'omettre cette affiliation simplement parce qu'elle ne leur paraît pas centrale dans le champ des questions d'environnement. On voit à ce niveau le parti interprétatif que l'on peut tirer de la dissymétrie de l'information recueillie : la différence de résultats selon qu'il s'agit des liens émis ou des liens reçus complexifie l'analyse mais accroît le pouvoir heuristique de l'analyse de réseau.

LES POSITIONS DANS LE RÉSEAU DU PUY-DE-DÔME

Les acteurs les plus centraux selon les différents niveaux de relation

	Degré d'activité (liens émis)	Degré de notoriété (liens reçus)
interconnaissance	18 - 1 - 4 - 5	19 - 4 - 6 - 1
interrelation simple	4 - 6 - 1 - 15	1 - 4 - 18 - 6
interrelation lien fort	16 - 4	1 - 4 - 6 - 18

Approfondissement concernant la caractérisation des relations

ancienneté de relation	1 - 4 - 6	1 - 4 - 6
interrelation lien faible	1 - 18 - 4	12 - 4 - 2 - 17
interrelation lien fort	16 - 4	1 - 4 - 6 - 18

* NB les associations sont identifiées ici par leur numéro d'ordre (voir en annexe la liste des associations)

Si l'on dépasse le niveau de l'interconnaissance pour juger des positions dans le réseau des interrelations (existence ou non d'une relation), la fédération départementale (FDEN-4) se révèle avoir la meilleure position tant de notoriété que d'activité. On peut dire, sur la base des deux départements étudiés, que la prime à la fonction fédérative est manifeste.

Toutefois cette position peut n'être que de façade : si l'on se place à un niveau relationnel plus engagé, appréhendé à travers l'ancienneté de la relation et son intensité (du type lien fort), la FDEN est dépassée par des associations plus dynamiques, l'AEDELEC (n° 1) et la LPO (n° 6), mais aussi Espaces et Recherches (n°16).

Ces deux dernières sont des entités anciennes, de grande envergure territoriale et surtout disposant d'une puissante infrastructure associative (adhérents, budgets, permanents...) qui semble une condition nécessaire pour devenir un vecteur central de coopération inter-associative (mais pas nécessairement suffisante, puisque l'exemple de Chamina, association de randonneurs très connue, n'occupe qu'une position médiocre au sein de l'ensemble étudié).

Les autres acteurs éminents ne réunissent pas de telles caractéristiques : ce sont des associations aux moyens beaucoup plus réduits, en particulier la FRANE, dont la principale ressource est d'offrir à ses partenaires des services d'expertise et de représentation assurés par deux ou trois militants. L'AEDELEC et l'AEPANA ont des ressources également limitées, mais elles font l'objet d'une intense demande de collaboration, à l'inverse d'ASPIR, structure spécialisée dans la communication, mais sans base militante. Son activité semble n'être que le vecteur d'une coopération assez lâche et occasionnelle (participer au salon régional,...) et obéit à des conditions financières, dans le cadre d'une stratégie entrepreneuriale qui ne se situe pas directement au service des associations. La position élevée de cette association au niveau des interrelations "simples" peut être davantage le résultat de liens personnels et amicaux entretenus avec d'autres militants. Ainsi les positions dans le réseau peuvent résulter de l'imbrication de nombreux facteurs dont il est difficile de prévoir a priori l'efficacité.

Globalement, c'est par la fonction d'intermédiation que se révèle le mieux la différence entre les deux réseaux étudiés. Dans le cas de la Seine-et-Marne, une seule association est en position d'intermédiaire très affirmée : le leadership dans le département revient sans ambiguïté à l'ASMSN (n°1). Pour le Puy-de-Dôme, si la FDEN (n°4) se situe elle aussi à la première place, elle ne peut prétendre être seule à occuper cette position stratégique dans le système relationnel. Dans ce réseau, la dissymétrie de l'information est peu marquée, mais elle est néanmoins sensible dans le cas de l'association "Espaces & Recherches" dont la notoriété n'est pas en rapport avec son degré élevé d'activité.

1. Les positions éminentes : les types d'associations et leurs localisations

1.1. la Seine-et-Marne

Les caractéristiques des associations les plus centrales étayent les hypothèses esquissées plus haut. Dans le cas de la Seine-et-Marne, l'ASMSN pivot des relations entre les environmentalistes du département se distingue d'abord par sa localisation centrale, à la jointure des parties nord et sud qui forment deux espaces que l'on oppose fréquemment. La reconnaissance institutionnelle qui fait de cette association le partenaire privilégié des pouvoirs publics en Seine-et-Marne, assoie sa position prééminente même si son rôle fédératif reste limité. Avec les deux autres associations, le RENARD et la Maison départementale de la Nature, qui ont des degrés de centralité élevés, les relations sont fortement imbriquées, du fait de liens interpersonnels et d'activités communes nombreuses. Trait caractéristique d'une prééminence associée à une institutionnalisation marquée, ces trois associations ont des organes exécutifs (les bureaux) où apparaissent les mêmes personnes. Comme le souligne le président du RENARD, *"avec l'ASMSN, il y a une forte imbrication, il n'est pas toujours facile de séparer les rôles, on essaye néanmoins de le faire en fonction des rôles que l'on a à jouer au niveau local"*.

Il en résulte une quasi dualité de direction du réseau départemental (ASMSN et RENARD) qui colle à la coupure forte, qui est historique et morphologique, entre le Nord et le Sud du département. Compte tenu de cette configuration, on peut faire l'hypothèse que l'ASMSN tire sa légitimité fédérative non simplement de son ancienneté (elle date de 1972), mais peut-être surtout de sa position centrale à la jointure de deux espaces, porteurs de problématiques bien distinctes. Au Centre et au Nord, marqués par la poussée urbaine de l'agglomération parisienne, ce sont les problèmes de qualité de l'environnement qui ont suscité l'apparition de l'ASMSN et du RENARD. Au Sud, autour du massif forestier, l'ancienneté des mobilisations sur les aspects naturalistes et patrimoniaux, a permis à l'ASMSN d'élargir ses registres d'intervention : laissant au RENARD le leadership sur le nord du département, on note que le système relationnel de l'ASMSN penche nettement vers le secteur de Fontainebleau.

On trouve une situation similaire dans le département de l'Essonne : la prééminence de l'association Essonne Nature Environnement, qui a développé une activité pluridimensionnelle très dynamique, résulte d'un positionnement identique, à la jointure de l'agglomération parisienne et de l'espace péri-urbain intégré au tissu rural. Dans les deux cas, on peut dire que le leadership du réseau associatif est assuré par une association qui, partie d'un point de vue environmentaliste, est en mesure d'intégrer les questions de protection de la nature.

Les trois autres associations qui occupent une position privilégiée ont une perspective d'action plus patrimoniale, et se retrouvent, de ce fait, associées au même pôle de la typologie. Ce sont notamment les associations anciennes du massif de Fontainebleau : l'Association des Amis de la Forêt de Fontainebleau (AAFF) et le Comité de défense et d'action et de sauvegarde de Fontainebleau (CDASF), ces deux associations partageant les mêmes locaux. Le CDASF est le leader d'un réseau local qui unit toutes les associations communales qui sont directement concernées par la gestion du site de Fontainebleau. Le troisième acteur est le Comité départemental pour la randonnée pédestre (CODERANDO) dont l'activité spécialisée lui permet de fonctionner comme pôle de regroupement de nombreuses associations adhérant à ce comité (dont AAFF). C'est le seul groupement d'usagers qui bénéficie d'une position éminente en Seine-et-Marne, pêcheurs et chasseurs ne jouant pas de rôle très saillant dans cette nébuleuse environnementaliste.

1.2. le Puy-de-Dôme

Dans ce département, la position la plus centrale revient à l'association dotée du statut de fédération départementale, la FDEN, et cela en dépit d'une activité somme toute modeste. Toutefois, la centralité dans le réseau n'est pas monopolisée par les associations fédératives (FDEN, FRANE). En Auvergne, ces dernières sont restées des petites structures dépendantes des quelques militants vivant sur leur engagement de longue date, ce qui leur procure des facilités d'accès aux pouvoirs publics. Une centralité élevée caractérise plusieurs types d'associations :

- 1) des structures à compétence régionale, très dynamiques, mobilisant d'importantes ressources et dont les actions ont souvent un écho médiatique (LPO, Espaces et Recherches, ASPIR) ; de création récente, l'ASPIR tire avantage de son action en matière de communication et d'information, ce qui explique sa position élevée sur le critère d'intermédiarité ;
- 2) des associations tout aussi dynamiques mais de bien plus petite envergure territoriale (AEDELEC, AEPANA) ; la forte centralité de celles-ci ne s'explique que par un très intense activisme associatif.

Globalement, on peut dire que dans le Puy-de-Dôme, les enjeux environnementaux sont déterminés par la perspective écologique bien plus fortement qu'en Seine-et-Marne, en raison d'un passé de mobilisations d'ampleur nationale (aménagements de la Loire). Mais là encore, c'est la jonction des préoccupations des écologistes et des naturalistes qui soutient les notoriétés les plus affirmées : ainsi s'explique le cas de l'AEPANA, très centrale malgré sa faible ancienneté, en raison d'une collaboration étroite avec le bloc naturaliste (notamment FRANE, FDEN, LPO).

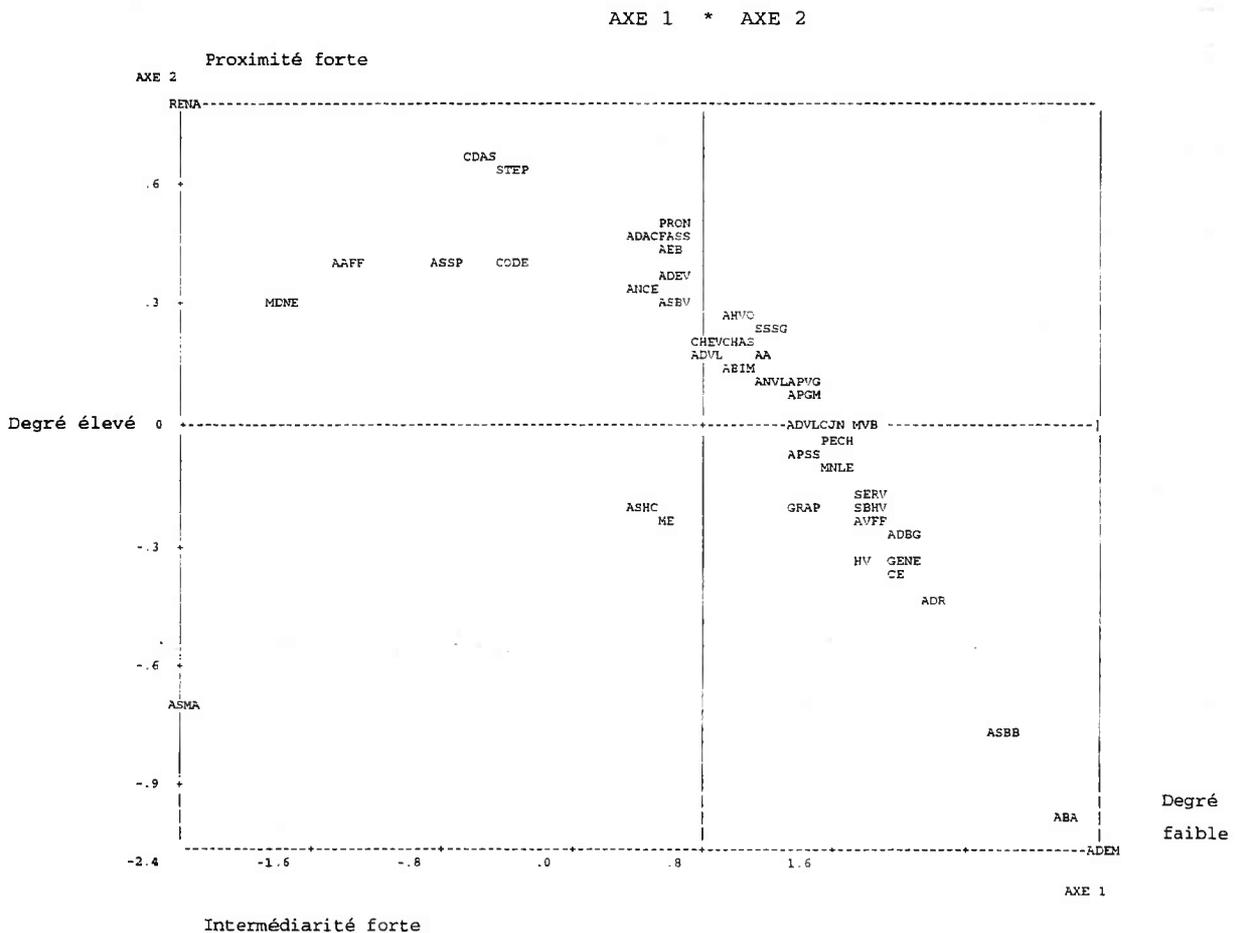
LES LIENS D'INTERRELATIONS

Présentation synthétique de la structure du réseau de Seine-et-Marne par la confrontation des trois paramètres de centralité

Une analyse en composante principale des trois indices de centralité (degré, proximité, intermédiarité) permet de proposer une représentation du positionnement relatif des acteurs. Les pourcentages ont été préférés aux valeurs brutes des indices. Les corrélations indiquent une très forte dépendance des trois indices.

matrice des corrélations

	degr	prom	inte
degr	1.00		
prom	.95	1.00	
inte	.81	.80	1.00

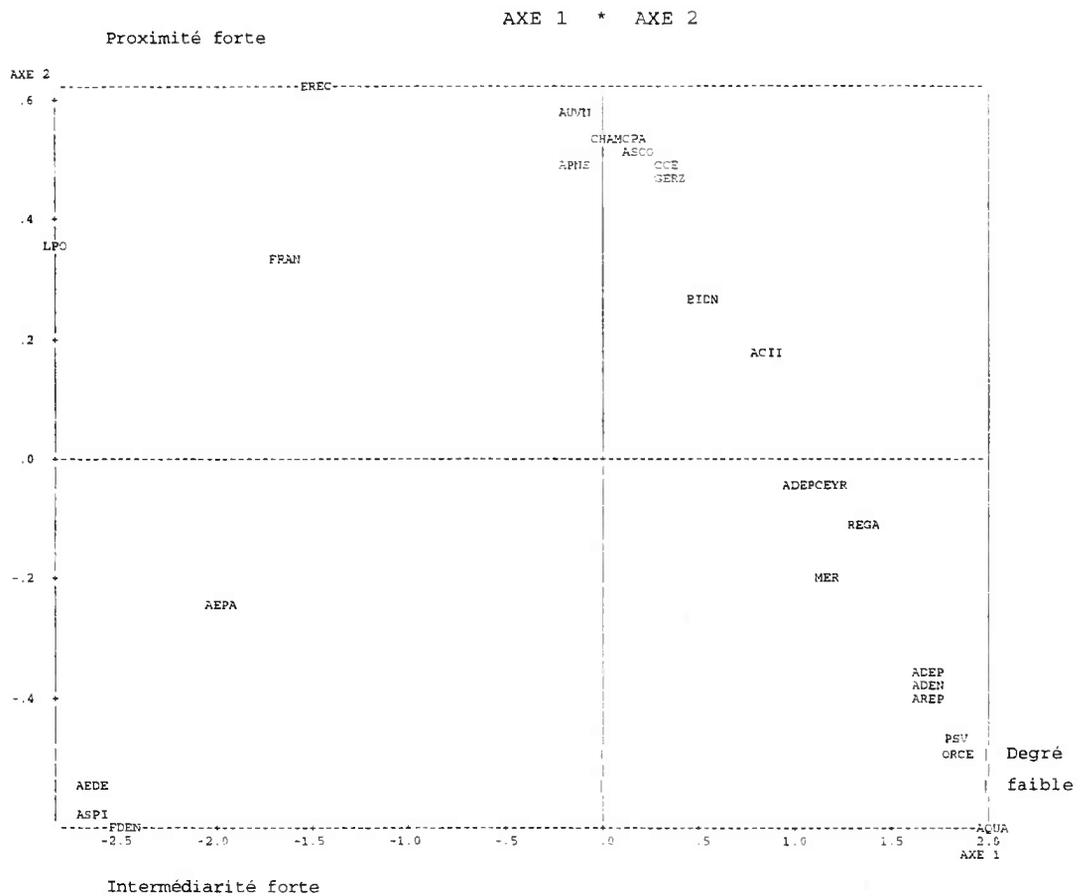


LES LIENS D'INTERRELATIONS

Présentation synthétique de la structure du réseau de Puy-de-Dôme
par la confrontation des trois paramètres de centralité

matrice des corrélations

	degr	prom	inte
degr	1.00		
prom	1.00	1.00	
inte	.83	.87	1.00



La comparaison des deux diagrammes met en lumière les caractéristiques de la hiérarchie des positions dans ce type de réseau : 1) dans la partie droite du diagramme se situent les associations périphériques ou de centralité moyenne ; dans leur cas les trois indices de centralité sont parfaitement corrélés, ce qui explique que leurs positions soient quasi alignées ;

2) dans la partie gauche, les positions se dispersent, ce qui indique que les rôles ne se différencient qu'au sein des positions les plus élevées ;

3) dans les deux cas la position la plus éminente associe les degrés les plus élevés de centralité et d'intermédiarité ce qui indique que la position de leader passe surtout par une fonction de pivot dans le système des échanges ;

4) on voit nettement dans les deux cas, qu'à côté de la position éminente que confère le rôle fédératif, il y a place pour d'autres positions éminentes, notamment par un haut niveau de proximité vis-à-vis de la plupart des acteurs du réseau ; c'est le cas de la LPO dans le Puy-de-Dôme et du RENARD en Seine-et-Marne ; ces associations se distinguent par un dynamisme spécifique qui font d'elles des "personnes-ressources" particulièrement sollicitées.

2. Les associations marginales

Si l'on regarde le réseau comme un système relationnel polarisé entre un coeur, mono ou polycéphale, et une (ou des) périphérie(s), l'analyse de réseau permet d'identifier les acteurs qui sont les moins liés au tissu étudié. Les positions périphériques sont très précisément repérées sur la base des indices de notoriété, de proximité et d'intermédiarité avec les autres acteurs.

Leur interprétation mérite, par contre, des précautions, dans la mesure où l'on ne peut pas systématiquement tirer d'une position périphérique, fondées sur le nombre de liens, la conclusion que l'on a affaire à un acteur marginal.

2.1. Le Puy-de-Dôme

La position la plus marginale, occupée par Aqua Greenfish, s'explique par sa double caractéristique d'association d'usagers de la nature et de structure à finalité commerciale. Cette association, développe une activité lucrative de tourisme-pêche tout en revendiquant une action de protection des milieux aquatiques. C'est une figure à part dans le milieu associatif de la pêche.

Les associations "périphériques" dans le réseau du Puy-de-Dôme

Les associations du Puy-de-Dôme (26 associations prises en compte)	nombre d'associations avec lesquelles "n" se déclare en relation	nombre d'associations se déclarant en relation avec l'association "n"
25-AQUA GREENFISH	1	0
21-ADEPAR	3	3
9-P.S.V.GLAINES	3	4
11-ORCET ENVIRONNEMENT	4	1
23-ADENA	4	4
7-CEYRAT BOISSEJOUR NATURE	4	4

Les autres associations en positions marginales partagent des traits communs : ce sont des associations récentes, des années 90, qui limitent leur action à l'espace communal. Si l'une d'entre elles -l'AREP- est géographiquement excentrée (dans les Combrailles), les autres sont situées dans des zones péri-urbaines où existent de nombreuses associations. Certaines (ADEPAR, ORCET) sont totalement investies dans les enjeux municipaux.

L'isolement de ces associations n'est pas souvent déterminé par des effets de localisation : il résulte plutôt de positionnements ou de centres d'intérêts spécifiques. Un quart des associations du réseau du Puy-de-Dôme occupe une position très périphérique.

Globalement, l'analyse des centralités fait ressortir l'originalité des positions dans le système relationnel par rapport à la "visibilité" dont dispose telle ou telle association²⁰, que celle-ci soit acquise dans un conflit, issue de positions anciennes (Chamina, Auvergne et Nature) ou bien consacrée par un statut institutionnalisé (fédérations). Si l'engagement dans une action commune importante est le gage d'une certaine notoriété, et permet, par exemple, à une toute petite association comme Gerzat-Environnement d'émerger au-dessus des positions les plus basses dans le réseau d'inter-relations, il ne suffit pas à garantir une centralité de réseau qui semble clairement exiger un investissement spécifique de la part des associations. A l'inverse, une centralité très forte peut être maintenue par une association comme la FDEN, connue plutôt pour la discrétion et la faiblesse de ses moyens propres ; on peut penser que la ressource principale d'un tel acteur consiste justement à tenir ce rôle central dans le réseau. C'est d'ailleurs dans cette centralité, dans cette capacité à rester un lieu de contacts inter-associatifs, malgré les lacunes de son action fédérative et l'insatisfaction qu'elles génèrent, que l'on peut voir une explication à l'absence de tentatives pour créer dans le département d'autres pôles fédératifs.

2.2. La Seine-et-Marne

Le contexte du réseau Seine-et-Marnais confirme la conclusion précédente : la situation périphérique résulte soit d'une spécificité d'action qui place l'association aux marges du champ de la défense de l'environnement, soit d'un isolement par confinement dans un espace d'action très local. Les premières sont des "périphériques" mais pas des "marginales" : c'est le cas de quelques structures départementales spécialisées, comme les fédérations de chasse et de pêche, et d'associations dont l'espace d'intervention est supra départemental comme le MNLE, ou encore l'Atelier vert de la forêt de Fontainebleau, groupe de scientifiques ayant son siège dans cette ville mais qui intervient sur toute la France. Les secondes sont des "isolées" mais qui font, néanmoins, pleinement partie du milieu des environmentalistes : dans la majorité des cas, il s'agit d'associations de défense locales dont la compétence territoriale n'excède pas trois à cinq communes.

²⁰ visibilité que l'on peut déduire de la réputation ou de l'importance que les médias ou les informateurs privilégiés prêtent à telle ou telle association. Les résultats de l'analyse de réseau pourraient être utilement confrontés à cette dimension de la visibilité.

Dans le cas de la Seine-et-Marne, on compte 14 associations périphériques, soit près du tiers du réseau étudié. Les deux clubs d'initiation à la nature (La Clairière aux écureuils, Club de jeunes de Brie-Comte-Robert) appartiennent à ce groupe, ce qui confirme le fait, attesté par ailleurs, que le réseau à vocation pédagogique est peu connecté au monde des environnementalistes militants. Il en va de même de Humus et Vie et de l'Association du bassin du Grand-Morin, qui se préoccupent d'insertion professionnelle, notamment dans les travaux d'entretien de rivière. On peut dire de ces groupes qu'ils se situent aux marges de l'ensemble constitué par les associations de défense de la nature et de l'environnement.

Les associations "périphériques" dans le réseau de la Seine-et-Marne

Les associations de Seine-et-Marne (45 associations prises en compte)	14 associations "périphériques"	
	nombre d'associations avec lesquelles "n" se déclare en relation	nombre d'associations se déclarant en relation avec l'association "n"
39-Ass. de Boulancourt	1	4
19-La Clairière aux écureuils	1	5
35-Les Amis de Barbizon	2	1
40-Ass. du bassin du Grand-Morin	2	5
34-Ass. de Melun-Sénart	3	1
45-Ass. du Réveillon	3	3
27-Atelier vert de Fontainebleau	3	3
31-Groupement écologique de Nemours	3	4
12-Club de jeunes de Brie-Comte-Rt	3	5
33-Ass. de Boissise-la-Bertrand	4	1
28-Humus et vie	4	2
37-MNLE	3	6
17-Fédération de pêche	4	4
21-Fédération de chasse	4	6

Certaines des associations périphériques ont des liens manifestement tournés vers les départements limitrophes, comme le MNLE du côté de la Seine-St-Denis, ou l'Association de Boulancourt et de la Haute vallée de l'Essonne et l'Association de Melun-Sénart, vers l'Essonne.

Enfin, au sud du département, Les Amis de Barbizon et le Groupement écologique de Nemours, sont deux associations anciennes bien implantées. Le groupe de Nemours ne fonctionne pas de manière isolée, mais ses liens concernent des associations très locales non prises en compte dans la population étudiée. Il en va de même, au centre du département, de l'Association du Réveillon, qui a des relations avec plusieurs groupes des communes voisines.

Sachant que le réseau étudié ne prend en compte qu'une partie du tissu associatif, on doit intégrer l'hypothèse suivante : en ne retenant que les associations ayant une certaine visibilité, on coupe artificiellement les ramifications les plus fines, et celles qui débordent le département.

De ce fait, certaines associations vivant sur un réseau très local paraissent isolées. Et des structures plus spécialisées sont en position périphérique, alors même qu'elles peuvent être les pôles d'autres réseaux, ce qui est le cas des fédérations de chasse et de pêche (la position de ces fédérations confirme tout de même le fait, fréquemment constaté, que les liens ne vont pas de soi entre la logique des usagers "prédateurs", si préoccupés soient-ils de la gestion de la nature, et les objectifs poursuivis par les environmentalistes).

II- Les similarités de positionnement

L'une des approches permises par l'analyse de réseau consiste à comparer le système relationnel des individus de manière à établir une partition qui regroupe ensemble tous les individus présentant des systèmes relationnels comparables. Chaque groupe ainsi identifié est appelé "position" dans la terminologie de l'analyse de réseau. On peut voir dans ces groupes l'idée de "rôles", au sens où tous les individus d'une position peuvent être considérés comme jouant des rôles équivalents dans le réseau, ce qui n'oblige nullement à ce qu'ils aient entre eux des relations directes (ce qui ne l'exclut pas non plus, rôle et interrelation privilégiée allant souvent de pair).

La partition en quatre classes proposée par la méthode d'analyse structurale appelée CONCOR (cf page 64), est mise en oeuvre pour chacun des trois principaux niveaux relationnels étudiés :

A- degré de connaissance , B- degré de relation simple, C- degré de lien fort.

La superposition des classes obtenues pour chacun de ces niveaux permet de cerner la partie la plus stable de ces partitions. Cette analyse fournit une première esquisse des sous-ensembles qui peuvent caractériser la diversité interne de ces réseaux.

1.1. le réseau de la Seine-et-Marne

<u>Classe 1</u>	densité élevée									
selon A	33	26	8	42	38	44	29	16	35	
selon B	33	26	8	42	38	44	29	27	39
selon C	33	26	8	42	38	44	32

* NB les associations sont identifiées ici par leur numéro d'ordre (voir en annexe la liste des associations)

Sont rassemblés dans cet ensemble doté d'une forte cohésion (d'interconnaissance mais aussi d'interdépendance) des associations situées dans les communes riveraines des bords de Seine, entre Fontainebleau et Melun-Sénart. Il s'agit bien d'acteurs ayant des positions équivalentes, tant par les centres d'intérêt (défense d'intérêts résidentiels) que par la localisation. L'existence d'une association fédérant une bonne partie de ces groupes (FASSMPVS-33) explique un degré d'interdépendance élevé.

<u>Classe 2</u>	densité moyenne															
selon A	5	4	15	3	6	30	23	27	24	14	29	20	7	
selon B	5	4	15	3	6	30	23		24	14	21	35	16	
selon C	5	4	15	3	6	30	23	27	29	21	35	20	16	39

A deux exceptions près, ce groupe réunit des associations situées dans l'orbite du massif de Fontainebleau et notamment des groupes de naturalistes. C'est le groupe qui présente la plus forte densité d'interrelation, vraisemblablement du fait de l'action conjointe des deux associations très centrales que sont le CDASF (n° 3) et les AAFF (n° 6).

<u>Classe 3</u>	densité moyenne															
selon A	1	2	25	18	17	28	19	45	22	13	21				
selon B	1	2	25	18	17	28	19	45	22	13	7	10	12	43	32
selon C	1	2	25	18	17	31

Cet ensemble est similaire au précédent. Il comporte les deux principaux leaders ainsi que deux cohortes qui leurs sont liées. Un sous-ensemble Nord animé par le RENARD (n°2) et un sous-ensemble Centre associé à l'ASMSN (n°1). On peut dire de ces deux sous-groupes qu'ils présentent des structures comparables.

L'équivalence structurale

La **position** est le regroupement des acteurs ayant des liens et des interactions identiques avec le reste des acteurs du réseau. Ce regroupement n'est pas à confondre avec un sous-groupe cohésif puisque l'on n'exige rien concernant les liens à l'intérieur de la position : les acteurs appartenant à une position peuvent être soit directement liés, soit indirectement liés, soit pas liés du tout.

Le **rôle** est défini par le regroupement des relations émises ou reçues par un individu ou par une position.

White, Boorman et Breiger sont arrivés à la conclusion que cette définition de rôle ne prenait un sens intéressant que dans le cas d'étude d'une combinaison de plusieurs types de relations. C'est ce qu'intuitivement dans le langage courant on représente par des termes comme l'ami de mon frère, les alliés de l'ennemi, etc. Ceci explique que dans l'étude des réseaux ne concernant qu'une relation cette analyse en terme de rôle, même si elle est possible, ait été délaissée au profit d'une analyse uniquement en terme de position.

Habituellement on effectue d'abord une analyse en terme de position puis on définit des regroupements de relations. Il serait évidemment plus efficace de définir simultanément des classes d'équivalence (les positions) et des systèmes relationnels.

Formellement deux acteurs i et j sont structurellement équivalents si les arcs issus de i convergent vers exactement les mêmes acteurs que ceux issus de j et si les arcs arrivant en i ont pour origine les mêmes acteurs que ceux étant au départ des arcs aboutissant en j .

Il faut pouvoir mesurer si deux acteurs sont structurellement équivalents ou, à tout le moins, dans quelle mesure deux acteurs peuvent être considérés comme structurellement équivalents. En effet il est assez rare que dans des réseaux relativement grands la définition ci dessus soit tout à fait vérifiée.

Concrètement pour calculer l'équivalence entre les acteurs i et j à partir de la matrice d'adjacence du réseau, il faut mesurer la ressemblance entre les colonnes i et j (arcs arrivant en i et en j) et les lignes i et j de la matrice (arcs émis par i et j). Une mesure généralement utilisée est la distance euclidienne entre les lignes et les colonnes de la matrice d'adjacence suivant la formule suivante :

$$d_{ij} = \sum_{k=1}^n [(a_{ik}-a_{jk})^2 + (a_{ki}-a_{kj})^2]$$

Plus cette distance est proche de zéro, plus les acteurs i et j peuvent être considérés comme structurellement équivalents. Cette distance euclidienne s'étend facilement au cas où l'on a plusieurs relations représentées chacune par une matrice d'adjacence.

Une autre mesure tout aussi utilisée de l'équivalence structurale entre deux acteurs i et j est la corrélation de Pearson dont la formule est :

$$r_{ij} = \frac{\sum (a_{ki}-a_{ki}^*)(a_{kj}-a_{kj}^*) + \sum (a_{ik}-a_{ik}^*)(a_{jk}-a_{jk}^*)}{\sqrt{[\sum (a_{ki}-a_{ki}^*)^2 + \sum (a_{ik}-a_{ik}^*)^2] [\sum (a_{kj}-a_{kj}^*)^2 + \sum (a_{jk}-a_{jk}^*)^2]}}$$

avec a_{ki}^* la moyenne de la i ème colonne et a_{ki}^* celle de la i ème ligne.

Plus cette corrélation est proche de 1 plus les sommets i et j seront considérés comme structurellement équivalents. Il est possible d'étendre cette formule au cas où l'on traite simultanément plusieurs relations.

On a pu se demander laquelle des deux mesures était la meilleure pour analyser l'équivalence structurale. Pour cela la distance euclidienne a été exprimée en fonction de la corrélation de Pearson :

$$d^2_{ij} = (n-2)[(a_{ki} - a_{kj})^2 + s^2_{ki} + s^2_{kj} - 2r_{ij} * s_{ki} * s_{kj}]$$

ou s^2_{ki} est la variance de la i ème ligne.

On voit donc que la différence entre les moyennes a_{ki}^* et a_{kj}^* et la différence entre les variances s^2_{ki} et s^2_{kj} quand elles augmentent font croître la distance d_{ij} pour un coefficient de corrélation r_{ij} qui resterait constant. La distance euclidienne a donc tendance à sous estimer le niveau d'équivalence structurale entre deux acteurs si les moyennes et les variances des profils des choix émis par ces acteurs sont plutôt éloignées.

Si l'on veut mesurer la similarité de la répartition des liens directs, il est préférable d'utiliser la corrélation de Pearson.

Si l'on veut obtenir une partition en positions à partir de ces deux mesures il faut fixer un seuil que doit atteindre ces deux indices et au-delà duquel on ne considérera plus la propriété d'équivalence structurale comme vérifiée.

Les hiérarchisations en classes sous UCINET IV, telle que le calcul des similarités de profils, effectue les regroupements possibles entre sommets à tous les niveaux qu'atteignent les deux mesures citées ci dessus, et même d'autres. Il revient donc à l'utilisateur de fixer ce seuil.

CONCOR (CONvergence d'une itération de CORrélations) est un algorithme qui effectue lui même cette partition en classes d'équivalence structurale.

CONCOR est un algorithme itératif qui à partir de la matrice des corrélations entre les profils des acteurs, c'est à dire les corrélations calculées à la fois entre les lignes et les colonnes de la matrice d'adjacence, va partitionner l'ensemble des sommets.

Pour cela CONCOR calcule une nouvelle matrice des corrélations sur les lignes ou les colonnes de la matrice des corrélations initiale.

On répète cette opération sur la dernière matrice des corrélations trouvées jusqu'à n'obtenir que des coefficients de corrélation tous égaux à 1 ou à -1.

Après permutation éventuelle des lignes et des colonnes on obtient une matrice de la forme :

+ 1	- 1
- 1	+ 1

Les sommets n'ayant entre eux que des coefficients de corrélation égaux à +1 dans cette dernière matrice sont considérés comme faisant parti d'une classe d'équivalence structurale.

Si l'on veut obtenir une partition avec plus de deux classes on répète l'opération sur deux sous matrices issues de la matrice d'adjacence et contenant uniquement les sommets des deux classes d'équivalence trouvées.

Cette méthode a soulevé de nombreuses critiques, notamment sur le fait d'imposer un nombre pair de classes d'équivalence sans savoir si cela reflète une réalité propre au réseau. Par ailleurs le fait que l'on se désintéresse des liens existant à l'intérieur des classes d'équivalence a été également critiqué, mais cela tient à la conception même de l'équivalence structurale.

<u>Classe 4</u>	densité faible												
selon A	37	36	9	41	40	11	31	10	12	43	44		
selon B	37	36	9	41	40	11	31.....			20	34		
selon C	37	36	9	41	40	11.....	10	12	43.....	28	19	13	45

Ce dernier groupe rapproche lui aussi deux sous-ensembles équivalents, bien que géographiquement très distants. Leur cohésion interne est toutefois sensiblement plus faible que celle de la classe 3. Il s'agit d'un groupe Nord (le plus au nord du département) plus ou moins associé au MNLE (37), et d'un groupe Sud (le plus au sud du département). Aux deux extrémités de la Seine-et-Marne, ils occupent une place similaire dans le réseau : leur densité relationnelle interne est faible vraisemblablement en raison de leur éloignement géographique des acteurs les plus centraux.

1.2. le réseau du Puy-de-Dôme

L'analyse des similitudes structurales met en évidence deux classes de forte densité interne et deux groupes de faible densité.

<u>Classe 1</u>	densité élevé										
selon A	6	15	5	16	4	14	19	12	35		
selon B	6	15	5	16	4	14	29	20	8	26
selon C	6	15	5	16				8	26	

* NB A- degré de connaissance , B- degré de relation simple. C- degré de lien fort

** les associations sont identifiées ici par leur numéro d'ordre (voir en annexe la liste des associations)

Le groupe ayant la plus forte densité interne regroupe les acteurs à compétence territoriale vaste, notamment les associations anciennes constitutives de ce que l'on a appelé le " bloc naturaliste ", qu'elles soient fédératives ou spécialisées. La similarité de leurs profils est moins liée à leur centralité élevée qu'à leur registre d'action : il s'agit, en fait, d'une véritable clique établie sur la réciprocité des liens existant entre naturalistes.

<u>Classe 2</u>	densité élevé										
selon A	2	3	13	22	11	1	18				
selon B	2	3	13	22	11	1	18	17			
selon C	2	3	13	22	11.....			4	5		

Ce sous-groupe réunit les associations engagées dans un réseau d'action thématique sur les déchets. Le "Collectif pour une meilleure gestion des déchets en Auvergne" est le premier exemple de collectif informel qui se soit structuré dans la région (en 1988), regroupant 11 associations (9 dans le Puy-de-Dôme et 2 dans l'Allier). Cet ensemble que fondent les critères de similarité, -AEDELEC, APNSN, Gerzat E., ACIIPAC, CCE, FDEN et FRANE, auquel s'ajoutent Orcet E. et AEPANA-, réunit des associations de centralité moyenne à compétence locale. Là encore, c'est moins la hiérarchie des positions que l'existence d'une cohésion relationnelle qui fait la densité de ce groupe : toutes ces associations, y compris l'AEPANA, ont des contacts entre elles (Orcet E. fait exception et sa présence dans ce groupe est difficile à justifier).

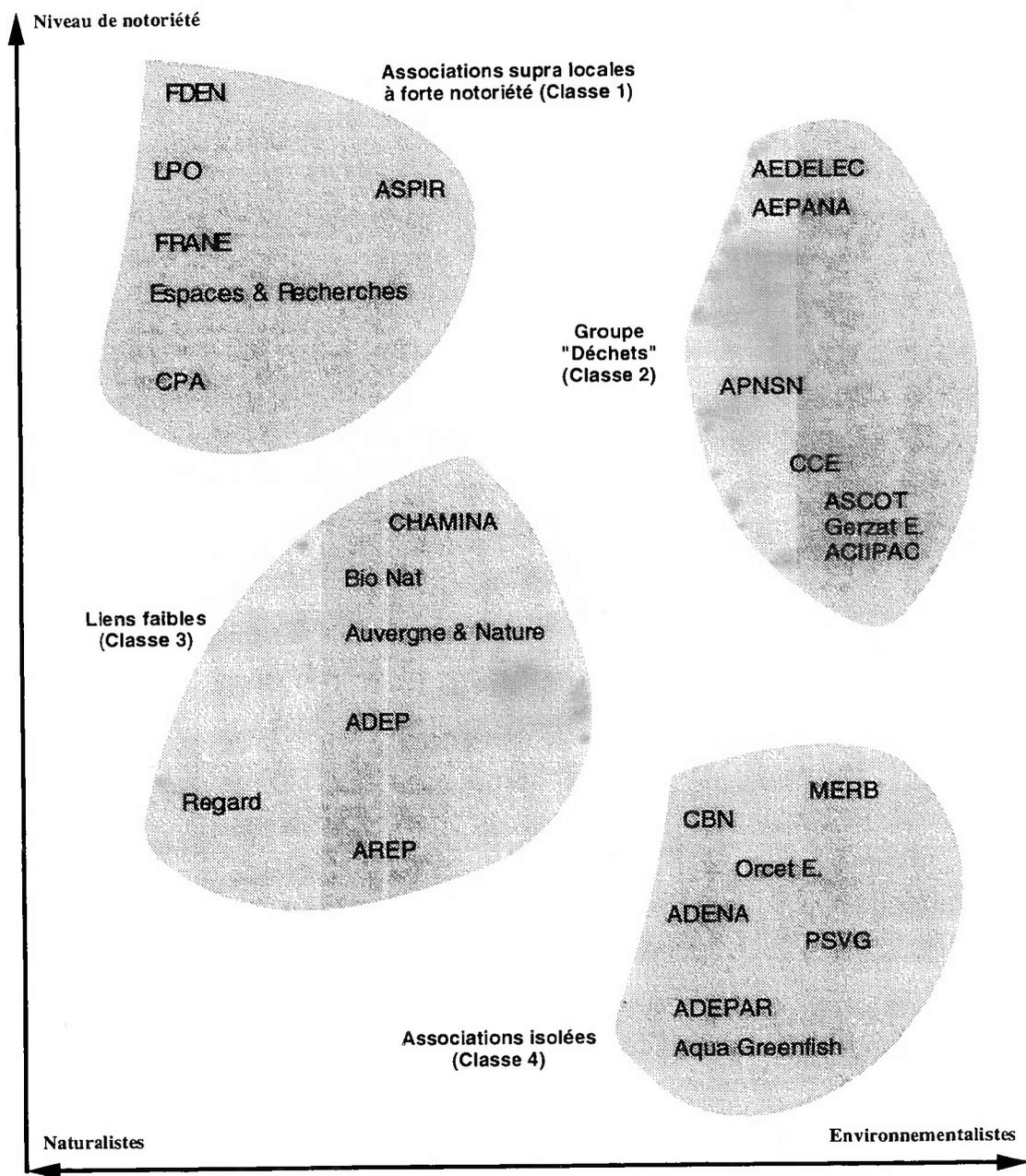
<u>Classe 3</u>	densité faible				
selon A	10	25	9	23	21
selon B	10	25	9	23	21 7
selon C	10	25	9	23 12

<u>Classe 4</u>	densité faible				
selon A	24	20	17	7	26 8
selon B	24.....				19 12 11
selon C	24	20	17	26 19

Ces deux ensembles, qui présentent une faible cohésion interne, sont composés d'associations plutôt périphériques, dont le regroupement n'apparaît déterminé par aucun critère particulier, si ce n'est leur absence de notoriété. Globalement, la partition selon les similarités de position dévoile une structure d'inter-connaissance différente de ce qu'indiquait l'analyse des positions. L'hétérogénéité et la faible consistance des ensembles 3 et 4 font d'eux des classes "résiduelles", rassemblant des associations plutôt marginales. Les associations en position moyenne se distribuent en deux sous-groupes cohérents qui ont les caractères de véritables cliques. Ces deux classes, "bloc naturaliste" et "collectif déchets", se partagent les sommets, qui dans chacune font office de "leaders" ; les liens de réciprocité internes à ces sous-groupes transcendent la hiérarchie des positions de centralité.

Enfin, on remarque que la FDEN apparaît, selon les niveaux relationnels pris en compte, soit du côté des "naturalistes" soit dans le groupe "déchets", ce qui, au vu de son activité, se justifie dans les deux cas. On peut voir dans cette capacité de la FDEN à être présente dans les deux espaces les plus structurés du réseau, un indice de sa capacité à occuper une position charnière en accord avec son rôle fédératif dominant.

Représentation spatiale de la structure du réseau Les sous-groupes définis par les similitudes structurales



III- L'existence d'un fonctionnement en sous-groupes

Compte tenu des résultats décevants fournis par les méthodes classiques d'analyse directe des cliques (en particulier celles que propose le logiciel UCINET), on peut penser que les réseaux étudiés n'ont pas un fonctionnement par sous-groupes fortement cloisonnés.

Pour tenter néanmoins de faire apparaître des sous-ensembles fondés sur des systèmes de liens privilégiés, on a eu recours à la méthode des composantes fortement connexes, moins exigeante quant au degré de proximité exigé pour constituer la clique.

Le principe de la méthode consiste à isoler un sous-graphe tel qu'il existe au moins un chemin joignant toutes les paires d'acteurs le composant. La difficulté vient de ce que la fonction d'intermédiaire relationnel que jouent les sommets les plus centraux empêchent l'apparition de tels sous-graphes. Pour contourner cet obstacle, on a développé une méthode qui analyse la structuration interne en sous-groupes sur des graphes réduits, obtenus en ôtant, un à un, les sommets les plus centraux. L'analyse procède ainsi par étapes successives : à mesure que l'on retire des sommets, les liens existant entre des acteurs peu centraux peuvent se révéler, n'étant plus occultés par les relations dominantes qui s'effectuent en direction des leaders.

Sur les deux réseaux étudiés, cette démarche a donné les résultats les plus éclairants, d'une part en confirmant le statut de cliques de certains des sous-groupes obtenus par l'analyse structurale, d'autre part en distinguant clairement les associations véritablement périphériques (celles qui restent isolées) de celles qui forment des sous-groupes.

1.1. le réseau du Puy-de-Dôme

Les premières itérations (cf page 71), montrent que quelques associations, parmi les moins centrales, se regroupent par paire ou trio : la paire MERB - PSVG (n° 9 et 10), le trio CBN, Regard et l'AREP (n° 7, 20 et 26)

En second lieu, l'enlèvement des sommets aboutit à dégager un sous-groupe composé essentiellement : 1) des associations (hors sommets) du réseau "déchets" (APNSN-2, Gerzat E-17., CCE-13, Ascot-3, ACIIPAC-22) ; 2) de l'ADEP (n° 8) et de trois associations régionales (Chamina-19, Auvergne & Nature-12 et Bio Nat-24), structures qui ont toutes quelques liens entre elles.

Les sous groupes

L'idée de cohésion d'un sous-groupe dans un réseau suppose que les liens à l'intérieur du sous-groupe vérifient certaines propriétés. Ces propriétés sont nombreuses et pour les résumer on peut considérer qu'il existe trois niveaux d'exigence concernant la force du lien entre tous les acteurs du sous-groupe.

Un premier niveau consiste à considérer que tout acteur lié directement à tous les autres acteurs du sous-groupe peut être intégré à celui-ci. On ne fait qu'énoncer là la définition de la clique (il faut noter que le logiciel UCINET symétrise la matrice d'adjacence avant d'effectuer l'exploration des cliques du réseau).

Le deuxième niveau définit le sous-groupe en prenant tous les acteurs qui peuvent atteindre tous les autres acteurs du sous-groupe avec un nombre d'intermédiaires n fixé par l'utilisateur. A la n -clique, qui fixe que la distance entre deux sommets du sous-groupe doit être inférieure ou égale n , on préférera le n -clan ou obligatoirement les $(n-1)$ intermédiaires possibles sur le chemin entre deux sommets appartiennent au sous-groupe.

Le troisième niveau est que tout acteur peut atteindre, par un chemin plus ou moins long, tous les autres acteurs du sous-groupe. Dans le cas d'un graphe orienté c'est ce que l'on appelle une composante fortement connexe.

Il existe un autre type de propriété que peut vérifier un sous-groupe et qui revient à comparer le nombre de liens à l'intérieur du sous-groupe au nombre de liens existant entre le sous-groupe et le reste du réseau.

Une première approche de cette vision des sous groupes cohésifs est appelée ensemble lambda. Cette notion mise au point par Borgatti, Everett et Shirey en 1990 matérialise l'idée selon laquelle un sous-groupe cohésif doit être difficile à désunir par l'élimination progressive des arcs qu'il contient.

Pour cela a été introduit le coefficient (i,j) qui est le nombre d'arcs à éliminer pour qu'il n'existe plus de chemin entre i et j . On définit ainsi les ensembles lambda comme vérifiant la propriété que l'indice calculé pour toute paire de sommets du sous-groupe est plus grand que celui calculé pour toute paire de sommets constituée d'un acteur du sous-groupe et d'un acteur extérieur au sous-groupe.

L'intérêt de cette définition est qu'elle n'impose aucune condition quant à l'adjacence des sommets ou la distance plus ou moins petite entre sommets du sous-groupe (UCINET symétrise automatiquement le graphe pour effectuer le traitement des ensembles lambda).

Une seconde approche de la détermination de ces sous groupes a été formalisée par Bock et Hussain en 1950. Cette méthode n'a pas été explorée dans ce travail.

Il est significatif de voir que même lorsqu'on enlève l'APNSN (n° 2) et encore le CCE (n° 13) qui appartiennent au réseau "déchets", les autres membres de ce dernier, les moins centraux, restent fortement soudés entre eux (associations n° 3, 17 et 22). Il en va de même avec l'autre fraction de la clique composée des associations n° 8 et 12. Les sous-groupes se caractérisent par l'existence de relations propres aux acteurs de second rang, autonomes par rapport aux leaders.

On identifie, enfin, la catégorie résiduelle composée des associations rapidement disjointes de l'ensemble du réseau, une fois ôtés les cinq sommets les plus centraux (FDEN, AEDELEC, AEPANA, LPO, ASPIR). Il s'agit de Aqua Greenfish (n° 25), détachée la première, de Orcet E. (n° 11, dont le statut marginal est plus conforme à la réalité que ce que laissait supposer l'analyse structurale), de ADEPAR et ADENA (n° 21 et 23).

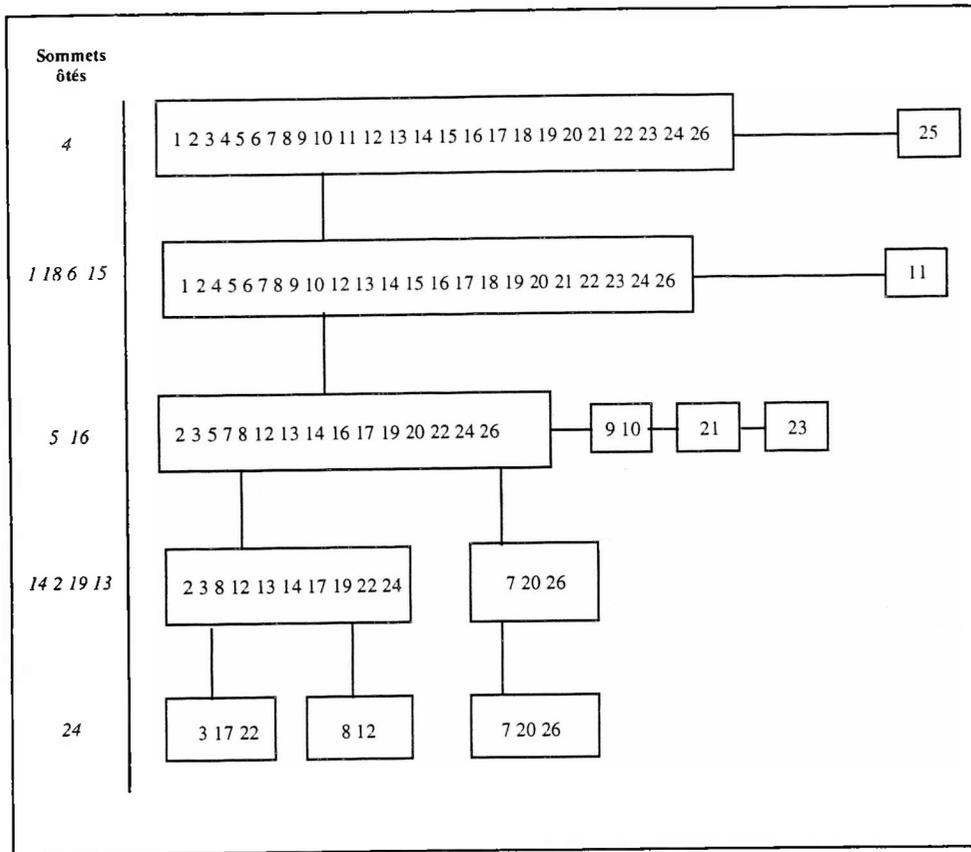
En résumé, les différentes méthodes utilisées suggèrent une représentation globale du réseau des contacts associatifs dans le Puy-de-Dôme, qui pourrait être la suivante. Un sous-ensemble fortement cohésif associe tous les acteurs les plus centraux qui ont en commun d'appartenir à la sphère des "naturalistes". Sa cohésion marie position élevée et culture d'origine similaire. En ont été détachées trois associations moins centrales, Regard et l'AREP, qui forment groupe avec CBN.

Entraînés par les leaders que sont AEDELEC et AEPANA, le second sous-ensemble, lui aussi bien intégré, fonctionne sur la base des liens noués par le collectif "déchets" (APNSN, CCE, ASCOT, Gerzat E., ACIIPAC, CHAMINA, Bio Nat, Auvergne & Nature).

Enfin, le troisième sous-ensemble n'est que résiduel puisqu'il regroupe les associations, qui n'entretiennent de relations qu'avec les structures institutionnalisées.

Finalement, la caractéristique principale du département réside dans l'existence d'un pôle d'associations supra-locales, à compétence régionale ou départementale, qui donne au réseau une densité forte : cinq acteurs (FDEN, LPO, FRANE, ASPIR, Espaces & Recherches) occupent une position sommitale affirmée, parce qu'anciens et reconnus, et forment entre eux un groupe dont les interrelations sont fondées sur une culture commune. A l'exception d'ASPIR et de Espaces & Recherches qui ont une identité plus diversifiée, ce pôle supra-local peut être assimilé aux principaux représentants du bloc naturaliste, ayant en commun un répertoire d'action spécifique.

LA STRUCTURE DU RÉSEAU
selon l'analyse en composantes fortement connexes
Le réseau du Puy-de-Dôme



Guide de lecture : la procédure de traitement fait apparaître les associations isolées et les associations formant sous-groupes, au fur et à mesure que l'on retire les partenaires les plus centraux, c'est-à-dire ceux qui assurent la cohésion du réseau dans son ensemble. Dans la colonne de gauche sont notés les numéros des individus qui sont retirés au fur et à mesure de la progression du classement. Ainsi l'association n°4 (FDEN) la plus centrale est ôtée la première, suivie de 1, 18, etc. Les associations les plus isolées (25, 11, 23, 21, ...) se détachent les premières.

NB On se reportera à l'annexe 1, pour connaître le nom des associations correspondant à chaque numéro.

Même si cette opposition peut être nuancée, on peut dire de la seconde clique de ce réseau qu'elle se différencie par une conception divergente des objets d'action. Celle-ci s'appuie sur des associations -notamment ses deux sommets (AEPANA et AEDELEC)- plus environnementalistes, souvent plus protestataires et avec un répertoire moins conventionnel qui s'est, entre autres, déployé dans des interventions offensives sur la question des déchets.

Il reste que la moitié du réseau étudié ressort d'une catégorie qui n'a d'autre trait distinctif que de rassembler les associations très peu centrales et plutôt isolées, c'est-à-dire un ensemble d'individus qui, en dépit de leur compétence territoriale, sont marginalisés par leur trop faible visibilité ou leur objet trop spécifique. Dans cette catégorie, la similarité des positions ne se double pas d'un système relationnel étendu, les interactions se réduisant à quelques liens privilégiés (ADEP/Auvergne Nature, MERB/PSVG, et CBN/AREP/Regard).

Sachant que l'analyse n'a porté que sur la partie la mieux repérée (et de ce fait la plus accessible) du réseau potentiel du Puy-de-Dôme (partie que l'on a évalué à 40% de l'ensemble associatif pouvant ressortir des préoccupations environnementales), on doit se représenter ce tissu associatif comme fonctionnant à deux échelles : 1) la nébuleuse, peu cohérente, des acteurs ne dépassent pas l'échelle de petits groupes mobilisés sur des enjeux locaux et dont l'activité peut être épisodique ; ils représentent la masse de ce paysage associatif (de l'ordre de 80%) ; 2) la quinzaine d'associations parvenues à pérenniser leur activité, soit en affirmant leur spécialisation soit en adoptant un mode d'intervention "pluridimensionnel" voire, pour certains, une action fédératrice ; cette activité, et les moyens qui la rendent possible, font d'eux les représentants reconnus et légitimes de la cause écologique et, de fait, la seule partie visible d'un ensemble associatif particulièrement flou.

1.2. le réseau de la Seine-et-Marne

L'éclatement du réseau qu'opère la procédure des composantes connexes, révèle, dans le cas de la Seine-et-Marne, une structuration en sous-groupes plus riche et plus affirmée. Les positions les plus marginales, qui sont les premières à être dissociées, sont le fait de positionnements assez diversifiés, qui ne se réduisent pas aux seules associations locales isolées.

Les associations singulières ou isolées

La pauvreté relationnelle caractérise d'abord une demi douzaine d'associations qui disposent d'une notoriété certaine. L'association PRO NATURA, qui a pour mission d'acquérir des

milieux naturels en Ile-de-France, et l'Atelier vert de la Forêt de la Fontainebleau qui est un groupe de scientifiques faisant des études d'environnement dans toute la France, en sont des exemples significatifs. Ils n'ont de liens dans le département qu'avec les associations les plus centrales, c'est-à-dire les incontournables. Leur marginalité dans le réseau étudié signifie avant tout que leur activité se développe à une autre échelle ; elle n'est donc pas synonyme d'isolement.

La Fédération des chasseurs constitue un autre cas de figure. Faisant partie du paysage institutionnel départemental, et mieux connue des acteurs du réseau que la Fédération de pêche, elle se trouve paradoxalement en position plus marginale que cette dernière. Ce positionnement n'a rien d'étonnant dans un département où la chasse ne fonctionne que dans les zones les plus agricoles, qui sont celles où l'activité des associations d'environnement est la plus faible. Si les responsables de la Fédération des chasseurs ont des liens institutionnels avec les associations d'environnement les plus connues (participation conjointe au Conseil départemental de la chasse et de la faune sauvage), ils n'entretiennent pas de relation avec les ADE locales. L'analyse de réseau révèle ainsi que la notoriété n'est pas le seul facteur explicatif du développement d'un système relationnel.

L'autre situation de marginalité correspond aux cas plus classiques des associations de défense du cadre de vie qui limitent leur action à un espace très local (une ou quelques communes). Il peut s'agir, toutefois, d'associations anciennes qui ont une activité régulière, mais qui restent ancrées sur une spécificité locale : l'association des Amis de Barbizon (qui date de 1960) en est un bon exemple. C'est aussi le cas d'associations plus spécialisées, comme La Clairière aux écureuils (club d'initiation à la nature) et Humus et Vie (association d'insertion recherchant des emplois dans le secteur de l'environnement).

Quelques groupes, enfin, sont en situation périphérique parce que liés à un réseau départemental voisin (exemple de l'association de Boulancourt et de la Haute vallée de l'Essonne).

Ce qui caractérise ces groupes locaux, c'est leur degré d'interactions médiocre dans un système associatif qui présente, globalement, une faible capacité intégratrice. On n'en conclura pas pour autant qu'elles sont déconnectées de la nébuleuse des ADE. Elles représentent la strate de base du militantisme, niveau qui comporte un nombre de groupes bien plus nombreux que ne le laisse supposer l'ensemble soumis à l'analyse de réseau. Le comptage des groupes locaux dont l'existence est évoquée par les 45 associations étudiées, aboutit à rajouter une soixantaine de structures (61). Le réseau seine-et-marnais comprendrait ainsi une bonne centaine d'associations, dont les deux-tiers sont des groupes dont l'activité ne rayonne pas au delà de leur espace d'intervention initial, communal voire infra communal.

Les associations insérées dans des sous-ensembles relationnels

Dans le réseau de Seine-et-Marne, une quinzaine d'acteurs occupe une position éminente, à partir de laquelle ceux-ci commandent la majeure partie du système d'échanges relationnels.

Il est nécessaire d'ôter 10 sommets pour faire éclater le réseau en deux sous-ensembles d'importance comparable. Cette dizaine d'acteurs représente les principaux intermédiaires du réseau, qui masquent les fonctionnements en cliques sous-jacents ; il s'agit dans l'ordre de : ASMSN (1), MDNE (24), RENARD (2), AAFF (5), CDASF (3), Ass.de Seine-Port (26), CODERANDO (22), STEP (16), ADAC (38), FASSMPVS (23).

L'éclatement conduit à dissocier deux sous-groupes d'acteurs qui sont principalement des associations locales, dont la centralité est faible ou intermédiaire. Le clivage géographique paraît être, ici, l'explication principale : le plus gros des sous-groupes (16 associations) est un ensemble centre et sud seine-et-marnais, à trois exceptions près ; l'autre est un ensemble implanté dans le nord du département (12 associations), à deux exceptions près.

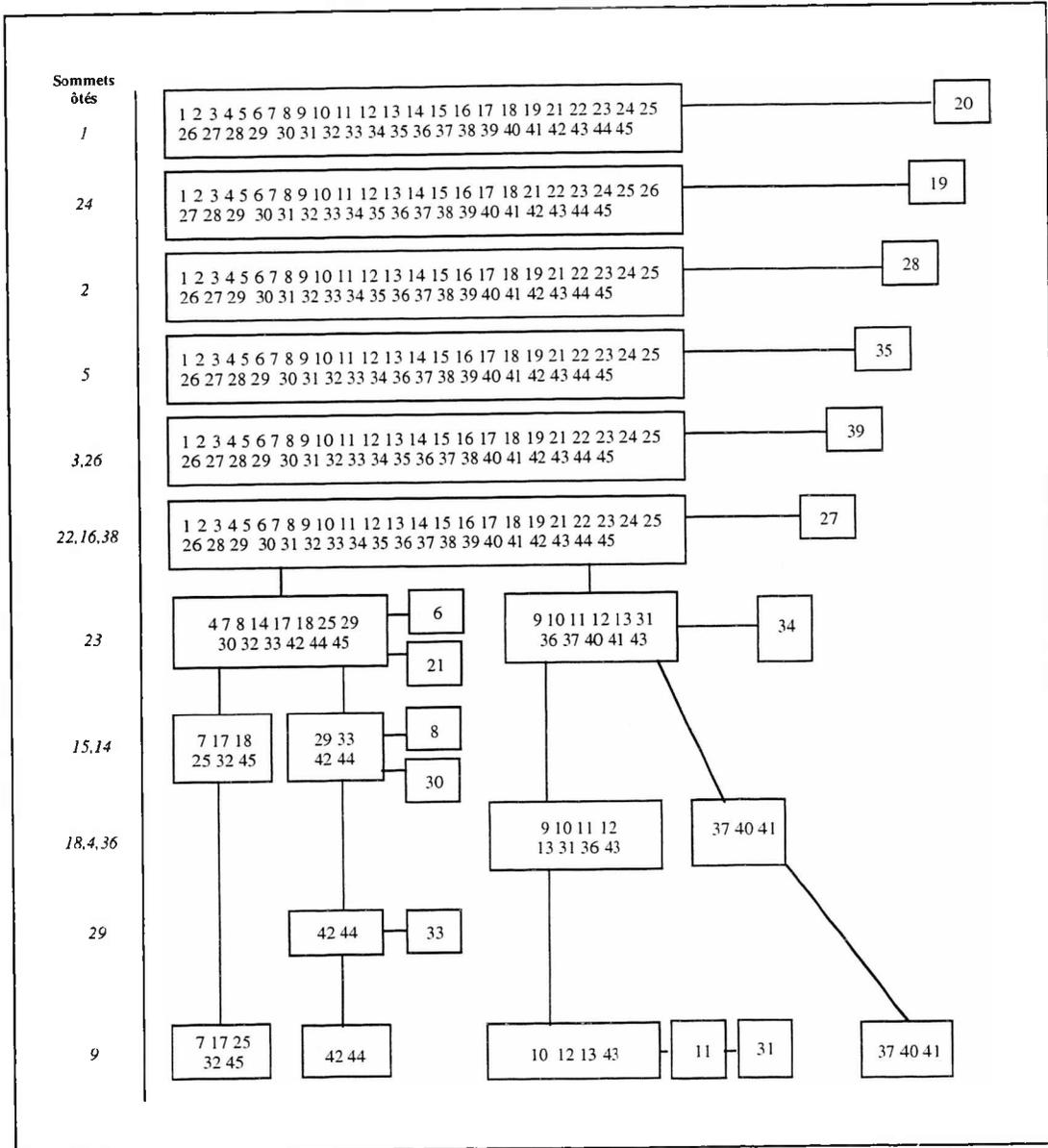
Si l'on poursuit l'enlèvement des sommets intermédiaires, chacune de ces deux familles éclate à nouveau, produisant finalement quatre sous-groupes assez cohérents (cf. graphique page 75). On retrouve, quasi à l'identique, les classes 1, 3 et 4, qu'avait dégagées l'analyse des similitudes structurales.

1-Le réseau des communes des bords de Seine

C'est la clique qui présente la plus grande cohérence, tant par la similarité des positions des associations qui la compose, que par les liens d'interconnaissance existant entre elles. Si l'action de ces associations est étroitement centrée sur la défense du cadre de vie, leur cohésion relationnelle très étendue résulte de la similarité des espaces sur lesquels elles interviennent. Il s'agit des communes très résidentielles des bords de Seine entre Melun et Fontainebleau, qui ont gardé une structure villageoise, épargnée par la croissance urbaine (de Melun en particulier). La pression de la ville nouvelle de Melun-Sénart explique que les oppositions aux permis de construire, aux révisions de POS et aux projets de ZAC soient leurs principaux motifs d'action.

Cette unité de vue explique l'existence d'une "Fédération des Associations du Sud Seine et Marnais et de protection de la vallée de la Seine" (FASSMVS, 23) qui, dès 1977, a cherché à coordonner l'action de toutes les associations communales des bords de Seine pour négocier avec les élus et les pouvoirs publics.

LA STRUCTURE DU RÉSEAU selon l'analyse en composantes fortement connexes Le réseau de Seine-et-Marne



Guide de lecture : la procédure de traitement fait apparaître les associations isolées et les associations formant sous-groupes, au fur et à mesure que l'on retire les partenaires les plus centraux, c'est-à-dire ceux qui assurent la cohésion du réseau dans son ensemble. Dans la colonne de gauche sont notés les numéros des individus qui sont retirés au fur et à mesure de la progression du classement. Ainsi l'association n°1 (ASMSN) la plus centrale est ôtée la première, suivie de 24, 2, 5, etc. Les associations les plus isolées sont dissociées les premières (20, 19, 28, etc), alors qu'il faut ôter 9 individus (les plus centraux) pour que l'ensemble se dissocie en deux cliques (qui correspondent à un groupe Nord et à un groupe Sud).

NB On se reportera à l'annexe 1, pour connaître le nom des associations correspondant à chaque numéro.

Un autre regroupement s'est organisé, plus récemment, à partir du CDASF, le CAPEFA, qui est un comité des associations du secteur de Fontainebleau. Cet espace dense d'associations le long de la vallée de la Seine (une douzaine de groupes actifs) est très représentatif de la dynamique des collectifs, regroupements qui s'opèrent en fonction de l'apparition d'enjeux pouvant apparaître fédérateurs. Ce processus des unions à géométrie variable, se renouvelant et se croisant avec une grande facilité, est très représentatif du mode de fonctionnement des ADE. La FASSMVS voudrait parvenir à mobiliser ce réseau pour élaborer avec l'appui du groupe Génération Ecologie du Conseil régional, un projet de classement du site des berges de la Seine. Complémentairement, il n'est pas surprenant de constater la forte connexion de la Fédération des associations de pêche avec cette clique.

Cet ensemble du Sud seine-et-marnais se caractérise par son absence de lien avec le RENARD. Et si la relation avec l'ASMSN est systématique pour ces associations qui ne dépassent guère leur espace communal, leur tête, la FASSMVS, est manifestement en réaction contre le leadership exercé par l'ASMSN.

2-Le sous-groupe "Centre", ou clique des villes nouvelles

Le second des sous-groupes est un ensemble localisé au centre du département, dont la principale caractéristique est d'être fortement articulé aux deux leaders environnementalistes, l'ASMSN et le RENARD. Il correspond à la classe 3 de l'analyse structurale. Il s'agit d'associations qui sont surtout des groupes locaux, auxquels se rattachent les naturalistes de Fontainebleau, ainsi que la Fédération des associations de pêche. Leur cohésion interne s'avère difficile à expliquer.

Toutefois, il peut s'interpréter comme la partie visible d'une clique s'étirant sur le front de l'agglomération parisienne entre les deux villes nouvelles, Melun-Sénart et Marne-la-Vallée. Cette clique réunit une série d'associations qui s'assemblent, de proche en proche, par paires, et dont la cohésion d'ensemble est manifestement assurée par le rôle de carrefour qu'exerce le RENARD dans cette zone.

L'Association pour la Protection et l'Animation de la Vallée de la Gondoire (10), est une grosse association qui jouxte celle de St Thibault, mais rayonne sur un espace un peu plus large. Constituée pour obtenir le classement du site des vallées de la Brosse et de la Gondoire, elle s'oppose à la progression de l'urbanisation dans le secteur de Lagny (Marne la Vallée). La question de la protection des paysages associée au souci de l'animation des villages résidentiels de ces vallées, sont ses centres d'intérêt principaux.

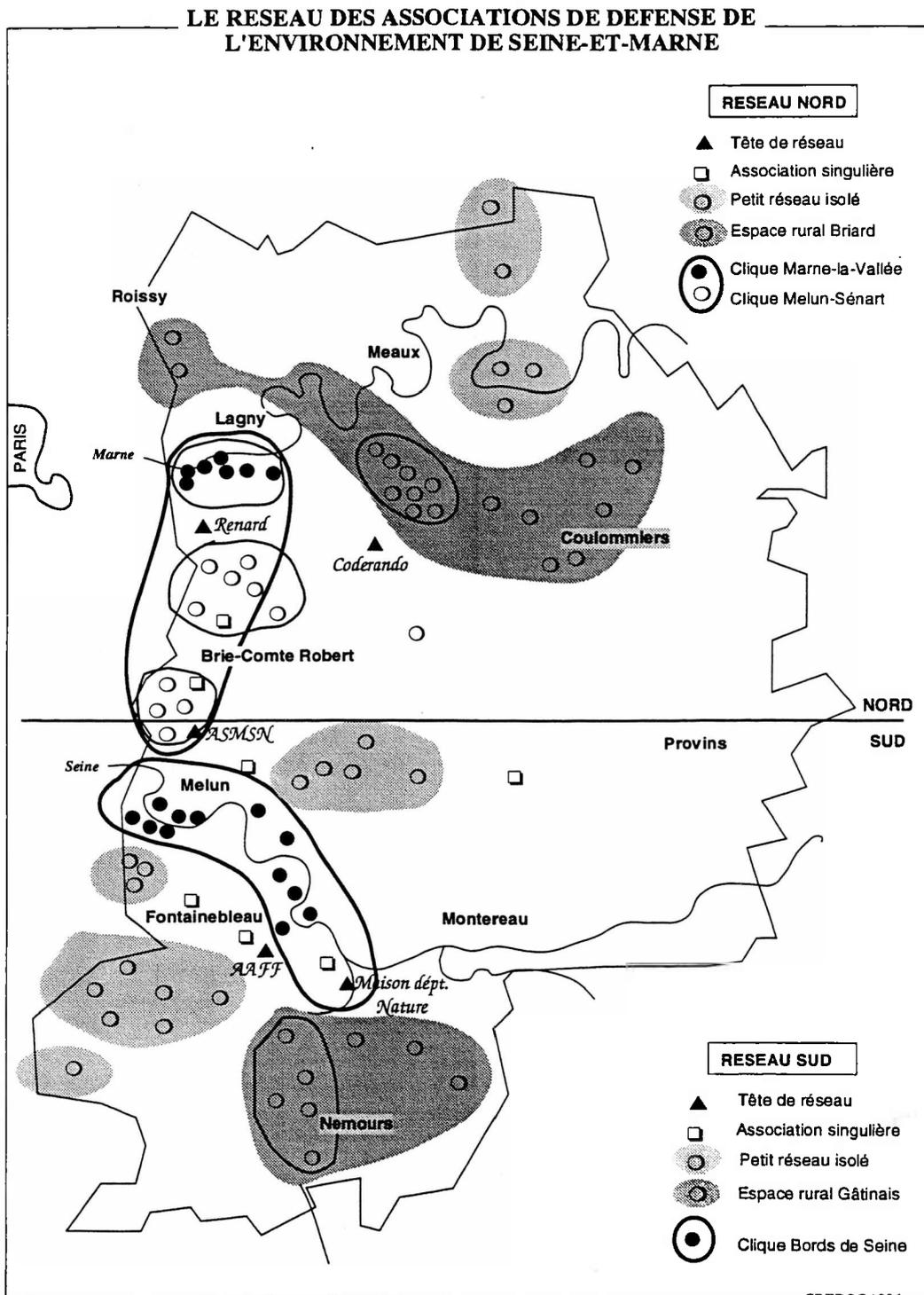
Deux autres associations très actives, implantées à Torcy, agissent dans le même secteur et sur des objets similaires (Marne et Environnement, 8, Sauvegarde de l'environnement et des richesses du Val Maubué, 13). Il s'agit d'associations récentes (1988-1989), rayonnant sur une dizaine de communes du secteur, et cherchant à s'affirmer comme "force de proposition et d'intervention", qui sont plutôt en opposition avec le groupement d'aménagement des communes de la ville nouvelle (SAN). Elles sont très représentatives de la volonté d'engagement et de citoyenneté des nouveaux résidents de ces zones périurbaines en pleine mutation, qui tentent de peser sur le processus d'urbanisation pour concilier mode de vie urbain et conservation du paysage et du patrimoine rural. Les actions sont multiformes, alliant mobilisation contre les nuisances et initiation à la nature : Marne Environnement, par exemple, est intervenue pour "*le nettoyage des bois, la valorisation du patrimoine écologique, la protection du cadre de vie des quartiers de la ville nouvelle, la sensibilisation contre les nuisances sonores et atmosphériques (avions, autoroute)*". Ces associations ont le projet de créer une Maison de la Nature, qui développerait l'information et l'initiation concernant la faune et la flore, la valorisation et la promotion du patrimoine architectural.

Un second groupe d'associations intervient dans le secteur situé un peu plus au Sud, entre Pontault-Combault et Brie-Comte-Robert. Dans cet espace d'extension de l'agglomération parisienne, les associations actives sont plus anciennes (1971-79), et avant tout préoccupées d'opposition aux grands programmes d'urbanisme (ZAC, infrastructures de communication). Rayonnant sur des petits territoires, ces associations sont des relais locaux pour le RENARD qui a démarré son action dans cet espace et sur les mêmes thèmes. Toutefois, en développant une capacité d'intervention fondée sur la maîtrise du recours juridique, le RENARD a acquis une position éminente bien au delà des huit communes de son espace d'intervention initial.

Dans cet espace, le tissu des ADE qui restent focalisées sur des questions de défense du cadre de vie, est complété par quelques groupes plus récents (1981-1989), spécialisés notamment dans l'initiation à la nature (La Clairière aux Ecureuils, 19, Club des Jeunes pour la Nature de Brie Comte Robert, 12), ou la création d'emplois en relation avec l'environnement (Humus et Vie, 28).

S'il existe des liens d'interconnaissance entre ces diverses structures, surtout induits par le voisinage, cette clique des Villes nouvelles est un ensemble faiblement cohésif, en dépit d'une réelle unité dans les centres d'intérêt. On constate que les deux strates historiques de ces ADE sont étroitement dépendantes de l'histoire des poussées d'urbanisation dans le secteur. On note aussi que cet espace, dont la densité d'associations est aussi grande que le long de la Seine et du

LA DISTRIBUTION SPATIALE DES CLIQUES DU RÉSEAU DE LA SEINE-ET-MARNE



Massif de Fontainebleau, n'a donné naissance qu'à un seul groupe capable de se hisser à une perspective d'action pluridimensionnelle à l'échelle départementale. Paradoxalement, cet espace ne suscite pas d'enjeux fédérateurs en matière environnementale, et l'investissement naturaliste y est quasi absent.

3-Les sous-groupes périphériques : Gâtinais et Pays briard

La classe 4 de l'analyse structurale qui présentait la plus faible densité interne, en grande partie parce qu'elle se révélait composite, éclate en deux sous-groupes dans la procédure des composantes connexes. L'unité de l'ensemble tient à l'implantation de ces associations dans des espaces péri-urbains qui restent encore fortement ruraux, que ce soit au sud du département (zone du Gâtinais) ou au nord (Pays briard). Il en résulte des centres d'intérêt plus nettement orientés vers la conservation des patrimoines et l'animation locale. Cette sensibilité, qui est assez nettement différente des associations de défense des zones péri-urbaines denses, explique que des liens à distance aient été tissés par ces associations aux deux extrémités du département.

Au Sud, quelques associations (quatre principalement) sont assez actives et entretiennent des liens réciproques, mais d'une manière moins intégrée que pour la clique des bords de Seine. De proche en proche, ces associations connectent une série de groupes locaux (près d'une dizaine) dispersés dans le Gâtinais et le long de la vallée du Loing. Vers l'Ouest, elles ont des liens, et une grande proximité d'action, avec l'association Ecologie Buissonnière et les groupes le long de la vallée de l'Ecole. Bien que la coupure soit nette avec l'ensemble des bords de Seine, une association comme le Groupe de réflexion, d'animation et de protection du patrimoine de Thomery (GRAP, 41), fonctionne entre les deux comme un intermédiaire.

Pour ces associations de secteurs beaucoup plus ruraux, les centres d'intérêt sont affranchis des questions d'urbanisme. La question des carrières est, par contre, au premier plan et motive la concertation entre les groupes. Les préoccupations naturalistes et patrimoniales, mais aussi d'animation culturelle se trouvent très imbriquées. Les quelques associations de naturalistes (Chevêche 77, ANVL) sont très présentes dans les connexions associatives de cette zone Sud de la Seine-et-Marne, notamment parce que le projet de parc naturel régional (PNR du Gâtinais) favorise les contacts.

La clique de l'espace briard rassemble des associations qui sont parmi les plus périphériques du réseau. Cet ensemble est symétrique de celui du Gâtinais : il existe des similarités structurales entre les associations de ces deux groupes. Les relations d'interconnaissance entre les personnes appartenant aux bureaux de ces associations sont affirmées, et paraissent fonctionner

de proche en proche entre les groupes les plus à l'est (secteur de Coulommiers) et ceux qui sont au nord-ouest (secteur de Roissy).

Cet ensemble est surtout connecté à l'ASMSN et au RENARD, mais les deux structures leader ne sont pas bien différenciées. L'Association de sauvegarde des hameaux de Crécy (36) est le pivot de ce groupe : elle entretient des relations avec une douzaine d'associations locales. L'Association du Parc de St Germain sur Morin (43), qui se déclare en sommeil, fait partie de ce noyau. Le MNLE développe son activité relationnelle également dans ce secteur, auprès d'une demi-douzaine de groupes locaux jusqu'à Coulommiers. Ces associations, notamment l'ABIME, l'ADEVA, l'Association de défense et de promotion du Bassin du Grand Morin (40), qui est un syndicat intercommunal, se retrouvent sur les questions de protection de l'espace naturel et du patrimoine rural.

Le projet de parc naturel régional des Boucles de la Marne et de l'Ourcq permet à ce groupe d'établir des contacts de travail avec des associations plus isolées du Nord du département. On retrouve finalement une grande symétrie entre les deux extrêmes géographiques de la Seine-et-Marne, tant dans les objets d'action que dans les systèmes de connexions entre groupes isolés et cliques plus intégrées.

Finalement l'analyse du réseau seine-et-marnais consacre une coupure forte, qui est historique, morphologique et thématique, entre le Nord et le Sud du département. Ceci explique vraisemblablement la dualité de direction du réseau départemental (ASMSN et RENARD), dans la mesure où l'ASMSN, son tissu relationnel le montre, penche nettement vers le Massif de Fontainebleau.

L'hypothèse d'un semis d'associations locales d'où émergent quelques individus remarquables est insuffisante à l'échelle de l'ensemble du département. Elle garde néanmoins sa valeur à l'échelle d'espaces géographiques singuliers qui génèrent l'éclosion de nombreuses associations communales se constituant sur les mêmes questions. Dans ces cas là -les berges de la Seine, le secteur de Marne la Vallée par exemple- un groupe acquiert un certain ascendant sur les autres et en vient à fonctionner comme un pivot, en mobilisant les autres groupes comme des relais locaux. Les deux exemples évoqués restent les plus significatifs.

A côté de ces cliques bien identifiées, existent bon nombre d'associations isolées qui n'indiquent comme lien référentiel que le leader départemental, fonctionnant comme une quasi fédération. Si certaines sont effectivement isolées dans leur espace, d'autres peuvent être regardées comme la partie émergente d'un tissu associatif très local, vraisemblablement peu actif, mais qui représente un cercle de personnes en interaction.

Les associations étudiées sont en effet souvent pluricommunales (les deux-tiers d'entre elles), certaines s'appuyant explicitement sur des sections locales ou des structures relais.

Le tissu des associations de défense de l'environnement offre ainsi une mosaïque de groupements plus ou moins vastes et cohérents, mais qui développent peu de liens transversaux. Leur ensemble ne fait système que parce qu'il existe quelques structures dont la notoriété est suffisante pour offrir des repères et fonctionner comme centre de ressources.

A côté d'un ensemble relativement structuré par les interactions résultant de la notoriété (une quinzaine d'associations), la grande majorité des groupes est en position isolée. Certains le sont de par leur singularité : c'est le cas, d'une manière plus générale, de toute structure ayant son siège dans le département mais dont l'activité s'exerce à une toute autre échelle. Pour d'autres, l'apparent isolement indique que l'on n'a pas pris en compte le tissu auquel elles sont le plus directement liées, comme dans le cas des Fédérations de chasse ou de pêche.

Ces remarques conduisent à penser que l'analyse de réseau reste tributaire du cercle qu'elle explore. Elle ne peut représenter l'intégralité de l'espace des associations qui, de proche en proche, se trouvent être concernées par les questions d'environnement, mais suggère néanmoins des hypothèses sur l'existence de prolongements non pris en compte. Il n'en demeure pas moins que ce "premier cercle" soumis à une analyse très fine, forme le coeur du système des corps intermédiaires qui s'impose aux pouvoirs publics (élus locaux et administrations territoriales gestionnaires des questions d'environnement) comme légitime et, à ce titre, fondé à intervenir dans la gestion locale de ces questions.

CONCLUSION

L'analyse de réseau se propose d'explorer les systèmes relationnels qui, dans un domaine de l'activité sociale, déterminent les interactions entre les acteurs sociaux. Outre la mise en évidence que les individus se trouvent dépendants les uns des autres, le décryptage des schémas d'interpédendance aboutit à montrer que l'activité sociale fonctionne en s'appuyant sur un espace de positions clairement hiérarchisé. Par rapport aux approches typologiques classiques qui, dans le but de distinguer des catégories d'individus ou d'acteurs ayant des "profils" spécifiques, opèrent des partitions fondées sur des caractères jugés cardinaux (les catégories socioprofessionnelles par exemple), l'analyse de réseau s'attache à déduire de l'intensité des interdépendances les contours des groupes d'individus ou d'acteurs que l'on peut considérer comme étant associés de manière privilégiée.

Les deux approches ne s'excluent pas, et cela d'autant moins qu'elles visent toutes les deux à décrire les catégories à partir desquelles fonctionnent les différenciations du corps social. Pour autant, et cela fait tout l'intérêt de l'analyse de réseau, elles ne partagent pas les mêmes postulats. La typologie découpe le jeu d'acteurs en catégories pouvant être considérées comme homogènes au regard de la dynamique sociale (les ouvriers, les cadres, ...). Ces catégories renvoient au schéma des positions hiérarchisant l'échelle sociale. Toute typologie "catégorise" explicitement les populations étudiées et, par effet de classement, les hiérarchise implicitement. L'analyse de réseau s'appuie plus clairement sur le postulat d'une différenciation du tissu social en positions hiérarchisées, et cherche explicitement à dresser l'inventaire des "rôles" qui structurent le fonctionnement de l'activité sociale. Ces deux modes de catégorisation des populations recoupent deux schémas que l'on observe dans les sciences naturelles : d'un côté la systématique de la classification des espèces (ordres, genres, etc.), de l'autre le systémisme de l'écologie des biotopes (associations d'espèces, chaîne alimentaire, etc.). On peut mobiliser ces deux approches de manière complémentaire, ni l'une ni l'autre ne pouvant prétendre restituer la globalité des propriétés des systèmes de relations existant entre des individus. Démêler "qui fonctionnent ensemble" est une manière de discuter les conclusions que l'on tire habituellement du diagnostic sur "qui se ressemblent". De ce point de vue, l'étude engagée sur les groupes environnementalistes est l'occasion d'évaluer la contribution de l'analyse de réseau au portrait du paysage associatif, en la confrontant aux contributions de la démarche typologique classique, proposées par une série de travaux réalisés au début des années 90²¹.

²¹ Lascoumes (1994), Auclair et Benjamin (1993), op.cit.

L'analyse de réseau ouvre à une perspective chrono-spatiale qui permet de donner une perspective dynamique à l'interprétation de la structuration de l'espace associatif. Les systèmes relationnels et les positions qu'elles révèlent apparaissent structurés selon des zonages géographiques et en fonction de l'ancienneté de l'existence des groupes. Dans un espace régional, la double détermination des espaces remarquables et des concentrations d'habitat et d'activités (agglomérations) rend compte pour l'essentiel de l'armature du tissu associatif. Avec l'exemple de la Basse-Normandie, on voit que la diffusion spatiale des nouveaux groupes, au cours des trente dernières années, s'est faite depuis les quelques grands centres urbains et les hauts lieux naturels (le Mont-Saint-Michel, le littoral), pour finir par couvrir, avec une densité assez régulière, tous les "pays" de la région. Cet effet de couverture progressif est le résultat d'une accélération particulièrement vigoureuse du rythme de création et de renouvellement des groupes locaux au cours des quinze dernières années. Toutefois la géographie reste suffisamment prégnante pour expliquer que dans un département comme la Seine-et-Marne ou une région comme l'Auvergne, des parties assez vastes du territoire ne présentent qu'une très faible implantation associative environnementaliste (c'est le cas du secteur briard en Seine-et-Marne, du Cantal en Auvergne).

Parallèlement, la hiérarchie des positions paraît pouvoir être expliquée autant par des propriétés relatives aux objets et aux formes d'action (traits que mettent bien en évidence les classifications typologiques) que par le processus de l'institutionnalisation qui sélectionne les acteurs "reconnus" des pouvoirs publics, qui sont, dans le même temps, ceux qui exercent un rôle de porte-parole et de relai des groupes locaux. L'acquisition de ces positions éminentes se fait plus ou moins rapidement dans l'histoire des associations concernées, mais la plupart du temps au terme d'une évolution qui amène le groupe à élargir progressivement des formes d'intérêt au départ centrés sur des préoccupations localisées et focalisées sur un sujet. La position de représentation du tissu associatif départemental ou régional (l'échelle des regroupements variant en fonction de la densité d'habitat) suppose la capacité de prendre en charge l'ensemble des questions d'environnement, naturalistes et du cadre de vie, et de s'inscrire dans un espace dégagé du local. Selon les régions, ces groupes qui ont investi l'objectif de la coordination du foisonnement associatif sont soit issus du monde des naturalistes (c'est le cas de l'Auvergne), soit du secteur des défenseurs du cadre de vie (Ile de France). Ainsi, malgré le poids très déséquilibré de ces deux mondes (les groupes naturalistes étant toujours minoritaires dans la nébuleuse de l'environnementalisme), l'acquisition d'un rôle de relai reste assez ouverte. Elle est marquée par la configuration régionale des systèmes relationnels, et très dépendante des cercles de notabilité dans lesquels s'inscrivent les individus fondateurs des groupes. L'analyse de réseau met particulièrement bien en évidence la hiérarchie des positions et le fonctionnement en "cliques" c'est à dire en cercles caractérisés par des échanges plus nettement interactifs.

D'une manière plus générale, on peut dire que l'analyse de réseau a eu pour principal apport de montrer, sur les exemples de la Seine-et-Marne et du Puy-de-Dôme, que les cliques, ou groupes de fonctionnement affinitaires, sont assez systématiquement hiérarchisées en fonction de l'accès aux instances politico-administratives du domaine de l'environnement, et qu'elles mêlent des associations dont les objets ne sont pas "typologiquement" similaires. Ce fonctionnement en cliques peut être commandé par des ressorts de différentes natures qui conduisent les groupes à tenter de se coordonner : la proximité géographique ou la prégnance d'un territoire ayant une identité spécifique, l'intérêt thématique pour un domaine d'action spécifique ou pour un site remarquable, l'affinité idéologique, ...

Il ne faut pas perdre de vue que l'analyse de réseau postule des hypothèses fortes qu'il peut être judicieux de confirmer par un retour auprès des acteurs concernés. En effet, la théorie des graphes qui sous-tend la schématisation d'une structure réticulaire, suppose que le milieu social auquel on s'intéresse fonctionne comme un système relationnel généralisé fondé sur des échanges polarisés. Cette posture d'observation est plus ou moins clairement guidée par l'idée qu'il existe, 1) des positions plus ou moins éminentes servant de repères aux acteurs concernés par la question, 2) des groupes affinitaires se cristallisant autour de grands objets d'action. Ce schéma est d'ailleurs celui que poursuit également les analyses proposées par les démarches typologiques. Ces dernières, toutefois, fonctionnent en tentant d'isoler des corps "chimiquement purs" selon une classification hiérarchisée : les naturalistes, les environnementalistes, les "nimbistes", chacune de ces catégories monodimensionnelles pouvant être étirée entre des associations "de base", à l'objet étroit et local, et des associations disposant d'une "assise" élargie concernant le champs des préoccupations (objets et d'aire d'action). De tels schémas se révèlent trop formalistes pour amener à la caractérisation d'une dynamique d'ensemble, même si la construction de catégories classificatoires représentent une étape souvent indispensable. L'analyse de réseau montre que les échanges mentionnés par les acteurs traduisent des flux relationnels beaucoup plus complexes que ce que peuvent augurer les conclusions d'une typologie. Mais alors que la classification possède un fort pouvoir de généralisation -on trouve systématiquement les oppositions naturalistes/environnementalistes et intérêt focalisé/intérêt multithématique-, le schéma réticulaire, qui est plus systémique, est très tributaire de structurations contingentes : histoire locale des groupes, lignes de forces des différents pouvoirs (locaux, régionaux), nature et ampleur des enjeux sur la nature et le cadre de vie. Il rend compte, avant tout, de la géographie sociale des formes de mobilisation.

Cette dimension qui enrichit la description du domaine associatif étudié peut avoir un revers. En s'engageant sur les chemins de la monographie régionale, elle peut facilement perdre de vue son ambition d'analyse structurale. L'analyse de réseau en vient à conforter la représentation, satisfaisante idéologiquement, d'un tissu associatif localiste fonctionnant selon l'idéal et les travers du "small is beautiful", oubliant qu'elle se doit d'expliquer la structure dynamique des différentes configurations observées. Pour reprendre l'exemple de la Seine-et-Marne, on fait le constat qu'il y a de réelles différences de perspectives d'action, et donc de fonctionnement, entre les associations intégrées dans la clique des bords de Seine (associations de défense de sites résidentiels), celles qui forment les cliques des villes nouvelles (associations visant la promotion du cadre de vie), et les associations focalisées sur la Forêt de Fontainebleau qui ne forment pas clique parce qu'elles opposent des points de vue divergents sur un site qui polarise les enjeux.

L'analyse de réseau ne saurait livrer de connaissances définitives sur une structure que l'on ne peut pas réellement considérer en état de stabilité. Les lignes de force qu'elle dessine devraient, au moins dans l'idéal, pouvoir, 1) être confortées par un retour auprès des acteurs de manière à valider des hypothèses de structure (réalité des flux identifiés par l'analyse, notamment dans le dessin des cliques, intensité des liens effectifs), 2) être testées par l'observation, à la faveur d'un évènement déclenchant une mobilisation active du tissu associatif. Il faut admettre que la procédure d'enquête qui débouche sur l'analyse de réseau livre moins la structure des interrelations qui peuvent concrètement se manifester à l'occasion d'un enjeu mobilisateur, qu'une forme de carte mentale des acteurs concernant les liens qui comptent (et dont on veut bien parler à un enquêteur ou à un chercheur). Non seulement il s'agit d'une représentation, mais celle-ci est nécessairement affectée de zones d'ombre, projetées par l'oubli, l'imprécision, l'occultation ou la survalorisation des relations déclarées.

Ceci amène à quelques conclusions d'ordres méthodologiques concernant la conduite de l'enquête, procédure lourde qui ne se justifie pleinement que si la démarche poursuit un but de compréhension du fonctionnement du tissu associatif pris dans son ensemble, et que cet objectif est partagé par la majorité des acteurs soumis à l'observation. La démarche nécessite en premier lieu de clore l'espace des individus pris en compte. La délimitation d'un champ pertinent est de ce fait une condition incontournable. Toutefois il faut se représenter ce type d'analyse comme l'exploration d'un système ramifié dont on ne considère fatalement qu'une partie, délimitée généralement selon une coupure de pure commodité. Pour peu que l'on prenne en compte un ensemble suffisamment consistant du point de vue relationnel, et que l'on soit en mesure de le situer comme partie d'une architecture plus vaste, on peut adopter des espaces associatifs diversement délimités.

Si l'intérêt porté à la dynamique de l'institutionnalisation a justifié, dans cette étude, la focalisation sur le cadre départemental et régional, il apparaît tout aussi défendable d'adopter des espaces plus restreints (une agglomération, un périmètre naturel, etc.) voire plus vastes (en privilégiant des branches plus spécialisées du tissu associatif). Mais pas plus qu'il n'est possible d'atteindre la clôture du champ de la question étudiée, il est hypothétique de penser trouver une échelle d'observation privilégiée. La capacité à traiter la taille de l'échantillon détermine dans la plupart des cas l'échelle possible de l'investigation (passer une cinquantaine d'associations, l'enquête devient importante compte tenu de l'obligation d'interroger chaque individu sur ses liens avec tous les autres individus pris en compte). Dans le cas de la Seine-et-Marne, l'échelle départementale s'est révélée féconde compte tenu de la densité du paysage associatif ; mais, dans ce cas, l'analyse décrit surtout l'arborescence des ramifications les plus locales d'un tissu plus vaste. A l'inverse, le même travail sur le Puy-de-Dôme apparaît moins satisfaisant ; dans l'espace de ce département, beaucoup des associations prises en compte ont un rayonnement régional et leur activité relationnelle prend mieux sa mesure à l'échelle de l'ensemble de la région. Dans ce cas, l'analyse de réseau dégage quelques grandes branches dont on peut penser qu'elles se ramifient dans les autres départements de la région, mais le tableau d'ensemble reste plus sommaire. La compréhension des résultats issus du traitement des données nécessite d'injecter beaucoup d'informations qualitatives tirées des entretiens, et les interprétations restent en partie incertaines.

Le recours, en sociologie, à des traitements quantitatifs de données décrivant les interrelations exige des procédures d'enquête plus rigoureuses que ce qui est habituellement mis en oeuvre pour des approches typologiques. Quand elle ne fonctionne pas sur des données objectives (ce pour quoi elle a été formalisée à l'origine), l'analyse de réseau se trouve totalement tributaire de la valeur et du sens de l'information subjective collectée par le questionnement des individus.

La demande de caractérisation des relations dans lequel un individu est impliqué est une exigence particulièrement délicate : au premier chef parce qu'elle est facilement suspectée d'intentions inavouables (le "fichage"), ensuite parce qu'un individu n'a pas de vision d'ensemble de son carnet relationnel. Par retenue et par défaut de représentation claire, il sélectionne et hiérarchise à son insu. L'interprétation se doit de prendre en compte ce filtre très marqué de la subjectivité. Mais c'est surtout dans le protocole d'enquête qu'il importe de maîtriser cette dimension. L'enquête sur les systèmes relationnels nécessite une bonne acceptation préalable des acteurs sollicités : sur ce point les blocages sont fréquents avec le milieu associatif. Au delà de ce possible obstacle, la seconde difficulté réside dans la constitution de la liste des individualités à prendre en compte. Celle-ci suppose de mener en amont une étape d'inventaire qui pose la question cruciale de la délimitation du champ étudié.

Pour ne s'enfermer ni dans le formalisme des inventaires administratifs ni dans la poursuite d'une introuvable exhaustivité, la meilleure entrée nous paraît être celle qui consiste à interroger une série de "grands" informateurs (c'est-à-dire de ceux qui sont réputés détenir une bonne connaissance d'un "milieu" et donc de ces acteurs). De ce point de départ, l'investigation peut progresser par effet de "boule de neige" : elle ramasse à chaque étape de nouveaux acteurs qui eux mêmes en désignent de nouveaux, et cela jusqu'à ce que la démarche finisse par accumuler les répétitions, ou que l'on atteigne les limites imparties à l'investigation (échelle spatiale, catégories d'acteurs pris en compte). Les individus finalement retenus au terme de ce protocole constitue une liste dont on maîtrise précisément la validité. La collecte des données nécessaires à l'analyse de réseau peut alors être engagée sur des bases suffisamment solides. Elle suppose néanmoins de soumettre la liste établie à tous les individus qui la compose. C'est cette étape fastidieuse qui nécessite, de la part de ces derniers, une bonne adhésion à la démarche proposée.

D'autres démarches de recueil des données peuvent être néanmoins envisagées qui déboucheraient sur de nouveaux protocoles à formaliser. L'une d'elle consisterait à enregistrer les liens de chaque acteur en dehors de toute liste préalable (limitation aux seuls liens spontanément évoqués). En procédant de proche en proche, on interroge systématiquement tous les individus mentionnés par un acteur de manière à ne conserver que les liens réciproques établis le plus solidement (en imposant des critères de sélection sur la fréquence et le degré de réciprocité). Le développement d'un tel processus "boule de neige" suppose de prévoir des conditions permettant de clôturer l'investigation sur des tailles d'échantillon maîtrisables. Finalement, si l'analyse de réseau est une technique prometteuse sur le plan de la puissance des traitements et surtout le renouvellement de perspective qu'elle opère par rapport à l'approche typologique, elle induit une exigence plus forte sur les protocoles de l'observation sociologique.

Sur tout un ensemble de questions, les conditions de l'enquête, la caractérisation de la nature et de l'intensité de ce qu'on qualifie de relation, la maîtrise de la subjectivité des déclarations, ..., la réflexion méthodologique a besoin d'être approfondie.

ANNEXES

ANNEXE 1

LISTE DES ASSOCIATIONS SOUMISES À L'ANALYSE DE RÉSEAU

LES 45 ASSOCIATIONS LES PLUS CONNUES DE SEINE-ET-MARNE
(échantillon de l'enquête de réseau)

Liste des associations étudiées, et objet d'action principal

n°	Sigle	Nom de l'association / objet d'action
01	ASMSN	Association Seine-et-Marnaise de sauvegarde de la nature <i>protection de l'environnement au niveau du département</i>
02	RENARD	Rassemblement pour l'étude de la nature et de l'aménagement de Roissy en Brie et de son district <i>protection de la nature, oppositions aux pressions de l'urbanisation</i>
03	CDASF	Comité de défense, d'action et de sauvegarde de Fontainebleau <i>sauvegarde de la cité et du site de Fontainebleau, contre l'urbanisation</i>
04	ADEVA	Association de défense de l'environnement de la vallée de l'Aubetin <i>protection du site de la vallée, opposition à une voie routière</i>
05	AAFF	Association des Amis de la Forêt de Fontainebleau <i>maintien de l'intégrité du massif forestier</i>
06	AHVOL	Association pour un aménagement harmonieux de la vallée de l'Orvanne et du Lunain <i>opposition à un projet de camp militaire</i>
07	MVB	Mieux Vivre à Blandy <i>protection des sites, promotion de la qualité de la vie</i>
08	ME	Marne Environnement <i>protection du patrimoine écologique et culturel</i>
09	ABIME	Association briarde pour le maintien de l'environnement <i>lutte contre les nuisances, opposition au tracé du TGV</i>
10	APVGE	Association pour la protection et l'animation de la Vallée de la Gondoire et de ses environs <i>opposition à la progression de l'urbanisation, sauvegarde du paysage des vallées</i>
11	ADVLSE	Association de défense de la vallée du Loing et des sites environnants <i>lutte contre les nuisances d'un aérodrome, protection de la vallée</i>
12	CJN	Club des jeunes pour la nature de Brie Comte Robert <i>initiation à la nature</i>
13	SERVAL	Sauvegarde de l'environnement du Val Maubué <i>opposition à l'urbanisation, aux destructions architecturales, étude de la faune et de la flore</i>
14	ASBVO	Association de sauvegarde de la basse vallée de l'Ourcq <i>sauvegarde du patrimoine architectural et naturel</i>
15	AEB	Association Ecologie buissonnière <i>protection du cadre de vie et de la nature, opposition à une décharge</i>
16	STEP	Saint Thibault Environnement Protection <i>opposition de riverains à la construction d'immeubles</i>
17	PECHEURS	Fédération de Seine-et-Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique <i>regroupement des sociétés de pêche communales</i>
18	ANCE	Association des Amis de la nature de Changis Saint Jean et de ses environs <i>protection du cadre de vie et de la nature, opposition à une carrière</i>
19	CE	La Clairière aux Ecureuils <i>initiation à la nature</i>
20	PRO NATURA	Pro Natura Ile-de-France <i>acquisition et gestion de milieux naturels</i>
21	CHASSEURS	Fédération départementale des chasseurs de Seine-et-Marne <i>regroupement des sociétés de chasse communales</i>

22	CODERANDO	Comité départemental de la randonnée pédestre de Seine-et-Marne <i>balisage et protection des itinéraires de randonnées, relai de la Fédération régionale</i>
23	FASSMPVS	Fédération des Associations du Sud Seine-et-Marnais et de protection de la vallée de la Seine <i>protéger les bords de Seine et rassemblant les associations des communes riveraines</i>
24	MDNE	Maison départementale de la nature et de l'environnement <i>éducation à l'environnement, initiation et information</i>
25	ADVL	Association de défense du village de Lésigny <i>opposition à des projets d'urbanisme, sauvegarde du patrimoine architectural</i>
26	ASSPE	Association pour la sauvegarde de Seine-Port et environs <i>sauvegarde du cadre de vie, sauvegarde du patrimoine architectural</i>
27	AVFF	Atelier vert de la Forêt de Fontainebleau <i>groupe d'universitaires, études et expertise sur le milieu naturel</i>
28	HV	Humus et Vie <i>création d'emplois dans le domaine de l'environnement</i>
29	CHEVECHE	Chevêche 77 <i>groupe de naturalistes pour la protection des rapaces</i>
30	AA	Les Amis d'Achères la Forêt <i>protection du site du village</i>
31	GENE	Groupement écologique de Nemours et ses environs <i>éducation à l'environnement et actions d'information dans le sud du département</i>
32	ANVL	Association des naturalistes de la vallée du Loing et et du massif de Fontainebleau <i>groupe d'universitaires, études et expertise sur le milieu naturel</i>
33	ASBB	Association pour la sauvegarde de Boissise la Bertrand <i>opposition à la croissance anarchique du village, préservation des bois et des l'habitat ancien</i>
34	ADEMS	Association de défense de l'environnement de Melun-Sénart <i>opposition à un aéroport militaire, défense du cadre de vie</i>
35	ABA	Les Amis de Barbizon et alentours <i>protection du calme et de l'harmonie du site contre les promoteurs</i>
36	ASHC	Association de sauvegarde des Hameaux de Crécy <i>défense du caractère rural du site contre l'urbanisation</i>
37	MNLE	MNLE section de Seine-et-Marne <i>défense de l'environnement de manière globale</i>
38	ADAC	Association de défense et d'animation de Chartrettes pour le développement de la culture <i>défense de l'environnement du village contre implantation d'activités</i>
39	ASBHVE	Association pour la sauvegarde de Boulancourt et de la Haute Vallée de l'Essonne <i>protection de la vallée et des côtes de l'Essonne, opposition aux ouvertures de carrières</i>
40	ADBGM	Association de défense et de promotion du bassin du Grand Morin <i>défense de la qualité de l'eau, nettoyage de rivières</i>
41	GRAP	Groupe de réflexion, d'animation et de protection du patrimoine <i>sauvegarde des murs et des vignes du village de Thomery</i>
42	APSS	Association pour la protection du site de la Seine entre les ponts de Champagne et Fontaine <i>protection des rives contre l'urbanisation</i>
43	APGM	Association du Parc de Saint Germain sur Morin <i>défense de l'habitat pavillonnaire contre implantations industrielles</i>
44	SSSG	Sauvegarde du site Samoisien dans sa globalité <i>protection de la forêt contre les permis de construire</i>
45	ADR	Association de défense du Réveillon <i>protection du cadre de vie</i>

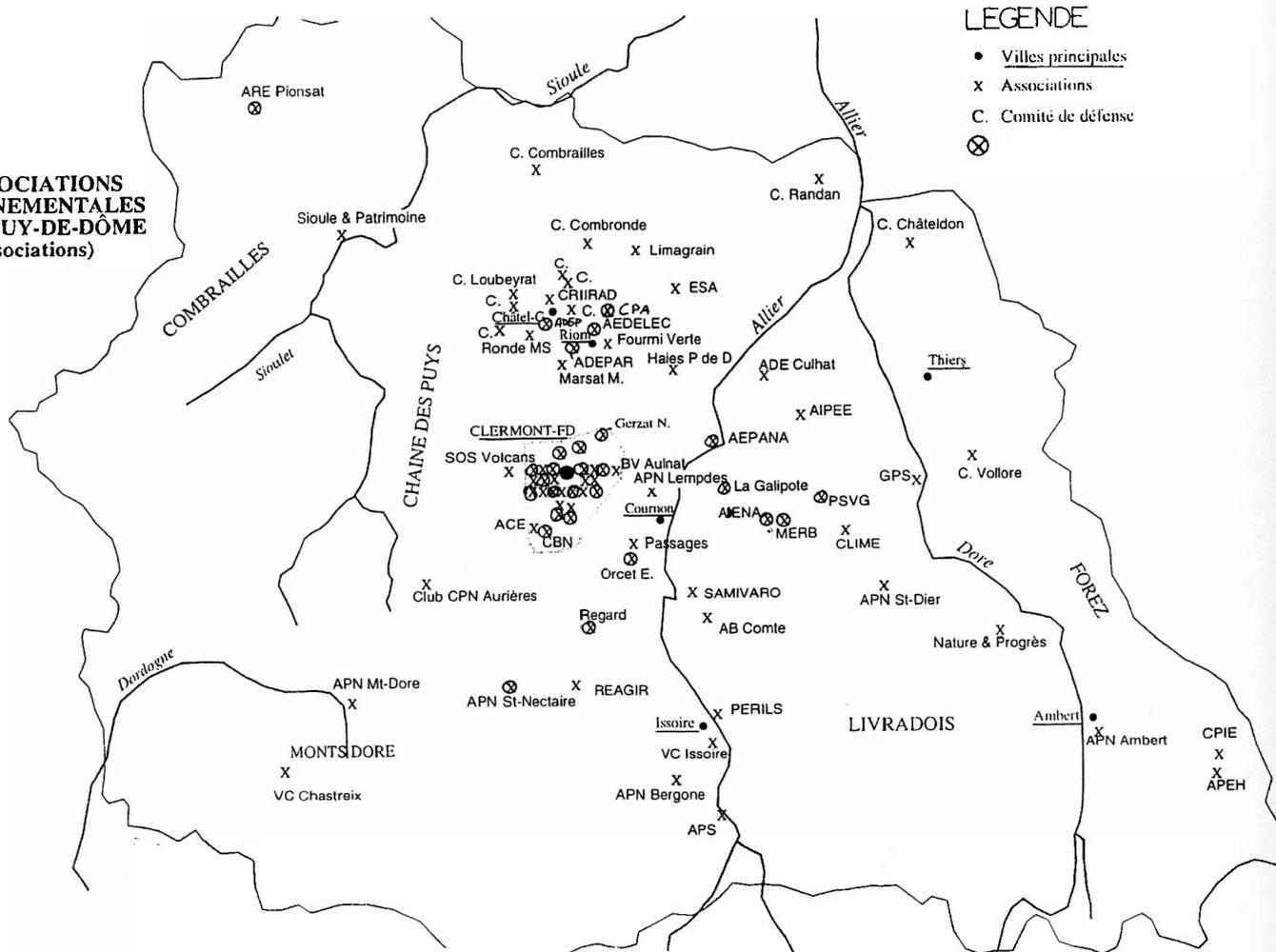
LES 26 ASSOCIATIONS LES PLUS CONNUES DU PUY-DE-DÔME
(échantillon de l'enquête de réseau)

1. AEDELEC
2. APN Saint-Nectaire
3. Gerzat Environnement
4. F.D.E.N.
5. F.R.A.N.E.
6. Ligue de Protection des Oiseaux
7. Ceyrat Voiss. Nature
8. ADEP Chatel-Guyon
9. P.S.V. de Glaines
10. M.E. Région Billom
11. Orcet Environnement
12. Auvergne & Nature
13. Comité Clermont Est
14. Conservatoire Paysages d'Auvergne
15. ASPIR
16. Espaces & Recherche
17. ASCOT
18. AEPANA
19. Chamina
20. Regard
21. ADEPAR
22. ACIIPAC
13. ADENA
24. BIO NAT
25. AquaGreenfish
26. ARE Pionsat

LOCALISATION DES ASSOCIATIONS dans le département du Puy-de-Dôme

⊗ associations interrogées
pour l'enquête de réseau

**LES ASSOCIATIONS
ENVIRONNEMENTALES
DANS LE PUY-DE-DÔME
(81 associations)**



ANNEXE 2

LES DONNÉES RELATIVES AUX INDICES DE CENTRALITÉ

LES INDICES DE CENTRALITÉ DANS LE RÉSEAU de Seine-et-Marne

Centralité de degré		Centralité de proximité (Autre édition)		Centralité d'intermédiation (Autre édition)			
NOM COURT	DEGRE INTERIEUR	NOM COURT	DEGRE EXTERIEUR	NOM COURT	PROXIMITE	NOM COURT	INTERMEDIARITE
ASMAN 1	86.27	ASMAN 1	75.00	ASMAN 1	86.27	ASMAN 1	39.76
RENARD 2	69.84	RENARD 2	54.55	RENARD 2	69.84	MDNE 24	9.27
MDNE 24	65.67	CDASF 3	40.91	MDNE 24	65.67	RENARD 2	8.35
AAFF 5	64.71	AAFF 5	36.36	AAFF 5	64.71	AAFF 5	7.32
ASSPE 26	62.86	MDNE 24	34.09	ASSPE 26	62.86	ASSPE 26	5.32
CDASF 3	61.97	FASSMPVS 23	29.55	CDASF 3	61.97	ASHC 36	4.26
STEP 16	61.11	PRONATURA 20	27.27	STEP 16	61.11	ME 8	4.18
CODERANDO 22	61.11	ASBVO 14	25.00	CODERANDO 22	61.11	CODERANDO 22	4.17
AEB 15	57.89	ANCE 18	25.00	AEB 15	57.89	CDASF 3	3.80
PRONATURA 20	57.89	CODERANDO 22	25.00	PRONATURA 20	57.89	STEP 16	3.04
FASSMPVS 23	57.89	ADEVA 4	22.73	FASSMPVS 23	57.89	ADVLSE 11	1.83
ADAC 38	57.89	ME 8	20.45	ADAC 38	57.89	ADAC 38	1.64
ADEVA 4	57.14	AEB 15	20.45	ADEVA 4	57.14	CHEVECHE 29	1.48
ASBVO 14	56.41	AHVOL 6	18.18	ASBVO 14	56.41	ADEVA 4	1.37
ANCE 18	56.41	CHEVECHE 29	18.18	ANCE 18	56.41	ABIME 9	1.37
AHVOL 6	55.70	ANVL 32	18.18	AHVOL 6	55.70	GRAP 41	1.29
ME 8	55.70	APVGE 10	15.91	ME 8	55.70	ANCE 18	1.20
ABIME 9	55.70	ADVL 25	15.91	ABIME 9	55.70	FASSMPVS 23	1.20
ADVLSE 11	55.70	ASSPE 26	15.91	ADVLSE 11	55.70	AEB 15	1.15
CHEVECHE 29	55.70	AA 30	15.91	CHEVECHE 29	55.70	ASBVO 14	1.07
ASHC 36	55.70	ASHC 36	15.91	ASHC 36	55.70	APSS 42	1.07
SSSG 44	55.00	MVB 7	13.64	SSSG 44	55.00	SSSG 44	0.89
CHASSEURS 21	54.32	ABIME 9	13.64	CHASSEURS 21	54.32	AA 30	0.85
AA 30	54.32	SERVAL 13	13.64	AA 30	54.32	APVGE 10	0.70
APVGE 10	53.66	STEP 16	13.64	APVGE 10	53.66	ADBGM 40	0.62
ANVL 32	53.66	ADAC 38	13.64	ANVL 32	53.66	APGM 43	0.51
APSS 42	53.66	APSS 42	13.64	APSS 42	53.66	ANVL 32	0.37
ADVL 25	53.01	ADVLSE 11	11.36	ADVL 25	53.01	ADVL 25	0.28
APGM 43	53.01	APGM 43	11.36	APGM 43	53.01	CHASSEURS 21	0.27
MVB 7	52.38	SSSG 44	11.36	MVB 7	52.38	AVFF 27	0.22
CJN 12	52.38	PECHEURS 17	9.09	CJN 12	52.38	MVB 7	0.20
PECHEURS 17	52.38	CHASSEURS 21	9.09	PECHEURS 17	52.38	AHVOL 6	0.19
MNLE 37	52.38	HV 28	9.09	MNLE 37	52.38	SERVAL 13	0.14
GRAP 41	52.38	ASBB 33	9.09	GRAP 41	52.38	MNLE 37	0.14
SERVAL 13	51.76	GRAP 41	9.09	SERVAL 13	51.76	PECHEURS 17	0.09
SBHVE 3A	51.76	CJN 12	6.82	SBHVE 3A	51.76	CJN 12	0.06
AVFF 27	51.16	AVFF 27	6.82	AVFF 27	51.16	HV 28	0.05
GENE 31	50.57	GENE 31	6.82	GENE 31	50.57	GENE 31	0.04
ADBGM 40	50.00	ADEMS 34	6.82	ADBGM 40	50.00	SBHVE 3A	0.01
ADR 45	49.44	MNLE 37	6.82	ADR 45	49.44	CE 19	0.00
CE 19	48.89	ADR 45	6.82	CE 19	48.89	PRONATURA 20	0.00
HV 28	48.35	ABA 35	4.55	HV 28	48.35	ASBB 33	0.00
ASBB 33	42.31	ADBGM 40	4.55	ASBB 33	42.31	ADEMS 34	0.00
ABA 35	40.37	CE 19	2.27	ABA 35	40.37	ABA 35	0.00
ADEMS 34	38.26	SBHVE 30	2.27	ADEMS 34	38.26	ADR 45	0.00

LES INDICES DE CENTRALITÉ DANS LE RÉSEAU du Puy-de-Dôme

N°	NOM Assoc	DEGRÉ Liens émis	N°	NOM Assoc	DEGRÉ Liens reçus
1	AEDELE 01	72	1	FDEN 04	80
2	FDEN 04	68	2	LPO 06	76
3	AEPANA 18	68	3	AEDELE 01	64
4	LPO 06	60	4	ASPIR 15	64
5	ASPIR 15	60	5	FRANE 05	64
6	FRANE 05	52	6	ERECH 16	60
7	ERECH 16	52	7	AEPANA 18	56
8	APNSN 02	44	8	AUVNAT 12	48
9	GERZ 03	40	9	APNSN 02	44
10	CCE 13	40	10	CPA 14	44
11	BIDNAT 24	40	11	ASCOT 17	44
12	CPA 14	36	12	CHAMIN 19	40
13	ACIIPA 22	36	13	ACIIPA 22	28
14	ASCOT 17	32	14	MER 10	28
15	ADEP 08	28	15	CEYRAT 07	28
16	AUVNAT 12	28	16	GERZ 03	24
17	CHAMIN 19	28	17	CCE 13	24
18	MER 10	24	18	BIDNAT 24	24
19	REGARD 20	24	19	ADEP 08	16
20	AREP 26	20	20	ADEPAR 21	16
21	CEYRAT 07	16	21	ADENA 23	16
22	ORCET 11	16	22	PSV 09	16
23	ADEPAR 21	16	23	REGARD 20	12
24	ADENA 23	16	24	AREP 26	12
25	PSV 09	12	25	ORCET 11	8
26	AQUAGR 25	12	26	AQUAGR 25	4

N°	NOM Assoc	PROXIMITE	N°	NOM Assoc	INTERMEDIARITE
1	FDEN 04	86.21	1	FDEN 04	15.64
2	LPO 06	83.33	2	ASPIR 15	11.17
3	AEDELE 01	78.13	3	AEDELE 01	10.80
4	ASPIR 15	78.13	4	AEPANA 18	8.54
5	FRANE 05	75.76	5	LPO 06	8.17
6	ERECH 16	75.76	6	FRANE 05	5.60
7	AEPANA 18	75.76	7	ERECH 16	4.19
8	AUVNAT 12	67.57	8	APNSN 02	1.70
9	APNSN 02	67.57	9	AUVNAT 12	1.28
10	CPA 14	65.79	10	MER 10	0.91
11	ASCOT 17	65.79	11	CHAMIN 19	0.89
12	CHAMIN 19	65.79	12	ASCOT 17	0.88
13	ACIIPA 22	60.98	13	ADEP 08	0.75
14	MER 10	58.14	14	CPA 14	0.72
15	CEYRAT 07	58.14	15	BIDNAT 24	0.62
16	GERZ 03	64.10	16	ACIIPA 22	0.36
17	CCE 13	64.10	17	GERZ 03	0.31
18	BIDNAT 24	62.50	18	AREP 26	0.31
19	ADEP 08	59.52	19	REGARD 20	0.26
20	ADEPAR 21	54.35	20	CCE 13	0.23
21	ADENA 23	54.35	21	ADENA 23	0.23
22	PSV 09	53.19	22	CEYRAT 07	0.17
23	REGARD 20	56.82	23	ADEPAR 21	0.10
24	AREP 26	54.35	24	ORCET 11	0.01
25	ORCET 11	52.08	25	PSV 09	0.00
26	AQUAGR 25	52.08	26	AQUAGR 25	0.00

Dépôt légal : Septembre 1996

ISSN : 1257-9807

ISBN : 2-84104-078-X

CAHIER DE RECHERCHE

Récemment parus :

Deux articles sur la localisation industrielle

Philippe MOATI - n°89 (1996)

**Les inégalités en France : les différentes façons de
"penser" en haut et en bas de l'échelle sociale**

Georges HATCHUEL, Anne-Delphine KOWALSKI et Jean-Pierre
LOISEL - n°90 (1996)

**Estimations de lois de consommation alimentaire sur
un pseudo panel d'enquêtes de l'INSEE**

Nilton CARDOSO, François GARDES - n°91 (1996)

**L'évolution de l'emploi dans l'industrie manufacturière
française**

Philippe MOATI, Laurent POUQUET - n°92 (1996)

Méthode d'étude sectorielle - Vol. 2

Philippe MOATI - n°93 (1996)

Modélisation des choix alimentaires des ménages

Patrick BABAYOU, Aude COLLIERIE DE BORELY - n°94 (1996)

Analyse lexicale de corpus en anglais

Valérie BEAUDOUIN, Frédéric BROCHET - n°95 (1996)

Évaluer ou l'esprit des méthodes

Michel LEGROS, Guy POQUET - n°96 (1996)

Président : Bernard SCHAEFER Directeur : Robert ROCHEFORT
142, rue du Chevaleret, 75013 PARIS - Tél. : 01 40 77 85 01

ISBN : 2-84104-078-X

CRÉDOC

Centre de recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie